A27a

John Carter Brown.

341.33

R 99
3414

Sabin 11824

ETAT-PRESENT
DE LA
LOUISIANE,
AVEC TOUTES LES
PARTICULARITÉS
DE CETTE
PROVINCE D'AMERIQUE,

Pour ſervir de Suite à l'Hiſtoire des Etabliſſemens des Européens dans les

DEUX INDES;

PAR LE COLONEL, CHEVALIER

DE CHAMPIGNY.

A LA HAYE,
CHEZ FREDERIC STAATMAN,
M DCC LXXVI.

BROWN UNIVERSITY

AVIS AU LECTEUR.

Dans le Tome VI. de *l'Hiſtoire Philoſophique & Politique des Etabliſſemens & du Commerce des Européens dans les* Deux Indes, *par* Mr. L'ABBÉ RAYNAL, pag. 100. & ſuiv., l'Auteur a donné une Deſcription Hiſtorique de la LOUISIANE.

L'Etat Préſent de cette Province que voici, avec tous les Changemens & autres Evénemens y arrivés, en peuvent ſervir de ſuite & d'éclairciſſemens.

RPJCB

JOHN CARTER BROWN

PRÉAMBULE
DE
L'ÉDITEUR.

JE n'ai juſqu'ici donné au public indulgent que des traductions, quelques mauvais Romans, & en dernier lieu mes Rêveries. *A la veille de mettre ſous ſes yeux mon* Hiſtoire d'Angleterre *qui va paroître, il eſt tout naturel que je recherche ſa bienveillance, & je n'en connois pas de moyen plus propre que de le convaincre de mon impartialité. Je lui préſente donc ici des faits purement hiſtoriques, & arrivés pour ainſi dire ſous nos yeux; ils ſont même ſi récens, que les pleurs qu'ils ont fait répandre, tant en Amérique qu'en Europe, ne ſont pas encore ſéchés. Je n'avance ici rien que de vrai, il ne me reſte donc qu'à communiquer au Lecteur par quelle voie ce manuſcrit m'eſt parvenu.*

Un Officier Anglois, qui étoit paſſé en France d'aſſez bonne heure pour en acquérir la langue dans toute ſa pureté, & qui après avoir parcouru l'Europe, les deux Indes & preſque toute l'Amérique, étoit revenu dans ſa patrie pour y goûter dans le repos le fruit de ſes voyages, vint il y a quelque tems loger dans mon voiſinage : un caractere aimable, beaucoup de bon ſens, joint à un eſprit vif, enjoué & embelli de connoiſſances acquiſes dans ſes différentes tournées, me firent rechercher avec empreſſement de me lier avec lui. Cet Officier avoit ouï parler de mes malheurs & de l'ingratitnde des Grands à mon égard : il en avoit été touché, & voulut me voir. Quelques jours ſuffirent pour former entre nous la liaiſon la plus intime ; malheureuſement cette liaiſon ne dura que peu, une violente maladie vint la rompre : je m'appercevois que cet aimable homme dépériſſoit à vue d'œil des ſuites d'une fievre lente qui le minoit. Je paſſois une partie de la journée chez lui, & tâchois de l'amuſer : ſentant qu'il tiroit à ſa fin, il me dit un après dîner, — „ Colonel, pendant mon ſéjour „ à la LOUISIANE, *j'y fus témoin des „ cruautés qu'y exercent les Eſpagnols contre „ les habitans de cette Colonie ; curieux de*

ſavoir

„ *ſavoir quel pouvoit être le crime de ces*
„ *infortunés, je m'informai de ce qui avoit*
„ *pu donner lieu à de pareilles barbaries, &*
„ *me fis expliquer avec les détails les plus*
„ *circonſtanciés toutes les particularités de cette*
„ *procédure; j'en fus tellement frappé d'hor-*
„ *reur que je crus devoir, pour le bien du*
„ *genre humain & de ma patrie, coucher le*
„ *tout par écrit, afin qu'en le liſant, nos*
„ *Anglois ſentiſſent encore mieux le prix de*
„ *cette liberté ineſtimable que nous ont tranſ-*
„ *mis nos ancêtres & qu'ils ont cimenté de*
„ *leur ſang. Le peu de tems qu'il me reſte*
„ *à vivre ne me permet pas d'exécuter mon*
„ *projet: permettez que je vous remette mon*
„ *manuſcrit, vous le trouverez écrit tantôt*
„ *en anglois & tantôt en françois; vous*
„ *entendez les deux langues, ainſi vous pou-*
„ *vez en faire uſage, & ſuppoſé que vous*
„ *croyez retirer vos fraix, je vous prie de*
„ *le rendre public. Ne refuſez pas à un*
„ *ami mourant, la grace qu'il vous demande;*
„ *je vous laiſſe le maître du titre, & ne*
„ *veux plus à préſent m'occuper que de l'éter-*
nité! " *Ainſi me parla ce galant homme qui mourut trois jours après. Je n'ai depuis ſa mort pas perdu un moment pour donner à ſon manuſcrit tout l'ordre dont il m'a paru ſuſ-*

ceptible. De crainte d'embrouiller les faits & d'en interrompre le fil, les notes marquées par des chifres, ſe trouvent à la fin de l'ouvrage; je préviens de Lecteur qu'elles ſont intéreſſantes & même néceſſaires à l'éclairciſſement de bien des idées qu'on n'auroit pu étendre ſans rendre le diſcours confus & entrecoupé, & que dans tout ce qui ſuit, c'eſt l'Officier Anglois qui parle.

PREFACE

PRÉFACE
DE
L'AUTEUR.

PAR une fatalité dont on a peine à rendre raiſon, le cœur humain eſt plus long-tems affecté des grands événemens, dont il n'a que des peintures & des recits, qu'il ne l'eſt de ceux qui ſe ſont paſſés ſous ſes yeux, l'impreſſion plus vive quand il eſt témoin, eſt plus durable lorſqu'il la doit à l'hiſtoire. L'amour propre peut expliquer cette bizarrerie : il refuſe des applaudiſſemens au mérite

dont il craint l'éclat, & il s'attache à relever des actions très-peu recommandables, mais dont il n'a point à craindre le reflect.

O! vous, qui témoins des événemens que je vais tracer, jetterez un coup d'œil ſur cet écrit? Admirez avec moi les vertus patriotiques de ces génereux François, que les Eſpagnols ont ſacrifié à leur reſſentiment: depouillés de cette prévention qui obſcurcit le jugement, reconnoiſſez en eux ce déſintéreſſement que vous vantez dans TORQUATUS, cette fermeté que vous eſtimez dans SCEVOLA; enfin, ce noble dévouement que vous avez peine à croire dans REGULUS.

En tranſmettant à la poſtérité ces traits héroiques & ſublimes qui feront l'objet de cet Ouvrage, je rends hommage

ge à la vertu; je préſente à mes compatriotes des exemples à ſuivre: j'écris pour les ames ſenſibles. Leurs larmes me payeront de mes peines, & je n'aurai rien à deſirer ſi je puis mériter leurs éloges.

C'eſt à la race future qu'il appartiendra de recompenſer dignement les vertus que je vais crayonner; puiſſent les Anglois de la race préſente ſentir, à la vue des tableaux que je leur offre, qu'ils ſont capables des mêmes efforts qu'ils vont admirer chez leurs voiſins. Puiſſe-tu, ô ma chere patrie, en éprouver les effets!

Que parle-je de patrie? Je ne dois en adopter aucune. C'eſt en citoyen de l'univers que je vais guider mon pinceau; c'eſt, je le répete. aux ames ſenſi-

bles que je m'addreſſe ; elles ſont de toutes les nations, on en rencontre à HISPAHAN, comme à LONDRES & à PARIS, & par-tout où elles ſeront j'aurai trouvé ma patrie & mon domaine.

AVANT-

AVANT-PROPOS.

LOUIS QUINZE, *par le traité de* (1) VERSAILLES, *venoit de rendre à ſon Royaume cette tranquillité & ce repos qui lui devenoient ſi néceſſaires. Les ſuccès multipliés & brillans des* ANGLOIS *avoient totalement changé la face de l'Amérique: le* CANADA *avoit été la proie du vainqueur, la Floride lui avoit été cédée en échange de la Havane, & les limites de la* LOUISIANE *Françoiſe s'étoient vues reculées juſqu'à la rive droite du vaſte fleuve du Miſſiſſipi: les Anglois avoient obtenu la ceſſion de la rive gauche à l'exception de l'Iſle de la nouvelle* ORLEANS *formée par le* MISSISSIPI *& la riviere* D'IBER-

(1) Les Notes ſe trouvent à la fin de l'Ouvrage.

D'IBERVILLE (*appellé par les natifs du pays* MANCHAV.) *Ils devenoient par là poſſeſſeurs de l'immenſe pays qui, de l'eſt à l'oueſt, eſt compris entre le* MISSISSIPI *dans tout ſon cours, & la mer qui baigne les côtes de la Floride, de la nouvelle Angleterre & du Canada.*

La Baye d'Hudſon bornoit ces poſſeſſions au nord, & une partie du golfe de Mexique les bornoit au ſud.

Ce qui reſtoit à la France de la vaſte province de la LOUISIANE (2) *comprenoit une étendue de quatre-vingt lieues de côtes de l'eſt à l'oueſt, depuis l'embouchure du* MISSISSIPI *juſqu'au Mexique. La riviere de Brava à l'oueſt & le fleuve du* MISSISSIPI *à l'eſt bornoient ces poſſeſſions qui s'étendoient depuis le vingt-neuvieme dégré de latitude du nord juſqu'au cinquantieme & plus.*

C'eſt

C'eſt au moment de la ceſſion d'une partie de la LOUISIANE *à l'Anglettere que nous verrons briller parmi les François qui l'habitoient, une étincelle de ce feu patriotique qui les attache à leur Roi. Nous verrons ce feu ſe nourrir dans le ſecret, & éclater avec la plus grande force dans le moment où l'Eſpagne vint prendre poſſeſſion d'une province que la France par des arrangemens particuliers, mais rélatifs au traité de paix, lui avoit cédé en indemnité des fraix de la geurre.*

Mais il ſera, je crois, à propos de donner auparavant une idée abrégée de ce qu'avoit été la LOUISIANE *depuis ſa découverte juſqu'au traité de paix de* 1762. *Nous la conſidérerons depuis le démembrement qu'elle eſſuia alors juſqu'à l'arrivée des Eſpagnols, & enfin depuis leur arrivée juſqu'à*

ce

ce moment-ci. Ces trois époques formeront les trois âges de la Colonie; ces trois époques formeront auſſi la diviſion de ce Mémoire. La derniere partie ſera ſubdiviſée en deux ſections. La premiere comprendra le tems écoulé depuis l'arrivée de Dom Wlloa juſqu'à ſa ſortie, & la ſeconde depuis ce moment juſqu'à ce jour.

ETAT

ETAT-PRESENT
DE LA
LOUISIANE.

PREMIERE PARTIE.

LA FRANCE ſe ſouviendra long-tems du fameux ſyſtême de LAW, ce fut lui qui donna quelque eſſort à la Colonie de la LOUISIANE. Depuis la découverte tentée par M. de la *Salle*, (3) un gentilhomme Canadien nommé *d'Iberville*, avoit en 1698 & 1701 jetté les prémiers fondemens d'un établiſſement à la MOBILE & au BILOXI, & il avoit fait le tour de l'Iſle de la nouvelle ORLEANS pour reconnoître le fameux fleuve du Miſſiſſipi, objet principal de ſon voyage.

Tant que ce grand homme vécut, il protégea cette Colonie naiſſante; elle étoit compoſée de quelques familles Canadiennes venues à ſa ſuite. Après ſa mort arrivée en 1706, la Cour ne s'occupa plus de la LOUISIANE: la malheureuſe poſition où ſe trouvoit l'Etat, détournoit de toute idée d'établiſſement & de dépenſe. La LOUISIANE fut vendue à M. CROZAT en 1712, remiſe au Roi de France en 1718, & c'étoit ſous le ſpécieux prétexte de l'établiſſement de la Compagnie des Indes qu'on avoit fait naître le ſyſtême de LAW.

Le

Le vaſte continent de la LOUISIANE fut repréſenté comme la partie la plus riche du nouveau monde ; les perles, diſoit-on, s'y pêchoient en abondance ; les rivieres qui l'aroſent rouloient un ſable d'or, & ce riche métal ſe trouvoit ſur toute la ſurface de la terre ſans avoir beſoin d'ouvrir ſon ſein.... Quel appas pour la cupidité! Il fut facile à la Compagnie de vendre à des prix exceſſifs des terrains très-gras & très-fertiles en productions.... Mais ce n'étoit pas là l'objet des acquéreurs ; ils vouloient de l'or & de l'argent. D'immenſes conceſſions furent vendues aux plus riches particuliers du Royaume. La LOUISIANE fut bientôt occupée par des poſſeſſeurs avides, dont le principal objet fut la recherche des mines ; mais quoiqu'il y en ait de très-conſidérables dans ce vaſte continent, ou bien on ne les découvrit pas d'abord, ou la plupart des terrains concédés n'en avoient pas, ou enfin elles ſe trouvoient trop éloignées ou trop mal placées pour ſatisfaire la cupidité des acquéreurs : cette avidité trompée rejetta ſur le local un défaut ou plutôt un excès de calcul. Les acquéreurs furent obligés d'abandonner un projet mal préparé, mal conduit, & encore plus mal exécuté. Les engagés qu'ils avoient envoyés dans ce pays-là, périrent en grande partie ſur le ſable du BILOXI, le reſte ſe repandit dans la LOUISIANE ou repaſſa en Europe. La LOUISIANE perdit bientôt de ce dégré d'élévation où on l'avoit portée ; cependant la Compagnie n'abandonna point les vues d'établiſſement qu'elle avoit réſolu de faire dans ce vaſte pays.

Les habitans qu'elle y tranſporta, ſentirent bientôt qu'il falloit renoncer au projet inſenſé

de

de l'exploitation des mines, pour s'occuper uniquement de la culture des terres. La fertilité de celles qu'arroſe le MISSISSIPI encouragea les établiſſemens ſur ſes bords, & on ſongea à y tranſporter le chef-lieu qui d'abord avoit été à la MOBILE (4) puis au BILOXI (5).

M. de BIERVILLE, frere de M. D'IBERVILLE, fonda la nouvelle ORLEANS en 1718, 1719 & 1720: cette ville ſituée ſur les bords du MISSISSIPI, à 32 lieues de l'embouchure devint le chef-lieu de la Colonie: la Compagnie y fit paſſer beaucoup de monde à ſes fraix; mais quel fut le choix dans cette tranſmigration? on ramaſſoit les pauvres, les mendians & les filles de mauvaiſe vie, qu'on embarquoit par force ſur des bâtimens de transport. Arrivés à la LOUISIANE, on les marioit & on leur aſſignoit des terrains à cultiver; mais la vie fainéante des trois quarts de ces gens, les rendoit peu propres à la culture des terres. Le beſoin & la néceſſité nous rappellent vainement à une vie laborieuſe, ſi les connoiſſances acquiſes par l'habitude n'en éclairent & n'en ſoutienent les efforts. Auſſi ne repréſenteroit-on pas aujourd'hui à la LOUISIANE vingt de ces familles vagabondes; la plupart a péri de miſere, ou eſt revenu en France; rapportant de ce pays l'idée que le mal-aiſe leur en avoit fait concevoir. On vit bientôt ſe répandre dans le public les tableaux les plus effrayans ſur le MISSISSIPI, tandis que le long de ſes bords à cinq & ſept lieues de la ville, des peuplades d'Allemands s'établiſſoient avec le plus grand ſuccès. Le Canton qu'occupent encore aujord'hui leurs deſcendans, eſt le mieux cultivé (6) & le plus habité de la Colonie, & je regarde les Allemans & les Cana-

diens comme fondateurs de ce qu'on a d'établiſſement à la LOUISIANE.

La fertilité de ce pays préſentoit des objets importans de culture: celle du tabac ſuffiſoit ſeule pour dédommager la Compagnie Françoiſe de ſes fraix d'établiſſement, ſi par une ſuite de ce faſte qui l'a détruite, elle n'eut pas voulu trop étendre ſes poſſeſſions, & ſe donner par-tout un air de ſouveraineté qui ne peut jamais convenir à une ſociété de commerçans, dont toute l'attention doit ſe diriger ſur les moyens d'étendre ſes correſpondances, & de multiplier les objets qui peuvent ſervir d'aliment à ſon commerce. Si la Compagnie au lieu de bâtir des fortereſſes à des prix exceſſifs, d'entretenir un corps conſidérable de troupes, d'élever des édifices qui n'ont ſervi qu'à ſatisfaire la vanité, & à donner de ſa grandeur & de ſa puiſſance l'idée qu'elle deſiroit qu'on en eût: ſi dis-je, au lieu de fournir à ſes agens les moyens multipliés d'accroître les dépenſes, la Compagnie ſe fût bornée à faire fleurir les objets de culture dont elle avoit ſaiſi l'importance, on n'entendroit pas gémir tous les bons citoyens François à la vue du peu de ſuccès des tentatives faites pour l'établiſſement d'une Colonie dont on admire la fertilité & dont on ſent l'importance.

La Compagnie faiſoit alors en France tout le commerce du tabac, & elle en tiroit en quantité de la LOUISIANE.

L'établiſſement qu'elle avoit fait aux (7) NATCHEZ étoit auſſi ſage que bien entendu, ce canton alloit fournir tout le tabac néceſſaire à la France, & la quantité en eſt ſupérieure à celle que ce Royaume tire aujourd'hui de nos Provinces de MARYLAND & de la VIRGINIE.

L'in-

L'inconduite des chefs François, leur cupidité, leurs injuſtices, porterent les Sauvages NATCHEZ à détruire entiérement les établiſſemens qui avoient été faits ſur leurs terres. Ils égorgerent dans le même jour les habitans, pillerent les magazins ; & la Colonie entiere eût eu le même ſort ſans le ſecours d'une vieille femme ſauvage qui trouva le ſecret de hâter le jour que toutes les nations avoient choiſi d'un commun accord pour égorger les François diſperſés dans ce vaſte continent. Par ce moyen il n'y eut que les NATCHEZ qui firent main baſſe ſur tous les habitans établis chez eux.

Echappés de ce danger, il ne reſta de reſſources aux François que dans une prompte vengeance qui put intimider les autres Sauvages & les tenir en reſpect.

On détruiſit les NATCHEZ qui avoient frappé ſur l'établiſſement François, & il ne reſte plus aujourd'hui de cette nation la plus ancienne & la plus conſidérable de toute la LOUISIANE que quelques familles diſperſées dans d'autres nations Sauvages.

Après la perte conſidérable que la Compagnie venoit de faire, & les ſommes immenſes qu'elle avoit inutilement employées en fortereſſes & en bâtimens, la conſervation de la LOUISIANE lui devenoit totalement à charge. D'ailleurs, ſon privilege expiroit, & le Roi en ayant accepté la rétroceſſion en 1732, y fit encore quelques envois d'hommes & de femmes, mais le même vice exiſtoit dans le choix ; il dut conſéquemment produire le même effet que du tems de la Compagnie. Le peu de fruit qu'on en a retiré, les ſommes prodigieuſes qu'il a fallu verſer dans ce ſuperbe pays ſans aucun

avantage reconnu, & les guerres (8) qu'il a fallu ſoutenir contre les Sauvages, dégoûterent néceſſairement d'une Colonie qui fut dès lors regardée comme fort à charge.

Diſons tout. Le François prompt à concevoir & à entreprendre, veut que l'exécution & la réuſſite ſuivent la vivacité de ſon caractère. De-là ſon peu d'aptitude à fonder des Colonies; de-là le peu de ſuccès dans les tentatives que cette nation a faites: car, ſi nous comparons leurs poſſeſſions à celles des Hollandois & des Anglois, nous ſentirons d'après la connoiſſance des moyens dont les uns & les autres ſe ſont ſervis, qu'il faut pour les nouveaux établiſſemens le même régime qu'on emploie pour les enfans; fournir les alimens néceſſaires & proportionnés à leurs forces, ne rien gêner, ne rien prématurer, & laiſſer à la nature & au tems, le ſoin (9) de porter l'ouvrage à ſa perfection.

Je paſſe rapidement ſur les événemens qui tiennent à la LOUISIANE. Les notes y ſuppléeront. Les différentes guerres que la France a ſoutenu contre (10) les Sauvages, depuis 1732 juſqu'en 1762, eſt ce qu'il y a eu de plus intéreſſant; elles ſervirent à prouver que les Colons de la LOUISIANE étoient animés du même eſprit de patriotiſme qui a rendu la conquête du CANADA ſi difficile. Mais je n'ai voulu conſidérer la LOUISIANE que du côté politique, & c'eſt dans cette vue que je m'arrête à un événement rapporté dans les différens mémoires, qui depuis deux ou trois ans ont parus ſur cette Colonie.

La monnoie dont on s'y ſervoit étoit comme dans nos provinces de la nouvelle Angleterre,

terre, du papier ayant toute la valeur de l'argent. A la LOUISIANE ce papier étoit ſigné de l'Intendant, du Contrôleur & du Tréſorier: chaque année on en retiroit une certaine quantité pour laquelle on donnoit des lettres de change ſur le tréſor royal en France. Rien de mieux entendu. On facilitoit tout à la fois, les échanges & les ventes. La communication en devenoit auſſi plus intime entre la Colonie & la Métropole. La guerre de 1744 multiplia les dépenſes, & empêcha de tirer des lettres de change. La quantité de papier répandu ſur la place excédoit les ſommes deſtinées par le gouvernement aux frais de cette Colonie: en conſéquence on le retira en faiſant perdre les deux cinquiemes à ceux qui en avoient. Faute eſſentielle qu'on préſenta comme néceſſaire & indiſpenſable, mais qui a beaucoup nui aux progrès de la Colonie.

La paix de 1748 ſervit à rendre moins ſenſibles les maux que la perte ſur le papier avoit produit. Le commerce interlope avec les Eſpagnols du nouveau *Mexique* & de la *Havane*, répandit beaucoup d'argent dans la Colonie depuis 1748 juſqu'à 1752. Mais un vice auquel on ne fit pas attention, eſt que ce commerce n'avoit pas pour baſe les denrées du cru; il étoit fondé ſur l'affluence des étrangers qui apportoient avec eux leurs piaſtres & leur *Bois de Campêche*. Cet état floriſſant ne devoit ſubſiſter qu'autant que cette eſpèce de commerce dureroit. Cependant tout le monde tourna ſes vues du côté du négoce, & on négligea l'agriculture. Les terres furent abandonnées, des habitans aiſés vendirent négres & beſtiaux pour prendre intérêt dans le commerce; mais dès 1752, lorſ-

que Mr. *de Kerlerec* vint relever Mr. *de Vaudreuil*, les Eſpagnols ne paroiſſoient plus à la LOUISIANE avec la même affluence: on accuſoit ce gouverneur de les en avoir éloignés; mais s'il l'a fait dans l'intention de rappeller les Colons à l'agriculture, on n'aura tout au plus à ſe plaindre que des moyens qu'il a employés pour y parvenir. Ce qu'il y a de certain eſt que les interlopes Eſpagnols ayant ceſſé d'abonder à la LOUISIANE, cette Colonie ſe trouva ſurchargée de toutes les bouches inutiles que le commerce avec les Eſpagnols faiſoit auparavant ſubſiſter. L'agriculture ayant été négligée ne fourniſſoit plus les mêmes reſſources, la ville s'étoit peuplée aux dépens des campagnes.

La cupidité qui trouve toujours des moyens réels ou apparens de ſe ſatisfaire, en imagina un bien onéreux pour réparer le tort que l'éloignement des Eſpagnols occaſionnoit: ce fut d'accroitre les dépenſes du Roi. Et on peut dire qu'elles n'eurent pas plus de bornes que les motifs auxquels elles devoient leur naiſſance & leurs excès. Les forts (11) que le Roi de France avoit dans différens endroits de la Colonie, étoient brigués. Ces Officiers, que la cupidité y conduiſoit, portoient les dépenſes à des ſommes innouies; elles dépendoient de leurs caprices & de leur volonté. Ils tiroient des lettres de change que le Commiſſaire ordonnateur de la nouvelle ORLEANS étoit obligé d'accepter au nom du Roi. Tout cela ſe paſſoit pendant la guerre derniere, & l'on cite des traits de dépenſes que l'on auroit peine à croire, tant elles ſont fortes, & l'emploi ridicule.

La grande quantité de papier annonça la néceſſité d'en diminuer la valeur, & avant que le

Roi

Roi eût prononcé, le commerce y mit le taux. S. M. T. C. en uſa beaucoup plus favorablement qu'on ne le comptoit, car les papiers ne furent réduits qu'à la moitié, au lieu qu'ils perdoient les trois-quarts ſur la place de la nouvelle ORLEANS.

On ſent aiſément combien de pareilles ſecouſſes ont dû porter d'atteintes aux progrès de la Colonie. Bientôt elles ſe réunirent à d'autres cauſes aſſez ſenſibles pour produire l'état malheureux où étoit cette province, lorſqu'à la paix derniere les établiſſemens que le gouvernement Anglois voulut faire ſur la partie cédée, m'y attirerent à la ſuite des troupes. La connoiſſance que j'ai cherché à en acquérir, me met dans le cas de dire avec aſſurance que les deux principales cauſes de la foibleſſe de cette Colonie dans tous les tems ont été, premiérement la négligence à faire fleurir l'agriculture, & par conſéquent les moyens d'échanges; ſecondement, le peu de ménagement & le mal entendu dans les dépenſes qu'on faiſoit faire au Roi. On eſt très-perſuadé que la LOUISIANE eut été en état de ſoutenir le CANADA, & de porter les conquêtes de la France juſques dans les poſſeſſions Angloiſes de l'Amérique-Septentrionale, ſi le gouvernement François ſe fût plus occupé qu'il ne l'a fait, des vrais moyens d'augmenter la puiſſance dans cette contrée du nouveau monde: Si on y eut animé les différentes branches de culture dont elle eſt plus ſuſceptible que toutes les autres parties de l'Amérique-Septentrionale: ſi on eut ouvert des portes au commerce, qu'on lui eût préſenté des moyens d'échange, & non de cupidité & de concuſſions; & qu'on n'eût pas quelque fois écouté le langage que cette

paſſion a fait tenir à ceux qui ont propoſé de gêner quelques objets de culture ſous le faux prétexte d'avantage pour le commerce.

Telle eſt l'idée que j'ai conçue des cauſes principales de l'état languiſſant de cette colonie, & nous ſerons convaincus de leur certitude, lorſque dans la ſeconde partie nous aurons conſidéré la LOUISIANE reprenant vigueur d'après les efforts des habitans devenus cultivateurs.

Ce tableau contiendra le tems écoulé depuis la paix juſqu'à l'arrivée des Eſpagnols, & les ſuccès pendant un eſpace auſſi court tendront à prouver ce que j'ai avancé dans cette premiere partie. *Que la négligence ſur l'agriculture a été la principale cauſe de l'état de foibleſſe où ſe trouvoit cette colonie en* 1762.

Fin de la Premiere Partie.

ETAT-PRESENT DE LA LOUISIANE.

SECONDE PARTIE.

Ce qu'a été la LOUISIANE *depuis la Paix de* 1762, *juſqu'à l'arrivée des Eſpagnols.*

LE FRANÇOIS chérit ſon Roi, comme l'Anglois eſt atttaché à ſa patrie ; cet amour, plus déſintéreſſé dans le premier, eſt digne d'auſſi grands éloges. Ces deux différens mobiles produiſent dans chacune de ces nations des actes ſemblables de patriotiſme. Nous avons vu pendant la derniere guerre le Canadien ne connoître de bien & de bonheur que ſous la domination Françoiſe, & ſacrifier pour cette domination, fortune, enfans & vie, & après la paix la moitié des habitans du Canada abandonner leurs terres, & s'expoſer à mourir de faim en France plutôt que de jouir du bien-être que leurs poſſeſſions leur aſſuroient ſous un gouvernement libre & paiſible.

Voyons ce feu patriotique étendu juſqu'à la LOUISIANE chez tous les Colons qui ſe trouvoient ſur la partie cédée aux Anglois.

Nous montrerons dans la troiſieme partie de cet ouvrage cette étincelle principe d'un embraſement qui pouvoit produire la révolution la plus ſurprenante ; mais occupons-nous à préſent de ce qui s'eſt paſſé depuis la paix de 1762, juſqu'à l'arrivée de Dom ANTONIO D'WLLOA. Cette époque, qui comprend, ſi l'on peut s'exprimer ainſi, l'âge viril de la colonie, ce tems ſi brillant, va nous paroître bien court.

Les ANGLOIS, comme je l'ai déjà dit, s'étoient fait céder la FLORIDE & toute la partie de la LOUISIANE qui eſt à l'eſt du fleuve MISSISSIPI dont le cours devenoit commun aux deux nations *Angloiſes* & *Françoiſes*. Mais les François conſervoient toujours l'Iſle de la (12) nouvelle ORLEANS formée par le fleuve, par la riviere d'IBERVILLE, & par les lacs. Le contours de cette Iſle eſt d'environ 150 lieues, mais toutes les terres n'en ſont pas habitables, il n'y a à proprement parler que les rives du MISSISSIPI qui le ſoient. (13) La ville eſt placée dans l'Iſle qui porte ſon nom à trente-trois lieues de l'embouchure du fleuve, & à une lieue d'un petit bras de mer étroit joignant le lac Pontchartrain qui communique avec la mer. L'entrée de ce lac appartenante aux Anglois, le commerce leur étoit aſſuré de tous eôtes avec les François dont les principaux établiſſemens ſont ſur l'Iſle de la nouvelle Orleans, & ont communication avec cette ville par le fleuve & par les lacs. Les bords de la mer à PENSACOLE & à la MOBILE ne ſont que des ſables blancs très-peu propres à la culture, ce qui rendoit indiſpenſable la communication & le commerce avec la Colonie Françoiſe de la LOUISIANE. Le gouvernement Anglois

l'avoit

l'avoit ſenti, & en laiſſant aux François l'Iſle de la nouvelle ORLEANS, les Anglois ſe ſont aſſuré un commerce qu'il eſt impoſſible d'empêcher, & qui d'ailleurs eſt néceſſaire & très-avantageux aux habitans.

Au moment où le traité de paix fut publié on vit, dans toute l'étendue de la LOUISIANE, les François dont les biens ſe trouvoient ſous la domination Angloiſe, abandonner leurs terres, & ſe tranſporter avec leurs beſtiaux & leurs négres ſur les terrains qu'ils croyoient François ainſi que le traité de paix l'annonçoit. Ils n'eurent dans certains endroits que le fleuve à traverſer. Ils ne témoignoient aucun regret d'avoir continuellement la vue des établiſſemens qu'ils abandonnoient.

Qui pourra refuſer des éloges à de pareils ſacrifices? Les promeſſes des Anglois, les facilités qu'ils donnerent, les avantages qu'ils préſenterent, ne retinrent d'habitans François que ceux qui ne pouvoient abandonner leurs poſſeſſions ſans s'expoſer à mourir de faim.

Monſieur D'ABBADIE fut nommé gouverneur par le Roi de France de la partie de la LOUISIANE qui lui avoit été laiſſée par le traité de paix. La ville eut le titre de comptoir, & Mr. d'Abbadie en eut la direction, il réunit les deux charges d'intendant & de gouverneur de cette malheureuſe colonie; ainſi l'état déplorable où il la trouva, ne lui laiſſa point l'eſpoir de la voir jamais au dégré de ſplendeur où il ſentoit qu'elle pouvoit être portée; cependant il employa en homme ſage & entendu les moyens les plus efficaces pour y parvenir. Il ſentit que l'eſprit de négoce & celui d'agiotage avoit ſéduit un très-grand nombre de perſonnes; pour

en

en rappeller une partie à l'agriculture & en donner le goût & ôter l'eſpoir de faire fortune autrement: il diminua les dépenſes exceſſives que faiſoit le Roi, il donna une direction plus ſure & plus avantageuſe à l'agriculture; il flatta l'eſpérance du colon, & travailla à procurer les débouchés des denrées qui pouvoient occuper un plus grand nombre d'habitans, comme le tabac & le ris. Enfin, il permit aux Anglois de commercer avec les habitans, il les engagea même à fournir des Négres.

Aucun Gouverneur n'avoit encore ſaiſi, comme Mr. D'ABBADIE, les vrais moyens de faire fleurir la LOUISIANE: mais elle étoit arriérée de 3 ou 4 années de revenus. Il falloit d'abord ſonger à la liquider. Les commerçans de la LOUISIANE devoient une grande partie des fonds qui leur avoient été confiés par les négocians de France; il falloit que Mr. *d'Abbadie* s'occupât des moyens de faire rentrer toutes ces ſommes afin de retablir le crédit de la colonie totalement perdu depuis la guerre. Il ne pouvoit y parvenir ſans ſe faire des ennemis parmi les commerçans qui voyoient avec jalouſie les Anglois tenir magazin à la nouvelle *Orléans*. Mais l'avantage du colon cultivateur devoit d'abord occuper Mr. d'*Abbadie*. Il étoit toujours aſſuré de faire revivre le commerce, & de s'attirer des éloges quand les (15) denrées accrues par les facilités préſentées aux cultivateurs auroient pu fournir aux commerçans des moyens aſſurés d'échanges & de ſpéculations.

Une mort prématurée vint malheureuſement enlever ce digne homme dans l'inſtant où il étoit le plus occupé des moyens de faire fleurir la

colonie;

colonie; elle n'avoit encore éprouvé que foiblement combien ces moyens étoient efficaces & certains; auſſi ſa perte ne laiſſa-t-elle pas tous les regrets qu'elle méritoit.

On le voyoit d'ailleurs remplacé par un homme (Mr. *Aubry*,) dont la valeur avoit mérité les plus grands éloges dans la guerre derniere & à qui les vertus ſociales attiroient la conſidération générale. On ne fit pas réflexion que les qualités du bon guerrier & celles de l'homme privé n'entrainent pas celles qui ſont néceſſaires à l'adminiſtration & à la régie politique & œconomique. Mr. *Aubry*, excellent grenadier n'avoit aucune des qualités propres à bien régir une colonie dans la poſition ſur-tout où ſe trouvoit celle de la *Louiſiane*. Il falloit un génie bien ſupérieur à celui de ce gouverneur pour achever l'important ouvrage commencé par Mr. d'*Abbadie*, & pour s'acquitter dignement de la commiſſion délicate dont il alloit être chargé.

L'habitant qui ſous Monſieur d'*Abbadie* avoit ſenti la néceſſité de s'attacher à la culture des terres, & à qui les eſſais avoient prouvé les avantages qu'on en pouvoit retirer, ne ſe relacha pas ſous Mr. *Aubry*, de qui on avoit droit d'attendre autant de protection & de facilité qu'on en avoit reçu de la part de Mr. d'*Abbadie*.

Mais quelque tems avant ſa mort, arrivée en 1765, ce Mr. d'*Abbadie* avoit reçu de la Cour de *France* avis de la ceſſion de la *Louiſiane* à l'*Eſpagne*; par acte paſſé à *Madrid* & à *Verſailles* dans le tems du traité de paix de 1764. On ne ſentit pas la raiſon pour laquelle cette ceſſion avoit juſques-là été tenue ſecrette, & pourquoi la *France* avoit dans l'intervalle envoyé un Gouverneur & des troupes à ſa ſolde. Le Roi de

France

France, en annonçant cette ceſſion, ordonnoit à Mr. d'*Abbadie* de faire enrégiſtrer la lettre (16) au Conſeil, afin que les différens états de la colonie puſſent y avoir recours au beſoin. (*)

Je fus témoins de la conſternation que cette nouvelle accablante répandit à la nouvelle *Orléans*: un découragement général s'en ſeroit ſuivi ſi l'on ne s'étoit flatté que cette ceſſion n'auroit jamais lieu. On ne pouvoit comprendre que la *France* abandonnât une colonie auſſi avantageuſe pour ſon commerce d'*Europe*, & pour celui des *Antilles*; on ſentoit combien peu l'*Eſpagne* en pouvoit retirer de fruit. On ſe figuroit encore, tant on craignoit de changer de domination, que la ceſſion de la *Louiſiane* étoit un arrangement politique qui ne dureroit qu'un tems; & ceux qui purent s'en perſuader la réalité, redoublerent d'ardeur pour ſe faire des revenus dans le déſir & l'eſpoir de ſe créer un bien-être en *Europe*. Perſonne par conſéquent ne ſongea à devenir Eſpagnol, tant la patrie eſt chere à tout cœur vertueux.

Ce fut alors qu'on éprouva ce qu'auroient produit l'encouragement & l'émulation dans les différens objets de culture. Les divers motifs qui animoient les habitans concourant tous au même but; l'induſtrie fut portée à ſon plus haut point: on vit s'élever par tout des machines tendantes à multiplier les forces, & à faciliter les ouvrages.

Partout les revenus doublerent, ils triplerent même

(*) Voyez cette Lettre dans les Notes, elle eſt de la plus grande importance pour l'éclairciſſement des faits que je rapporterai dans la troiſime partie de cet ouvrage.

même en quelques endroits. L'indigo de la *Louiſiane*, dépriſé juſqu'à ce jour, égala en valeur & en qualité celui de *St. Domingue* par les ſoins qu'on apporta dans ſa fabrique. Des moulins à planches plus prompts & plus commodes, augmenterent conſidérablement la branche du commerce, fondée ſur l'exploitation des bois; on ſéma du coton, on en éprouva la bonté en l'ouvrageant. Tout ſe vivifioit, & la Colonie de la *Louiſiane* fut devenue l'établiſſement le plus riche, le plus peuplé & le plus puiſſant du nouveau monde.

On lit dans les Mémoires imprimés ſur la Colonie qu'un grand nombre d'*Acadiens* ſe préparoient à quitter la nouvelle *Angleterre* pour venir joindre leurs compatriotes établis ſur les bords du *Miſſiſſipi*, mais que la nouvelle de la ceſſion de la *Louiſiane* à l'*Eſpagne* décida les uns à reſter où ils ſe trouvoient, & les autres à paſſer à *St. Domingue* ou à *Cayenne*. Pluſieurs ſe ſont refugiés en *France*, d'où on les a fait paſſer en *Corſe*; des familles Canadiennes étoient en chemin pour s'établir à la *Louiſiane* qu'elles croyoient Françoiſe, mais inſtruites aſſez à tems du changement de domination, elles ſe fixerent au détroit: cependant qui eût été plus heureux que les *Acadiens* s'ils euſſent voulu profiter des avantages que leur offroit le gouvernement Anglois? mais l'amour de la patrie l'emporta chez eux ſur toute autre conſidération: ils n'aſpiroient qu'après la domination Françoiſe, ils s'expoſoient aux plus grands dangers pour en jouir. Ils euſſent paſſé de préférence à la *Louiſiane* dont le climat étoit plus ſemblable à celui de l'*Acadie*; quel avantage pour la *France!* quelle population pour la *Louiſiane* ſi elle n'eût pas

changé de domination. „ Heureux " dit encore l'Auteur d'un de ces Mémoires, „ heu-
„ reux ſi la *France* n'avoit à regretter que ces
„ généreux citoyens. Mais la perte totale de
„ la Colonie de la *Louiſiane* ſuivra néceſſaire-
„ ment ſa ceſſion à une puiſſance auſſi peu
„ propre à en tirer le parti dont elle eſt ſuſ-
„ ceptible.

En effet, ſi nous examinons les Colonies Eſpagnoles, qu'y verrons-nous? miſere & oppreſſion répandues ſur un petit nombre d'infortunés habitans diſperſés dans les immenſes contrées, dont les cruautés de cette nation ont fait des déſerts; des milliers d'eſclaves plus malheureux mille fois que les animaux les plus maltraités, puiſqu'ils ont une connoiſſance plus étendue des maux affreux qu'on leur fait ſouffrir, des milliers d'eſclaves ſervans, dis-je, à tirer du ſein de la terre les métaux mépriſables qui ont attiré cette nation avide dans le nouveau monde. Les hommes, que dans les Colonies Eſpagnoles on veut bien honorer du titre de libres, ſont tributaires nés de tous les gens que S. M. Catholique envoie pour commander à ſes ſujets. Chacun d'eux ſucceſſivement s'y engraiſſe du ſang des malheureux qu'il vexe & qu'il opprime; abuſant du pouvoir qui lui eſt confié, ces tyrans ſe rendent arbitraires, & le malheureux qui oſeroit gémir & ſe plaindre, ſeroit promptement victime d'un ſentiment ſi naturel.

Eſt-il poſſible que ſous un Roi juſte, occupé en *Europe* à faire fleurir ſes états, à y répandre l'abondance & la fertilité, eſt-il poſſible qu'il ne ſe rencontre pas une ame généreuſe qui porte aux pieds de ſon trône auguſte les cris lamentables

tables des malheureux qui habitent ſes colonies? Le tableau qu'on lui feroit des vexations horribles qu'ils éprouvent, toucheroit ſon ame grande & magnanime; mais la cupidité écarte avec ſoin cet homme aſſez courageux pour parler au Monarque le langage de la vérité. Il en reſulteroit bientôt la deſtruction des moyens que la rapacité des chefs trouve à s'aſſouvir dans le ſang des infortunés qu'elle accable de miſére; il y a trop de perſonnes intéreſſées à ce qu'ils ſubſiſtent.

Ce tableau, que la communication avec les Colonies Eſpagnoles, préſentoit chaque jour aux habitans de la *Louiſiane* ſous des couleurs encore plus odieuſes, fut porté à la nouvelle *Orléans* avec l'annonce de l'arrivée prochaine des Eſpagnols. L'effroi général dût néceſſairement réveiller tous les ſentimens patriotiques qui attachent les François à leurs Rois, & en général tout homme ſenſible à une domination qui veille à ſon bonheur & à ſa félicité. Nous allons en voir les effets dans la 3me Partie de cet Ouvrage qui comprendra le tems écoulé depuis l'arrivée de M. d'*Wlloa*, juſqu'à celle de M. *Orelly*. C'eſt malheureuſement-là l'époque de la décadence de la *Louiſiane*. Elle n'avoit eu depuis la paix quelque ſplendeur que pour prouver qu'elle en étoit ſuſceptible. Nous verrons ſes flatteuſes eſpérances s'évanouir comme l'éclair ſuccédé par l'orage.

Fin de la Seconde Partie.

ÉTAT-PRÉSENT DE LA LOUISIANE.

TROISIEME PARTIE.

Ce qu'a été la LOUISIANE *depuis l'arrivée des Eſpagnols juſqu'à l'année* 1771.

PREMIERE SECTION.

Depuis l'arrivée de Dom D'WLLOA, *juſqu'à ſa ſortie de la Colonie.*

LORSQUE la poſtérité jettera un coup d'œil ſérieux ſur les ſiècles qui l'auront précédés, & qu'un ſentiment naturel de juſtice & d'humanité fixera ſon attention ſur les événemens qu'il me reſte à rapporter, elle aura peine à croire qu'un ſiècle auſſi poli que le nôtre, ait pu produire des actes d'une auſſi cruelle ſévérité; elle confrontera les époques, & ſera tentée de placer des faits auſſi peu croyables à ces tems de barbarie, où le cœur humain, abandonné à lui-même, étoit capable des traits les plus ſanguinaires.

Lorſque

Lorſque la poſtérité lira qu'un jugement, auſſi inique & auſſi plein d'inhumanité que celui qui a été porté contre quelques habitans de la *Louiſiane* eſt émané d'une Cour où régnent quelques lumieres à côté-même de la Philoſophie, elle voudra douter de la vérité des faits, au moins en tirera-t-elle cette réflexion du ſage ſur l'infortune attachée au trône.

La vérité n'en approche jamais : trompé chaque jour par ceux qui l'entourent, le meilleur Roi fait le mal qu'il abhorre, & laiſſe vivre dans l'impunité le criminel qu'il croit innocent ; tandis que des familles éplorées gémiſſent de la mort du juſte.

Le flambeau de la vérité à la main, je vais marquer avec attention les pas de ces hommes généreux dont je ne pourrai jamais aſſez louer le patriotiſme ; & de ces hommes dont les vertus, la fermeté & la grandeur d'ame, honoreront à jamais l'humanité, de ces hommes enfin, que la barbare animoſité ſemble avoir choiſi, pour que l'éclat de leur mérite les rendit plus remarquables. Tel, dans un troupeau nombreux, le plus gras & le plus apparent, eſt deſtiné à la mort. Tel dans ſon jardin ce cruel Romain abbattoit les têtes de pavots que la nature avoit élevée au-deſſus des autres. Emblême malheureux d'une cruauté réfléchie qu'on nomme prudence, & politique, mais que le ſage traite, avec raiſon, de barbarie.

Au reſte, rapportons préalablement les faits qui ont préparé ce cruel événement.

Il s'écoula un an depuis la lettre du Roi de *France* qui annonçoit la ceſſion de la *Louiſiane*, juſqu'au moment où Dom *Antonio d'Ulloa* écrivit de la *Havane* au Conſeil ſupérieur de la *Nouvelle-*

Orléans, une lettre dans laquelle il prit le titre de Gouverneur de la *Louiſiane*. (18).

Annoncer la protection d'un Roi bienfaiſant, étoit diſpoſer les cœurs à la reconnoiſſance; & ce fut ce ſentiment qui prépara la réception brillante qu'on fit à Monſieur d'*Wlloa*.

Quelqu'un qui a été ménacé d'un grand danger, croit en être préſervé à la moindre apparence de ſecours, quelque cruelle & barbare que ſoit la main qui le lui préſente. Telle étoit la poſition des habitans de la *Louiſiane*. Ils frémiſſoient avec raiſon des cruautés & des vexations qui accabloient les colonies Eſpagnoles; mais on doit careſſer pendant quelque tems un animal qu'on veut aſſujettir au joug; perſonne ne douta que les premieres années de cette nouvelle domination ne fuſſent marquées au coin de la bienfaiſance & de l'équité. L'eſpérance, compagne fidelle du déſir, faiſoit regarder la retraite en *Europe* comme très-facile au bout de quelques années, & on crut qu'au moment où ſe feroit la priſe de poſſeſſion, on marqueroit un terme à ceux qui ſeroient décidés à ſe retirer de la colonie.

Le début du Gouverneur Eſpagnol fut trop flatteur pour ne pas ſéduire les trois quarts des colons; mais les gens ſenſés découvrirent aiſément le poiſon couvert de miel . . . quelques ſuperſtitieux regarderent comme un fâcheux pronoſtic les éclairs & les orages qui accompagnerent les Eſpagnols depuis leur entrée dans le fleuve, juſqu'à leur arrivée à la *Nouvelle-Orléans*. Laiſſons aux ſiècles d'ignorance leurs augures & leurs auſpices . . . . parcourons les faits . . . .

Ils

Ils ſuffirent pour porter la terreur dans les eſprits les plus fermes.

Politeſſes, égards, prévenances, rien ne fut épargné pour prouver à *Dom Wlloa* le déſir qu'on avoit de répondre aux heureuſes intentions qu'il témoignoit. Le Créole, naturellement bon, crédule, généreux & ſenſible, pouſſa ſes attentions juſqu'à la baſſeſſe. Peut-être cette conduite attira-t-elle le mépris intérieur d'un homme qui avoit ſucé cette haine que l'Eſpagnol porte à toutes les nations, & ſur-tout aux François. Elle ne tarda pas à ſe démontrer ainſi que ſon caractère. Le voici tel qu'il a paru.

Dom Antonio d'Wlloa, homme à qui l'on ſuppoſoit du ſavoir & de l'érudition, n'avoit pas les lumieres néceſſaires pour bien conduire des hommes. Il n'avoit pas cette pénétration qui met à portée de les connoître; il n'avoit pas cette impartialité qui fait éviter l'injuſtice, ou qui rectifie un jugement faux. Il n'avoit pas cette aménité, cette douceur, ce liant qui gagne les cœurs, & ſur-tout celui du François: il n'avoit pas ce mêlange heureux de ſévérité & de clémence qui ſait punir & pardonner à propos. Entêté, rien n'étoit mieux que ce qu'il avoit imaginé. Violent, il confondoit dans ſes emportemens tous ceux avec qui il traitoit; impérieux, ſa volonté devoit faire loi; minutieux dans ſes projets; tracaſſier dans l'exécution, arrogant quand on lui cédoit; timide & ſouple quand on lui réſiſtoit; inconſidéré dans ſes propos; ſans dignité, ſans généroſité, renfermé dans ſon cabinet, ne ſe montrant que pour déſobliger; voilà l'homme quant à l'ame. Quant au corps . . . . . il eſt difficile d'être plus

petit & plus mince que l'étoit *Dom Antonio d'Wlloa*, une voix foible & aigre annonçoit ſon caractère. Sa phyſionomie, quoiqu'aſſez réguliere, avoit cependant quelque choſe de faux; de gros yeux, qui toujours baiſſés vers la terre, ne lançoient que des regards échappés, cherchant à découvrir ſans ſe laiſſer démêler. Une bouche dont le ris forcé annonçoit la fourberie, la duplicité & l'hypocriſie, terminoit le Portrait de Dom *Antonio d'Wlloa*.

Plaçons celui du Gouverneur François, pour ſervir de pendant à celui-ci. La connoiſſance du caractere nous met à portée de juger les actions ſouvent avec plus de certitude, qu'on ne peut juger du caractere par des actions la plupart du tems mal rapportées.

Mr. AUBRY étoit un petit homme ſec, maigre, laid, ſans nobleſſe, ſans dignité, ſans maintien. Sa figure l'auroit fait croire hypocrite, mais ce vice venoit chez lui d'un excès de bonté qui le faiſoit accéder à tout dans la crainte de déplaire, tremblant ſur les ſuites des actions les plus indifférentes, effets naturels d'un eſprit ſans reſſources & ſans lumieres; ſe laiſſant toujours guider, & dès-lors s'écartant ſouvent du vertueux dans ſa conduite; religieux par foibleſſe plutôt que par principe, incapable de vouloir le mal, mais le faiſant par molleſſe humaine charitable; ſans généroſité ni réflexion, brave guerrier, mais mauvais chef; déſirant les honneurs & les dignités, mais n'ayant pas aſſez de fermeté & de capacité pour en ſoutenir le poids.

Voilà le portrait des deux hommes qui ont fait la perte de la Colonie de la LOUISIANE, le premier par méchanceté, le ſecond par foibleſſe; l'Eſpagnol par haine & par animoſité, le Fran-

François par ignorance de ſes pouvoirs, & de ce qu'il devoit à la place qu'il occupoit.

Voyons-les en actions.

LA priſe de poſſeſſion au nom du Roi d'Eſpagne, étoit le premier acte qui eût dû ſuivre l'arrivée de Mr. d'WLLOA à la nouvelle ORLEANS. Mais 80 mauvais ſoldats qu'il avoit amenés avec lui, ne lui parurent pas aſſez reſpectables pour contenir une Colonie dont il avoit conçu l'idée la plus déſavorable; & ce fut le prétexte qu'il allégua lorſqu'on le ſomma de prendre poſſeſſion. On lui offrit de laiſſer les troupes Françoiſes à la ſolde d'*Eſpagne*; mais les ſoldats demanderent hautement leur congé. Le tems de leur engagement étoit triplé; & on n'auroit pu ſans injuſtice les forcer à ſervir un autre prince; auſſi les garda-t-on toujours à la ſolde de France, parceque M. d'WLLOA ménaça de ſe retirer, ſi on continuoit à le preſſer ſur la priſe de poſſeſſion, & d'aller rendre compte au Roi ſon maître, des motifs de ſa retraite.

M. AUBBY, craignant d'indiſpoſer contre lui les Cours de Verſailles & de Madrid, s'il continuoit ſes inſtances, acquieſca à tout ce que voulut Mr. d'WLLOA, ceſſa de le preſſer ſur la priſe de poſſeſſion, & ſe laiſſa abſolument conduire par les caprices de cet homme.

Parcourons les Mémoires qui ont paru ſur la révolution arrivée dans ce pays, nous y verrons Mr. AUBRY faiſant à la ſuite de Dom WLLOA l'office d'un Sergent-Major, & ſouvent celui de valet. Nous le verrons ſuivre

aveuglément ſes volontés, & lui obéir avec le même empreſſement qu'à ſon ſupérieur. Nous verrons à chaque pas ce Gouverneur François & ſon autorité expoſés aux humiliations & au mépris d'un Eſpagnol plein d'arrogance. Cependant les troupes Françoiſes continuerent de faire le ſervice ſous le drapeau de leur nation. Les 80 ſoldats Eſpagnols étoient cazernés & n'avoient aucun emploi. Le conſeil jugeoit au nom du Roi de France, & il paroiſſoit naturel que juſqu'à la priſe de poſſeſſion, tous les ordres émanaſſent de M. AUBRY. C'étoit à lui que toute la Colonie s'addreſſoit: vouloit-on demander quelque choſe à Mr. d'WLLOA, il renvoyoit toujours à la priſe de poſſeſſion, & on regardoit ce moment-là, comme devant marquer le changement de domination.

La lenteur de l'Eſpagnol à remplir cet acte autentique & néceſſaire laiſſoit l'eſpoir, qu'il auroit dégoûté ſa nation d'un pays qu'il diſoit chaque jour ne pas convenir à l'Eſpagne, & cet eſpoir étouffoit une partie des gémiſſemens qu'arrachoit ſa conduite.

Quand Dom WLLOA fut ſuffiſamment certain d'avoir par ſes ménaces effrayé l'eſprit foible, & ſéduit par ſes promeſſes le cœur intéreſſé de Mr. AUBRY, il ne garda plus de ménagemens. Avoit-il beſoin de conférer avec le Gouverneur François, il l'envoyoit chercher par un ſergent ou par ſon négre. Lui parloit-il? c'étoit avec l'arrogance d'un ſupérieur inſolent. Une ſeule fois l'impertience emut AUBRY qui la releva. On vit le ſouple Eſpagnol mollir & ceder, pour reprendre peu après, avec plus d'aſſurance, un empire qu'on eût craint de lui diſputer long-tems.

La

La colonie voyoit chaque jour avec la plus vive indignation M. *Aubry*, attendant des heures entieres dans l'anti-chambre de M. d'*Wlloa*, le moment où cet homme altier daigneroit paroître. L'autorité étoit affoiblie, la dignité royale étoit avilie dans la perſone qui étoit faite pour la ſoutenir: tous les François reſſentoient vivement cette humiliation; & lorſqu'elle tombe ſur des cœurs peu faits pour l'éprouver, elle produit la fureur & la rage, ſi la vengeance n'eſt pas aſſez prompte.

Chaque jour *Dom Wlloa* étendoit ſes pouvoirs, & M. *Aubry* ne conſervoit plus que l'apparence de l'aurorité (*); cela fut au point qu'on ne diſtingua plus le chef. Chacun d'eux donnoit des ordres; cependant M. *Aubry* renvoyoit ſouvent à M. d'*Wlloa*, & l'Eſpagnol affectoit alors de laiſſer toute l'autorité à M. *Aubry*; diſant toujours qu'il n'avoit pas pris poſſeſſion. Cependant il avoit perſuadé le contraire à la Cour, & voici comment.

Il y eut un acte paſſé entre M. Aubry & Dom Wlloa, par lequel le premier convenoit avoir remis à l'Eſpagnol, la Colonie de la *Louiſiane* conformément aux ordres du Roi ſon maître, & en vertu des pouvoirs que le dit Dom Wlloa, avoit reçu de la Cour. Cet acte ſigné des deux gouverneurs ſeulement, fut fait double & dut être être échangé aux deux Cours.

On

(*) Nous verrons cependant plus bas M. AUBRY avouer en plein Conſeil que Dom Wlloa ne ſui avoit jamais fait voir qu'une ſimple lettre de M de GRIMALDI, écrite en Eſpagnol que M. AUBRY n'entendoit pas, & cette lettre annoncoit à M. d'Wlloa qui l'expliqua, ſa nomination au gouvernement de la LOUISIANE.

On s'imagine peut-être qu'un pareil traité fut rendu public, qu'il fut lu, affiché, & accompagné de tout l'appareil qui annonce un changement de domination: point du tout. Les habitans de la Louiſiane n'eurent pas même en cette occaſion la ſatisfaction néceſſaire qu'on donne à un eſclave vendu, celle de ſavoir le moment où il doit obéir à ſon nouveau maître. Mr. *Aubry* ne communiqua cet acte inique & informe qu'à deux perſonnes, après avoir exigé d'elles le plus grand ſecret; & celles-ci ne l'ont divulgué qu'après la révolution.

Mais il ne ſuffit pas d'avoir mis ſous les yeux du lecteur cet acte invalide & injuſte; écoutons le détail des moyens qu'employa Mr. *d'Wlloa* pour l'arracher de Mr. *Aubry*; c'eſt ce dernier qui va parler.

„ Dom *Wlloa*, intimidé par les repréſenta-
„ tions du commerce au conſeil & par quelques
„ propos menaçans, lachés à deſſein à ſes oreilles,
„ ſe retira au port de la *Baliſe* qui eſt à l'embou-
„ chure du fleuve à 32 lieues de la capitale. J'en
„ reçus une lettre par laquelle il me mandoit avoir
„ à me communiquer des choſes de la plus gran-
„ de importance. J'héſitai d'abord ſi j'aban-
„ donnerois mon gouvernement; mais les cir-
„ conſtances me parurent exiger cette démarche
„ de ma part, & je me rendis à la *Baliſe*. M.
„ d'*Wlloa* me repréſenta que les deux Cours
„ trouveroient peut-être mauvais que la priſe
„ de poſſeſſion n'eût pas été faite, que je devois
„ ſavoir qu'il lui avoit été impoſſible de la faire;
„ que cependant, pour ſatisfaire les deux Mo-
„ narques, il me prioit de ſigner un acte qu'il
„ me préſenta, par lequel je convenois lui avoir
„ remis la colonie, en vertu du pouvoir que

j'avois

„ j'avois de ma Cour, & lui de la ſienne. Une
„ tranſaction auſſi informe me révolta, & j'exi-
„ geai une priſe de poſſeſſion autentique, &
„ qui ne pût être ignorée de perſonne, telle en
„ un mot que le bon ſens, l'uſage, & le droit
„ des gens, la demandoient. Mr. d'*Wlloa* eſſaya
„ de m'en prouyer l'inutilité, je le preſſais;
„ alors il me promit de prendre poſſeſſion auſ-
„ ſitôt ſon retour en ville. Je fus quelques
„ jours incertain. Mr. d'*Wlloa* étoit continuelle-
„ ment après moi; tantôt il me prioit, tantôt
„ il me menaçoit de ſe plaindre de mon refus:
„ j'étois fort embarraſſé; mais à la fin j'acceptai
„ une propoſition qu'il me fit & qui me parut
„ remplir l'objet de la publicité. Je ſignai l'acte
„ dont j'ai parlé, à condition que la priſe de
„ poſſeſſion ſe feroit publiquement, auſſitôt le
„ retour de Mr. d'*Wlloa* en ville, & que l'acte
„ qui ſe paſſoit entre nous, ſeroit lu publique-
„ ment devant la garniſon de la *Baliſe*, qui ſe-
„ roit auſſitôt relevé par un détachement Eſ-
„ pagnol."

N'avez-vous jamais vu un enfant qu'un pédagogue ſevere ménace, prie, intimide pour lui faire faire quelque choſe qu'il exige? l'enfant réſiſte, pleure, ſe défend, ſe fâche, & finit cependant par céder, mais ſous certaines conditions qui lui paroiſſent une victoire complete, remportée ſur ſon maître. Tel étoit Mr. *Aubry* vis-à-vis Dom *Wlloa*: mais achevons le recit du Gouverneur François.

„ L'acte paſſé entre nous deux", continue M. *Aubry*, „ il fut convenu que chacun en en-
„ verroit une copie à ſa Cour. Je donnai or-
„ dre à Mr. de *Lomer*, officier François, com-
„ mandant à la *Baliſe*, de tenir ſa troupe ſous

les

„ les armes le lendemain à huit heures; Dom
„ *Wlloa* donna le même ordre à l'officier Eſpag-
„ nol qui l'avoit accompagné avec un détache-
„ ment; mais à la pointe du jour, je vis entrer
„ M. d'*Wlloa* dans ma chambre, qui me fit
„ ſentir qu'il étoit inutile de lire cet acte de-
„ vant la troupe de la *Baliſe*, puiſqu'il ne tar-
„ deroit pas à ſe rendre en ville. Je donnai
„ contr'ordre à l'officier François, & il en fit
„ autant de ſon côté vis-à vis de l'officier Eſ-
„ pagnol. Je retournai le lendemain en ville,
„ & laiſſai Mr. d'*Wlloa* à la *Baliſe*.

Il s'éleva, peu de tems après, des différends pour le ſervice entre le gouverneur Eſpagnol & l'officier François, commandant au port de la *Baliſe*. Ce dernier reçut ordre de Mr. *Aubry* d'obéir à Mr. d'*Wlloa*, comme à lui-même; en conſéquence, tout émane de l'Eſpagnol, rien ne s'exécute que par ſes ordres: il change l'établiſſement de la *Baliſe* (19), le place ſur le côté gauche du fleuve, s'y tranſporte, & y arbore le pavillon d'Eſpagne. On voyoit floter de l'autre côté celui de France, & il y avoit toujours un officier & un détachement François.

Ce fut encore pendant ſon ſéjour à la *Baliſe*, que Mr. d'*Wlloa* fit partir 12 batteaux chargés de troupes & de munitions pour aller prendre poſſeſſion des (20) Illinois dans le haut du fleuve. Toute la colonie parut étonnée de cette infraction aux uſages reçus: rien ne ſembla plus extraordinaire que de voir dans le même pays deux gouvernemens différens, deux pavillons & deux chefs. On courut chez Mr. *Aubry*, qui chercha à raſſurer, en diſant qu'il commandoit toujours juſqu'à la priſe de poſſeſſion, qu'il annonça devoir être faite à l'arrivée de Mr. d'*Wlloa*.

Ce

Ce moment étoit toujours retardé ; les troupes, disoit l'Espagnol, étoient en route, il les prétendoit rendues à la *Havane* ; mais on savoit, à n'en pouvoir douter, qu'il n'y avoit dans ce port pour la *Louisiane* que 15 ou 20 personnes destinées à remplacer un pareil nombre de morts ou de désertés.

Qui n'est pas indigné au recit d'une pareille conduite ? quelles mênées sourdes & basses ! Ce n'est cependant que sur cet article illégal que Mr. *Orelly* a pu juger comme Espagnols, des gens qu'on avoit cédés, sans même le leur dire. Mais tout ce que j'ai rapporté jusqu'ici, n'est qu'une légere esquisse en comparaison de tout ce qui me reste à tracer, & de ce que je suis obligé de passer sous silence, dans la crainte d'être long.

Il arriva de l'argent de la Havane. M. d'Wlloa savoit que le défaut de payement avoit attiré une partie des murmures : il espéra en les appaisant, pouvoir reparoître en ville avec un peu plus de sûreté pour ses jours : car, suivant l'idée qu'il s'étoit formée, il craignoit continuellement que ces Colons n'attentassent à sa vie (*).

De retour à la ville il se montra plus honnête, flatta des plus belles espérances, laissa entrevoir des projets avantageux qu'il n'avoit pas ; lut des lettres de satisfaction qu'il supposa avoir reçues de sa Cour sur la conduite des habitans à son égard. Il flatta la cupidité, promit de prendre bientôt

(*) Cette crainte étoit pardonnable à un homme qui, si l'on en croit le rapport public, avoit été obligé de s'évader nuitamment de la ville où il commandoit au PEROU, ayant appris que les habitans mécontens vouloient le brûler dans sa maison.

bientôt poſſeſſion, & ramena un peu le calme dans les eſprits. Mais ce calme ne dura qu'autant qu'il put contenir ſon caractere; & ſurtout, ſa haine & ſon mépris pour les François.

(21) Malgré les plaintes qu'il en a fait mille fois, M. d'*Wlloa* n'éprouva jamais de la part des habitans que politeſſes, honnétetés & déférences. Les plaintes & les murmures ſe portoient à M. Aubry qui les appaiſoit, exhortoit à la patience, aſſuroit que la Cour de France étoit informée par toutes ſes lettres des juſtes ſujets de mécontentement des Colons.

Cependant la tyrannie s'établiſſoit, & le deſpotiſme prenoit de nouvelles forces. On annulloit les ordonnances ou on les rendoit inutiles; les ſujets du Roi de France étoient maltraités, & empriſonnés par ordre d'un homme à qui nul acte public & reconnu ne donnoit de l'autorité.

Jamais poſition n'avoit été plus cruelle & plus critique que celle des habitans de la *Louiſiane*. La Colonie étoit-elle cédée, ou ne l'étoit-elle pas? Si elle l'étoit, pourquoi M. d'*Wlloa* ne prenoit-il pas poſſeſſion? & pourquoi M. Aubry continuoit-il à gouverner? pourquoi le conſeil jugeoit-il au nom du Roi de France? Si au contraire la colonie n'étoit pas cédée à Eſpagne, que faiſoit Mr. d'*Wlloa* à la *Louiſiane*? pourquoi commandoit-il ſans que Mr. *Aubry* s'y oppoſât? pourquoi, dans le même tems, l'autorité Françoiſe étoit-elle la ſeule reconnue & prédominante? à quoi pouvoit tendre ce mêlange d'autorité, d'autant plus funeſte qu'on ne ſavoit à qui s'adreſſer pour la réparation des maux qu'on éprouvoit chaque jour.

L'acte de céſſion, s'il avoit eu ſon effet, de-

voit

voit emmener ſous une nouvelle domination la félicité dont on ne pouvoit encore avoir perdu le ſouvenir. Telle étoit la promeſſe ſacrée du Roi de France à ſes ſujets de la *Louiſiane*, promeſſe qui ne faiſoit que confirmer ce ſentiment ſi naturel, que *les Rois n'ont reçu de pouvoir que pour la félicité des peuples*.

Mais vis-à-vis de qui réclamer ces droits ſaints de l'humanité? à qui faire des repréſentations? M. d'*Wlloa* n'en écoutoit point, aſſuroit toujours qu'il n'en avoit pas le droit, & ménaçoit des plus grands châtimens ceux qui lui en feroient lorſqu'il ſeroit reçu. S'adreſſoit-on à M. Aubry, il promettoit l'appui de la Cour de France, & les maux ne faiſoient que croître; quelle affreuſe perplexité!

(22) Un édit annonçé d'Europe mit le comble au déſeſpoir. Plus de communication avec la France, des impôts, des ſurcharges; étoit-ce là le prélude de la félicité promiſe? Perdre l'eſpoir de communiquer avec ſa patrie, & douter d'y jamais pouvoir rentrer. Quelle perſpective pour des François dont les ſacrifices avoient prouvé l'attachement à leur Prince? pour ces François qui ne reſpiroient qu'après le moment où ils pouroient aller renouveller en Europe un ſerment de fidélité dont rien ne les avoit encore déliés.

Ici ces ſentimens patriotiques ſe reveillerent avec toute l'énergie que pouvoit leur donner l'eſſai d'un pouvoir tyrannique avant même d'être réconnu. Le deſir de s'y ſouſtraire, dut être le premier mouvement qui ſuccéda à ces transports. Mais le faire ſans être criminels; voilà comme penſe le François. On n'accuſa certainement pas les habitans de s'être écarté de ce principe.

Ils

Ils avoient plusieurs moyens de se dérober à la tyrannie naissante, & de jouir des droits que la nature & des promesses royales leur donnoient au repos & au bonheur. Ils savoient que sous le gouvernement Anglois, ils auroient toutes les prérogatives de la liberté. Ils voyoient les Bretons vainqueurs, leur tendre les bras; ils n'avoient que le fleuve à traverser, & ils étoient à l'abri des vexations. Mais un serment de fidélité les attachoit à la France. Rien encore n'avoit détruit ce lien cher & sacré. Devoir, amour, honneur, tout s'opposoit à leur émigration; tout les empêchoit d'écouter les propositions favorables du gouvernement Anglois; tout enfin, les obligeoit à fermer l'oreille aux promesses flatteuses qu'on faisoit à ceux qui voudroient s'établir sur les possessions de S. M. Britanique.

On ne pouvoit pas se plaindre à la Cour d'Espagne des maux dont ménaçoit Mr. d'Wlloa, & dont il accabloit la Colonie: on étoit autorisé à croire que des raisons politiques tenoient les deux Cours de Madrid & de Versailles en suspens sur la possession de la Louisiane, puisque l'Envoyé d'Espagne ne faisoit pas valoir ses pouvoirs. Il pouvoit être considéré comme chargé par sa Cour d'examiner la Colonie, & de lui en rendre compte. On sait que M. d'Wlloa n'a souvent pris que le titre d'inspecteur. En cette qualité, dans tous les cas imaginables, n'ayant pas pris possession, & ne s'étant pas fait reconnoître, il n'avoit aucun droit au commandement, encore moins à la vexation; car la prise de possession ne lui auroit même pas donnée ce dernier droit si contraire aux ordres, aux volontés, & aux désirs du Roi son maître. Une autre raison confirmoit les François dans l'idée que des arran-

gemens

gemens particuliers conſervoient encore la Colonie de la Louiſiane à la France; c'eſt que M. Aubry n'avoit pas exécuté l'ordre de S. M. T. C. qui, annonçant l'ordre de ceſſion, ordonne au gouverneur de la Louiſiane, de remettre cette Colonie auſſitôt qu'il ſe préſentera quelque perſonne, chargée de la recevoir au nom du Roi Catholique... au moins étoit-on autoriſé à croire que M. d'Wlloa n'étoit pas cette perſonne.

Les habitans de la Louiſiane, ſe regardant donc toujours comme ſujets du Roi de France, & l'étant en effet (puiſqu'aucune priſe de poſſeſſion, aucun acte public, ſoit de leur part, ſoit de celle de leurs Chefs, ne les avoit attachés à une autre domination,) ne pouvoient recourir à d'autre tribunal qu'à celui de S. M. T. C. établi pour le ſoulagement de ſes ſujets, & pour leur rendre juſtice au beſoin. Le Roi de *France*, en annonçant la ceſſion, ſembloit prévoir les difficultés qu'elle entraîneroit, puiſqu'il eſt ordonné à Mr. D'ABBADIE *de faire enrégiſtrer la lettre de ſon Roi au Conſeil ſupérieur de la* Louiſiane, *afin que les différens états de la Colonie puiſſent y avoir recours au beſoin, & de la faire publier & afficher*, ce que Mr. *d'Abbadie* avoit exécuté.

Les habitans de la *Louiſiane* pouvoient-ils ſuivre d'autre route que celle que leur traçoit la lettre du Roi? En conſéquence, ils dreſſerent une Requête (23) où une partie de leurs griefs contre Mr. *d'Wlloa* étoit expoſée. Celui contre lequel ils pouvoient ſe récrier avec le plus de juſtice, étoit ſon obſtination de vouloir gouverner ſans avoir pris poſſeſſion; & ils demanderent que cet homme, de la tyrannie duquel ils avoient tout à redouter, ſe retirât de la Colonie avec ſa frégate & les Eſpagnols qu'il avoit

amenés, & que la priſe de poſſeſſion fût retardée juſqu'à ce que S. M. T. C. eût ordonné de leur ſort. Cette Requête, ſignée du plus grand nombre des habitans, fut portée au Conſeil ſupérieur, & le jour de l'aſſemblée générale fut marqué au 28 Octobre 1768.

Mr. *d'Wlloa*, effrayé des démarches des habitans, concerta avec Mr. *Aubry* ſur les moyens d'y mettre empêchement. Ils n'en trouverent pas de plus efficace & de plus prompt que de menacer pour intimider : mais difficilement la terreur s'empare-t-elle des gens que le bon droit conduit: des ſéditieux euſſent été effrayés, mais ces colons étoient bien éloignés de vouloir l'être. Ils ſuivoient une marche dictée par leur Roi, ils s'addreſſoient à ſon tribunal; mais par-là ils détruiſoient l'ouvrage de Mr. *d'Wlloa*; ils oppoſoient un obſtacle légal aux chaînes qu'il vouloit impoſer. Mr. *d'Wlloa* menaça de faire pendre, d'envoyer aux chaînes . . . . Mr. *Aubry* promit de le ſoutenir. Les habitans, informés de ces réſolutions, ſe tranſporterent chez Mr. *Aubry*, lui repréſenterent les maux dont ils étoient accablés, & la néceſſité de s'oppoſer aux violences d'un homme qui n'avoit aucun titre reconnu. Ils lui rappellerent la lettre du Roi qui leur enjoint de s'addreſſer au Conſeil pour la ratification des articles de la ceſſion. On l'aſſura de plus que Mr. *d'Wlloa* n'avoit rien à craindre pour ſes jours (*); qu'on reſpectoit le

(*) On fit plus, on offrit à Madame *d'Wlloa*, effrayée par les craintes de ſon mari, une garde des principaux jeunes gens de la ville. Mr. *d'Wlloa* s'obſtina à la refuſer, & ſe réfugia à bord de ſa Frégate, pour ſe mettre, diſoit-il, à l'abri de toute inſulte. Une conduite auſſi ouverte,

le titre dont il se disoit revêtu; mais en même tems on prioit Mr. *Aubry* que le Conseil assemblé prononçat.

Mr. *Aubry* promit que les troupes ne seroient armées que pour empêcher le désordre, & pour s'opposer aux violences qu'on voudroit faire à Mr. *d'Wlloa*. Il assista lui-même au Conseil, il y fut décidé que Mr. *d'Wlloa* sortiroit de la Colonie, ainsi que tous les Espagnols, & que la prise de possession ne seroit point tentée que S. M. T. C. n'eût répondu aux représentations des habitans, & on nomma des députés pour les aller porter. Mr. *d'Wlloa* sortit en effet de la Colonie. NB. Sa Frégate n'en partit que cinq mois après; les garnisons qu'il avoit envoyées dans plusieurs forts qui sont le long du fleuve, se réplierent toutes sur celle de la *Nouvelle Orléans*. Tout cela se passa sans la moindre insulte au pavillon Espagnol, ni aux Espagnols qui demeurerent dans la Colonie. C'est de leur propre aveu que la Cour d'*Espagne* auroit dû recevoir le témoignage de la conduite modérée des habitans dans ces circonstances critiques. Le rapport unanime de tous les étrangers fait de cet événement la chose la plus extraordinaire & la plus suprenante pour le bon ordre, à la décence & à la modération auxquels il sembloit que tout le monde contribuoit d'un commun accord. Ces témoignages d'attachement au Roi de

ouverte, des procédés aussi honnêtes de la part des habitans, n'annonçoient pas la révolte dont Mr. *d'Wlloa* les a accusés.

NB: Si l'on veut des détails plus circonstanciés sur la conduite des habitans, en cette occasion, qu'on parcoure les mémoires qui se trouvent parmi les notes.

de *France*, furent les ſeules clameurs qui troublerent la tranquillité & le ſilence pendant trois jours que les habitans furent aſſemblés à la *Nouvelle-Orléans*. Auſſitôt le départ de Mr. *d'Wlloa*, le calme & la tranquillité régnerent; Mr. *Aubry* éprouva l'obéïſſance la plus marquée de la part des habitans, & l'on attendoit les nouvelles de *France* avec le doux eſpoir de ne point changer de domination.

ETAT.

ÉTAT-PRÉSENT DE LA LOUISIANE.

TROISIEME PARTIE

DEUXIEME SECTION.

Depuis le départ de Dom ANTONIO D'WLLOA *juſqu'à l'année* 1771.

ON avoit nommé des députés pour aller porter au Roi de *France* les témoignages de l'attachement de ſes fidelles ſujets de la *Louiſiane*, qui ne demandoient qu'à vivre & mourir François (23); mais ces députés ne purent être rendus en *Europe* qu'à la fin de Mars. Mr. *d'Wlloa* y étoit depuis ſix ſemaines: il avoit repréſenté la conduite des habitans & la ſienne ſous l'aſpect qu'il avoit voulu; & la main ſuprême, qui dirige tous les événemens, ne permit pas que la vérité ſe fît jour la premiere aux Cours de *Madrid* & de *Verſailles*. L'acte paſſé entre Mrs. *Aubry* & *d'Wlloa*, acte dont l'irrégularité n'a pas beſoin d'être prouvée, ſervit apparamment à Mr. d'*Wlloa* pour faire paroître les habitans de la *Louiſiane* criminels envers le Roi d'*Eſpagne*. La *France*, d'un autre côté, qui regardoit la ceſſion faite

depuis long-tems, voulut à peine écouter les députés, & la réponſe qu'on fit à leurs repréſentations fut qu'on ne pouvoit rien entendre ſur cette affaire qui regardoit abſolument l'*Eſpagne*. Cependant, quand on prouva à la Cour de *Verſailles* que la Colonie de la *Louiſiane* n'avoit pas ceſſé d'être gouvernée par M. *Aubry*, & que depuis la paix tout s'y étoit paſſé au nom du Roi de *France*. Quand on vit les détails de la conduite de M. *d'Wlloa*, de celle du Gouverneur François & des habitans, on fut indigné contre l'Eſpagnol, on mépriſa le Gouverneur François, & on pleura de joie en voyant dans les citoyens de la *Louiſiane* le patriotiſme que chacun retrouvoit au fond de leur cœur. On admira la conduite ſage, ferme, modérée & réflêchie de ces généreux colons; & toute la *France* eut les yeux ouverts ſur leur ſort. Le Miniſtère François ſentit qu'on ne pouvoit plus, ſans injuſtice, abandonner des citoyens dont tout le crime, aux yeux des Eſpagnols, étoit leur trop grand attachement à un Roi qui a ſi juſtement mérité le titre de BIEN-AIME'. On voulut en écrire en *Eſpagne*, mais il n'étoit plus tems; on avoit trop tardé, le coup étoit porté. On avoit craint avec raiſon dans le Conſeil de *Madrid* que la *France* ne parvînt à découvrir la fauſſeté des rapports de M. *d'Wlloa*, & qu'elle ne demandât juſtice. En conſéquence, jamais expédition ne s'eſt faite en *Eſpagne* avec plus de célérité. Déjà les ordres étoient donnés, déjà M. *Orelly*, Lieutenant-Général, étoit parti pour la *Havane*, avec ordre de ſe rendre à la *Louiſiane* pour en prendre poſſeſſion au nom de S. M. C.

Nous approchons du moment terrible qui va décider

décider pour jamais du ſort de la Colonie. Avant de porter nos regards ſur les ſcênes d'horreur qui me reſtent à tracer, tranſportons-nous à la *Louiſiane*, & voyons à quoi s'occupoient les habitans depuis le départ de M. *d'W lloa*.

J'admire tout le long du fleuve les fruits heureux de la liberté & du contentement; chacun a redoublé d'effort: les cultures ſont dans le plus bel état; les revenus ſeront plus conſidérables qu'ils ne l'avoient été dans les tems d'engourdiſſement marqués par le ſéjour *d'W lloa*. Je vois reſpirer partout la joie & la tranquillité: l'eſpoir d'être François ranime tout, & le Gouvernement dont jouiſſent les habitans, donne une nouvelle vie á toute la Colonie . . . . . Quel eſt cet édifice que je vois s'élever au milieu de la ville? C'eſt le temple du Seigneur; c'eſt un tribut d'actions de graces que la Colonie offre à celui qui dirige les événemens . . . Bientôt ils y chanteront ſes louanges, bientôt il retentira des vœux de chaque citoyen pour ſon Roi. Plus loin je découvre un autre bâtiment, la curioſité m'y porte; on lit ſur l'entrée cette belle inſcription:

A Z Y L E

DU PAUVRE ET DE L'ORPHELIN.

Je vois dans l'intérieur des lits pour les malades, des appartemens pour des femmes en couches, des nourrices pour des enfans Orphélins, des pauvres à qui on fournit la ſubſiſtance. Tout eſt dans le plus grand ordre. Les appartemens ſont diſtribués de façon que les ſecours ſont portés à chacun à propos, ſans tumulte & ſans confuſion.

confuſion. Je m'informe à qui on eſt redevable de cet établiſſement, ainſi que de la fondation du temple que j'ai vu s'élever.

„ Au patriotiſme, " me répond quelqu'un, „ au reſpect de tous les citoyens pour la Divi„ nité, à l'amour que nous avons les uns pour „ les autres, à la pitié que nous ont inſpiré les „ malheureux dont nous n'avions qu'une foible „ idée avant la venue de Mr. *d'W lloa*. Un ac„ cord unanime a fait ces fondations: le cri gé„ néral les a propoſé; chacun a fourni ſelon ſes „ facultés, ſans taxes, ſans impôts L'un a „ donné le bois néceſſaire pour la charpente, „ l'autre les matériaux pour la maçonnerie; ce„ lui-ci des lits, celui-là les autres meubles. „ Chacun a concouru à l'envie, & on a pourvu „ aux fonds néceſſaires pour la dépenſe qui ſe „ fait dans cet hôpital . . . . .

O vertu! m'écriai-je plein d'entouſiaſme, ô divin patriotiſme! de quoi ton feu ſacré ne nous rend-t-il pas capables lorſqu'il nous embraſe! Parmi quels hommes ſuis-je tranſporté? ..., O vous! que je voyois prêts à les condamner comme des révoltés & des ſéditieux, jugez ſi de telles actions éclateroient au milieu du tumulte qui accompagne une révolte, & ſi des cœurs, écraſés ſous le poids du remord, qui ſuit l'yvreſſe de la ſédition, ſeroient capables de ſentimens auſſi purs, & qui tiennent néceſſairement au repos de l'ame & de la conſcience. ô Monarque heureux qui régne ſur les François, que de tels ſujets ſont dignes de ton appui! de quelle félicité ne méritent ils pas de jouir! Leur ſort doit être à jamais, de voir croître ſous ta domination les ſentimens de réligion, d'humanité, de charité & de généroſité que je vois briller

en

en eux dans un moment où leur volonté n'a d'autre guide que le mouvement de leurs cœurs, & d'autre frein que le desir de prouver à l'univers entier combien ils te chérissent. Ces sentimens sont étayés par l'espoir qu'ils ont de vivre sous tes heureuses loix, & de voir leurs enfans partager avec eux ce bonheur.

Mais d'où vient ce murmure général dans toute la ville? Chacun se parle à l'oreille, on craint d'élever la voix; on va, on vient, sans savoir ce que l'on fait; la pâleur est sur tous les visages, bientôt je vois couler des larmes. Les sanglots étouffent les cris de la douleur; je prends part à l'effroi public, je m'informe du sujet de cette allarme générale, du malheur affreux dont chacun paroît pénétré.

„ Nous sommes perdus; " me dit un citoyen, „ notre Roi nous abandonne, les Espagnols sont „ à la *Balise*, ils viennent prendre possession de „ la Colonie. "

Cette nouvelle étoit d'autant moins croyable, que des lettres arrivées le 19 Juillet de cette année 1769, laissoient à la Colonie l'espoir de ne point passer sous la domination Espagnole, & qu'on n'étoit qu'au 25 du même mois. Cependant cette nouvelle ne se confirma que trop tôt. Un Officier Espagnol, dépêché par Mr. *Orelly*, apportoit à Mr. *Aubry* une lettre, par laquelle cet Officier-Général annonçoit qu'il venoit, au nom du Roi son Maître, pour prendre possession de la Colonie; pour soumettre à son obéïssance, au cas d'opposition, mais pour combler la Colonie de ses bienfaits, s'il étoit reçu comme il devoit s'y attendre. Cette lettre étoit accompagnée d'ordres de la Cour de *France* à M. *Aubry*, de remettre la Colonie aux Espagnols.

Mr. *Aubry*, qui ſavoit les diſpoſitions où étoient les habitans de refuſer conſtamment la domination Eſpagnole, & de s'oppoſer à leur entrée dans le fleuve, s'il n'y avoit pas des ordres précis du Roi de *France*, s'empreſſa à rendre publics ceux qu'il avoit reçus. Il avoit auſſi des précautions à prendre contre l'émigration à laquelle les habitans paroiſſoient réſolus. C'eſt pourquoi il lut dans l'aſſemblée générale du peuple, qu'il convoqua, la lettre de Mr. *Orelly*, contenant ſes promeſſes de traiter favorablement les habitans, s'ils ne s'oppoſoient pas à la priſe de poſſeſſion; mais auſſi ſes ménaces, au cas de refus. Ces menaces produiſirent un effet contraire à celui que M. *Aubry* s'en étoit promis; elles étoient peu propres à intimider les habitans de la *Louiſiane*. Tout le monde ſait d'ailleurs que 200 hommes bien réſolus, euſſent pu empêcher M. *Orelly*, Général Eſpagnol, de pénétrer à la *Nouvelle-Orléans*, quoiqu'il eût 3000 hommes, tant de troupes réglées que de milice ſur vingt-cinq bâtimens de tranſport. Il ne faut que connoître le local du pays pour ſentir cette vérité (24). Ainſi on juge aiſément de l'effet que dûrent produire les menaces de M. *Orelly*, auſſi révolterent-elles les moins déterminés. Déjà les Cocardes blanches s'arboroient, déjà on ſe préparoit à marcher aux ennemis, quand M. *de la Freniere*, Procureur-Général au Conſeil-ſupérieur, homme éloquent, & en qui on avoit la plus grande confiance, arrêta cette fougue par un diſcours dont voici la ſubſtance.

„ Citoyens compatriotes, lorſque vous vintes porter au Conſeil vos juſtes repréſentations, auxquelles S. M. vous autoriſoit dans l'acte de ceſſion, vous me vites approuver votre zèle

patrio-

patriotique, & vos demandes eurent leur éxécution. Le déſir commun eſt, je le ſais, la ratification des articles de l'acte de ceſſion, & l'accompliſſement des ordres de notre Roi Bien-aimé: aujourd'hui S. M. ordonne de remettre la colonie aux Eſpagnols & *M. Orelly*, venu pour en prendre poſſeſſion au nom de S. M. C. vous fait, de la part de ce Monarque, les promeſſes les plus autentiques, ſi vous le recevez comme vous le devez; & il menace, ſi l'on s'oppoſe à ſon entrée. Je ſais que votre courage vous fait mépriſer les menaces, & que ſon armée céderoit bientôt à vos efforts. Je vois vos cœurs patriotes brûler du déſir de ſignaler votre valeur à la défenſe de vos foyers; mais contre qui allez-vous combattre? contre les alliés de votre Prince, & contre un Monarque qui vous fait aſſurer de ſa bienveillance. Quel eſt, d'ailleurs, celui d'entre vous qui voudra expoſer ſa famille aux ſuites funeſtes des evènemens de la guerre, lorſqu'il lui reſte un autre parti à prendre? Des veuves éplorées, des orphélins abandonnés à la commiſération publique, des familles détruites; croyez-moi, citoyens, que ces malheurs vous touchent & vous éclairent. Nous nous enſévélirons, dites-vous, ſous les ruines de notre patrie, & nous ne ſouffrirons jamais une domination qui nous expoſe à l'eſclavage.

Tels ſont les diſcours que l'animoſité vous a dicté vingt fois. Mais qui eſt-ce qui vous les avoit inſpirés? l'horreur que vous aviez conçue de la conduite de *M. d'Wlloa* ....

Ici c'eſt un officier général, dont la réputation vous eſt connue, Irlandois de nation, & qui n'eſt parvenu au grade de lieutenant-général que par ſes ſervices dans les armées Françoiſes: il

vous

promet ſolemnellement la bienveillance de ſon Roi, ſi la priſe de poſſeſſion ſe fait librement. Voudriez-vous exciter la colere de ce Monarque par une conduite oppoſée à celle que le devoir, la raiſon & le bon ſens doivent vous inſpirer?

Un autre motif doit en vous étouffer tout reſſentiment. La France vient de voir avec attendriſſement vos efforts patriotiques; l'Europe entiere, en admirant votre fermeté, a vu avec ſurpriſe la conduite ſage & modérée que vous avez tenue, aujourd'hui tous les yeux ſont ouverts ſur vous; ternirez-vous, par un moment de fougue & d'emportement, la gloire que vous vous êtes acquiſe? On a vu juſqu'ici en vous des François attachés à leur prince, pleins du déſir de reſter ſous ſa domination; l'Eſpagnol même n'a pu, ſans injuſtice, vous regarder autrement.... Mais aujourd'hui, que les ordres du Roi portent de recevoir une nouvelle domination, aujourd'hui que les Eſpagnols arrivent pour prendre autentiquement poſſeſſion, & détruire par une conduite oppoſée à celle de M. d'Wlloa, les préjugés que vous avez conçus du gouvernement Eſpagnol, pourquoi vous oppoſer à leur entrée? Criminels alors aux yeux de l'univers, regardés comme des révoltés & des ſéditieux, on verra ſans pitié les maux les plus affreux fondre ſur vous, & vos cendres, que vous voudriez, dites-vous, mêler à celles de votre patrie, ne ſeront point arroſées des larmes des généreux François dont vous excitez aujourd'hui l'attendriſſement".

„ Ne démentons pas, croyez moi, citoyens,
„ l'idée avantageuſe qu'on a conçue de notre
„ modération. Que toute la France, en nous

„ voyant

„ voyant obéir aux ordres de notre roi, puiſſe
„ s'écrier avec tranſport, *l'éloignement ne change*
„ *point le cœur des François : l'eſpace immenſe des*
„ *mers ne peut affoiblir l'attachement qu'ils ont tous*
„ *pour leur roi, & le reſpect qu'ils doivent à ſes or-*
„ *dres.* L'intérêt de l'état exige que nous ſo-
„ yons Eſpagnols; perdre le titre honorable de
„ François, renoncer à ſa patrie, eſt aujourd'hui
„ un ſacrifice que la France exige de nous, &
„ dont les cœurs généreux nous tiendront com-
„ pte. Attendons tout d'un roi bienfaiſant,
„ d'un roi du même ſang que le nôtre, écou-
„ tons les promeſſes de celui qui le repréſente,
„ & tâchons d'en mériter l'exécution par une
„ conduite ſoumiſe & reſpectueuſe".

Ici M. de la Freniere ceſſa de parler. Le ſilence le plus profond avoit accompagné ſon diſcours, mais bientôt un murmure général ſe fit entendre dans toute l'aſſemblée. Tel aux approches d'un orage des vents oppoſés, produiſent en ſe rencontrant, un bruit confus qui laiſſe le voyageur en doute ſur ce qui arrivera. Ainſi les ſentimens partagés produiſoient dans l'aſſemblée un bourdonnement qui ne permettoit pas de diſtinguer quel ſeroit l'avis qui prévaudroit. Cependant le plus grand nombre, entraîné par la force de la raiſon, & par le diſcours que M. de la Freniere venoit de prononcer avec ce feu & cet air perſuaſif qui accompagnoient tout ce qui ſortoit de ſa bouche; le plus grand nombre, dis-je, pencha pour le parti de la modération. Alors ce procureur-général reprit ainſi la parole, & bientôt on n'entendit plus que lui.

Généreux Compatriotes, leur dit-il, je vois avec la ſatisfaction la plus grande, l'effet que produiſent ſur vos cœurs les répréſentations que m'ont dic-

dictées mon amour pour vous, & mon zèle pour vos intérêts. Les mêmes ſentimens m'animent & m'éclairent ; écoutez ce qu'ils m'inſpirent. Une ſeule difficulté tient quelques perſonnes en ſuſpens ; elles craignent que S. M. C. ne ſoit irrité du renvoi de M. d'Wlloa, & que M. Orelly ne ſoit l'exécuteur de ſa vengeance plutôt que le chargé de ſes bienfaits.

Diſſipons une pareille crainte, la parole de ce général doit nous raſſurer ſur cet effroi ; &, fût-il réel, ſeroit-ce le moyen de l'appaiſer que de courir au devant de lui les armes à la main ? Montrons-lui au contraire toute la ſoumiſſion & le reſpect que nous devons à ſon maître. N'attendons pas qu'il vienne ici en recevoir le ſerment ſolemnel, portons-le lui ; députons quelqu'un de nos concitoyens, & que M. Orelly juge à quoi M. d'Wlloa eût dû s'attendre, ſi ſa conduite eut été conforme à la raiſon, à la juſtice, & à ſon devoir. Je m'offre d'aller porter ſeul votre hommage & votre ſerment. Si le courroux des Eſpagnols a marqué quelque tête, ce doit-être la mienne. J'ai prononcé le premier contre un homme injuſte & infractaire. J'irai offrir aux Eſpagnols cette tête dont le ſacrifice me coutera peu, ſi ſur tout à ce prix je puis aſſurer le bonheur & la tranquillité de mes concitoyens.

Ce Diſcours, auquel le patriotiſme prêtoit un enthouſiaſme, fit ſur tous les cœurs l'impreſſion qu'on devoit en attendre. On s'empreſſa de témoigner à M. de la Freniere la reconnoiſſance publique, & chacun fut jaloux de s'expoſer au danger, s'il y en avoit, ou du moins de le partager avec lui.

Ses amis voulurent le détourner d'une démar-

che

che qui paroiſſoit téméraire. On ſavoit, à n'en point douter, que les Eſpagnols regardoient M. de la Freniere comme l'auteur du renvoi de M. d'Wlloa: ſi leur couroux ſubſiſtoit, pouvoient-ils lui pardonner? Les repréſentations de ſes amis, les larmes de ſon épouſe, rien ne put le retenir, chacun ſentit les riſques auxquels il s'expoſoit, mais, malgré cela, on avoit une eſpece de confiance dans les promeſſes de M. Orelly.

Plaçons ici le portrait de M. de la Freniere: le rôle qu'il a joué dans tout le cours de cet événement, rendra plus intéreſſant ce que j'ai à dire ſur cet homme extraordinaire; je le peindrai d'après ſes compatriotes.

M. de la Freniere, originaire Canadien, étoit né à la Louiſiane, fils d'un conſeiller au conſeil ſupérieur. Il avoit été élevé en France, où il avoit ſuivi l'état de ſon pere. Il revint à la Louiſiane, fut employé dans le conſeil, & parvint à être procureur-général dans un âge où le commun des hommes eſt encore à la liziere dans la carriere qu'il avoit embraſſé. C'eſt dans cette place que les troubles de la colonie lui ont fait jouer le plus grand rôle. M. de la Freniere avoit dans l'imagination & le caractere tout le feu & toute l'ardeur qui conduiſent aux grandes choſes. Parlant avec cette aſſurance que donne une éloquence mâle & nerveuſe, faite pous ſubjuguer les eſprits. Il joignoit à cet avantage une figure noble, un port majeſtueux, un air honnête, une taille élevée: ſi on eût voulu peindre un guerrier, on lui eût donné la taille de M. de la Freniere, ſon port aſſuré, ſes yeux pleins de feu, ſon teint mâle & rembruni.

A ces avantages extérieurs, il joignoit un grand fonds de généroſité & de ſenſibilité. Il étoit compatiſſant, magnifique dans ſes libéralités, prodigue dans ſes bienfaits, patriote zélé, repréſentant avec oſtentation, mettant de la dignité à tout ce qu'il faiſoit, populaire, affable & bon. Il devoit toutes ces qualités à la nature, & ſes défauts n'en étoient pas. Il eût fait l'étonnement de ſon ſiécle, ſi la vivacité de ſon caractere & le feu de ſon imagination euſſent été tempérés dans l'âge où il eſt ſi néceſſaire d'y mettre un frein. Il eût fait peut-être l'admiration de l'Europe, ſi ſes talens ſupérieurs euſſent été mieux dirigés, & qu'un amour propre immodéré n'en eût pas terni l'éclat. Peut-être eſt-ce à ce défaut, qu'on pardonne difficilement, que M. de la Freniere dut le grand nombre d'ennemis que nous allons voir fondre ſur lui, peut-être auſſi eſt-ce une ſuite de cette fatalité attachée au mérite, d'être toujours en bute à la jalouſie & à la critique. Cependant on convient généralement que la plupart des perſonnes qui dépoſerent contre ce galant homme, avoient été comblées de ſes bienfaits, & lui devoient leur bien-être & la vie.

Revenons à la Députation des Habitans.

M. de la Freniere, malgré tout ce qu'on lui put dire, fut au-devant de M. Orelly, accompagné d'un habitant & d'un négociant..... Ce général les reçut avec les marques de la plus grande bienveillance; il parut flatté de leur démarche, & réitera en leur préſence les promeſſes qu'il avoit faites à M. Aubry. Il pria ces Meſſieurs d'aſſurer les habitans du déſir qu'il avoit

avoit de travailler à leur félicité & à leur repos: En faiſant les adieux à M. de la Freniere, au moment où ce dernier prit congé de lui, Monſieur ‘; lui dit-il, „ on avoit noirci votre con„ duite à la cour de Madrid, mais dans l'éloig„ nement, les objets prennent une forme diffé„ rente de celle qui leur eſt propre. Je vois que „ vous avez fait votre devoir, ſoyez ſûr qu'il ne „ vous arrivera rien; je veux être votre ami ”: Sur ce il lui ſerra la main.....

A des témoignages auſſi affectueux, les députés purent à peine répondre, tant ils étoient ſaiſis d'étonnement & de raviſſement.

Ils s'empreſſerent à venir raſſurer leurs familles, qui depuis leur départ étoient dans les allarmes. Bientôt le détail de la réception que leur avoit fait le général, fut le ſujet de l'admiration publique, bientôt la ville retentit des louanges de M. Orelly; & ſa conduite vis-à-vis des habitans, pendant les trois ſemaines qu'il paſſa dans le fleuve, augmenta l'eſtime & la conſidération d'un chacun.

Cependant quelques perſonnes ſenſées entrevoyoient aiſément le motif de ces déhors ſéduiſans. On comprit que les politeſſes dont il avoit accablé M. de la Freniere, n'étoient qu'un appas trompeur pour entraîner dans ſes filets toutes les perſonnes ſur leſquelles le couroux de l'Eſpagne devoit tomber; car on ne s'imaginoit pas que M. de la Freniere fût le ſeul. On croyoit encore moins, que pour la ſimple priſe de poſſeſſion de la province de la Louiſiane, l'Eſpagne eût envoyé un Lieutenant-général & 3000 hommes de troupes. Tout cet appareil annonçoit des deſſeins moins pacifiques que ceux dont on faiſoit parade. M. Orelly, diſoit-on, eſt

trop bon politique pour avoir arrêté M. de la Freniere, avant que d'avoir affermi ſon autorité; ç'eût été déclarer ſon deſſein. Il veut des victimes, à quel prix que ce ſoit, & les autres lui euſſent échappées; car ce trait de ſévérité l'eût expoſé à voir fuir devant lui tous les habitans ſur les terres Angloiſes.

Ces réflexions frapperent quelques habitans. On eſſaya vainement de convaincre M. de la Freniere que la réception favorable de M. Orelly n'étoit qu'un piége dangereux. On lui remit devant les yeux tout ce qu'on avoit éprouvé de M. d'Wlloa; on lui cita vingt traits de l'hiſtoire où la conduite des Eſpagnols avoit confirmé le caractere qu'on leur ſuppoſoit. On lui rapporta des exemples, où les promeſſes au nom de leurs Rois n'avoient point tenues contre le reſſentiment, & que dans toutes les occaſions les dehors ſéduiſans avoient toujours préparé la vengeance qu'ils méditoient. Mais jamais on ne put faire croire aux habitans que la duplicité & la fourberie puſſent être portées jusqu'à ce point; & l'air de M. de la Freniere *ſon ami*, ſe repréſentoit à ſon eſprit, toutes les fois qu'on vouloit lui deſiller les yeux: on lui traça les horreurs auxquelles il expoſoit ſa famille, que les Eſpagnols avoient marqué comme la plus contraire aux entrepriſes injuſtes de M. d'Wlloa. Tous ſes parens l'exhorterent en vain à paſſer ſur les terres Angloiſes; le ſéjour de M. Orelly dans le fleuve laiſſoit la plus grande facilité pour l'émigration; mais rien ne put ébranler la conſtante fermeté du Procureur-général. Il ſe fut cru deshonoré d'aſſurer ſes jours par la fuite, n'ayant ſur-tout rien dans ſa conduite, qui pût l'expoſer au danger dont on vouloit à chaque inſtant l'effrayer.

Les

Les promeſſes du Général Orelly entraînerent la ſécurité des habitans. Du moins elle arrêta l'émigration de bien de perſonnes, qui convaincues de leur innocence, ſentoient cependant que le parti le plus ſage, étoit d'éviter le reſſentiment d'une nation qui ſe croyoit offenſée, & qui jamais n'a ſu pardonner. Mais malgré cela, un certain hommage rendu au cœur humain par des ames vertueuſes, écartoit toujours l'idée d'une fourberie auſſi atroce & auſſi infâme que celle dont nous allons voir M. Orelly ſe ſouiller.

Le 17 d'Août 1769, M. Orelly parut devant la NOUVELLE-ORLEANS avec toute ſa flotte : ſon projet étoit d'y entrer comme dans une ville conquiſe, tambour battant, mêches allumées ; mais ſur la repréſentation de M. Aubry, il voulut bien agir avec plus de conſidération ; cet officier lui ayant parlé de l'expulſion de M. d'Wlloa, Monſieur Orelly coupa court à cette accuſation, en lui diſant " l'éponge eſt paſſée „ là deſſus, tout eſt oublié, n'en parlons „ plus...." Il affecta même de tenir un pareil langage dans ces premiers momens. Le lendemain 18. la priſe de poſſeſſion ſe fit avec tout l'appareil & toute la pompe accoutumée, & au même moment, en vertu des ordres du Roi de France, M. Aubry délia les habitans du ſerment de fidélité qu'ils devoient au Roi : dans cette ſemaine & dans la ſuivante, M. Orelly reçut le ſerment libre de tous ceux qui voulurent être Eſpagnols.

Juſques-là rien n'annonçoit les projets de fourberie qu'on ſuppoſoit à M. Orelly. Pouvoit-il arrêter & punir des gens dont il déclaroit l'innocence, chaque fois qu'il recevoit un ſerment

de fidélité? Ces réflexions augmentoient la ſécurité de ceux à qui l'on parloit d'empriſonnement & de punition. Cependant le 21 Août, M. Orelly arrêta priſonniers d'état M. de la FRENIERE, Procureur général, M. de MAZAN, Capitaine au ſervice de France, Chevalier de Saint Louis, & d'une très ancienne maiſon de Provence; M. le MARQUIS, chevalier de Saint Louis, Commandant les troupes du régiment Suiſſe d'Alwe; M. HARDY DE BOIS BLANC, conſeiller; Mrs. CARES; MILETS, aîné & cadet; POUPET l'aîné; PETIT; BRAU, négocians; DOUCET, avocat, & VILLEROY, Capitaine de milice. Ce dernier étoit prêt à s'embarquer pour paſſer ſur le territoire des Anglois avec tout ce qu'il pouvoit avoir. Il reçoit une lettre de M. AUBRY qui lui enjoint de ſe rendre en ville pour parler à M. Orelly, & il donne ſa parole d'honneur qu'il ne lui ſera rien fait. M. Villeroy héſite un moment, mais ſur la parole d'honneur d'un Commandant François, le déſir de lui prouver un reſte d'obéiſſance, l'emporte ſur la juſte idée qu'il avoit de la fourberie du gouverneur Eſpagnol; il ſe rend en ville. A peine y eſt-il qu'on le fait priſonnier, & qu'on le conduit à bord d'une frégate. „ Traitres, " leur dit-il, vous avez craint „ de nous déclarer vos projets odieux; vous „ êtes trop aſſurés de ne pouvoir nous vaincre „ qu'en nous trompant. Si vous avez cette „ bravoure dont vous vous forcez de faire parade, rendez-moi la liberté: laiſſez-moi choiſir 200 hommes parmi mes compatriotes, „ combattez-nous avec vos trois mille, & s'il „ échape un ſeul Eſpagnol, dites que nous „ ſommes des lâches & des infames: mais vai-

ne-

„ nement vous flattez-vous de nourrir vos yeux
„ cruels & ſauvages du ſpectacle barbare de ma
„ mort, VILLEROY ne fut pas fait pour pé-
„ rir ſur un échafaud ". Dans le même mo-ment il veut forcer la garde, l'officier ſe préſente, & d'un coup de pied dans la poitrine il l'étend ſans connoiſſance; un ſoldat lui donne un coup de bayonnette dans la cuiſſe, il tombe écumant de rage & de fureur.

Il eſt trois jours dans cet état affreux, & meurt déſeſperé de n'avoir pas aſſouvi ſa vengeance.

Perſonne de plus brave que M. de Villeroy; Canadien d'origine, il en avoit la valeur, la fermeté & l'eſprit libre: violent & plein de feu, mais franc, loyal & ferme dans ces réſolutions. Il étoit de la bonne taille, & bien fait, ſa démarche étoit aſſurée, ſon regard fier & martial, ſon attachement à ſon Roi tenoit plutôt de la frénéſie que du patriotiſme. Si tous les colons avoient penſé comme lui, s'ils avoient eu ſa ferme réſolution; je doute que l'Eſpagnol eût jamais pénétré à la Nouvelle Orléans. Il avoit le génie de la guerre, il avoit été choiſi par les Allemands & les Acadiens pour leur chef, en cas d'événement, & ſans doute ſous ſes ordres, cette brave troupe eût été invincible. Je quitte à regret un homme de cette trempe; je laiſſe aux François patriotes le ſoin de répandre les lauriers ſur ſa tombe. Revenons aux autres priſonniers, & pour mieux juger de M. Orelly, voyons la façon dont il s'y prit pour arrêter ces Meſſieurs.

Il ſavoit le crédit qu'avoient ſur l'eſprit du public les perſonnes qu'il devoit faire priſonnieres; il craignit qu'une conduite ouverte n'ex-

citât une émeute, & pour s'assurer de ceux qu'il vouloit arrêter, voici ce qu'il fit. Le 20 Août au soir, il fit venir les colonels des deux régimens qu'il avoit amenés: „ Monsieur, " dit-il à celui de Lisboa, „ vos grenadiers ont la ré„ putation de bien manœuvrer, je serai bien „ aise d'en juger ; ceux de l'autre régiment „ prendront aussi les armes, & pour les encou„ rager, il n'y aura qu'à y joindre les quatre „ premieres compagnies de chaque régiment, „ & que les autres se tiennent au quartier, prê„ tes à marcher, si on le leur ordonne; ren„ dez-vous ici demain à onze heures". Le lendemain matin M. Orelly envoya chercher par ses Aides-de-Camp les personnes qu'il vouloit arrêter, & à mesure qu'elles entroient, il les faisoit asseoir, leur parloit avec la plus grande affabilité, & les laissoit dans la persuasion que son but étoit de conférer des affaires de la colonie; Il les amusa ainsi jusqu'à ce que les grenadiers & les autres compagnies, la bayonette au bout du fusil, eussent entouré le gouvernement. Alors il appella les uns après les autres, ces Messieurs que j'ai nommé plus haut, les fit passer dans un appartement voisin, où on leur demandoit leurs épées; une garde les accompagnoit alors à la prison qui leur étoit destinée.

Mr. le Marquis, en lui remettant son épée, lui dit, „ je l'ai toute ma vie portée au servi„ ce du Roi de France; je suis fâché de n'en „ avoir pas fait un meilleur usage. Si c'est un „ crime d'être trop bon François, je mourrai „ criminel, car je mourrai François.

M. de la Freniere & M. de Mazan, qui l'un & l'autre tenoient à toute la colonie, furent

mis

mis dans des caves au-deſſous de la maiſon qu'occuppoit une partie des troupes Eſpagnoles. Ce traitement en apparence plus diſtingué, n'étoit qu'une ſûreté de plus de la part du général, les autres furent conduits à bord de différens bâtimens, & tous gardés à vue.

On mit leurs biens en ſéqueſtre, des ſentinelles dans leurs maiſons, & leurs papiers furent viſités & ſaiſis. On avoit fait mettre un garde Eſpagnole au greffe, & une garde Françoiſe chez M. Foucaut, Commiſſaire-ordonnateur pour S. M. T. C. Mr. Aubry, à la ſollicitation de Mr. Orelly, fit cette fauſſe démarche; il fit plus. Il ſe tranſporta chez Mr. Foucaut, & voulut l'interroger; „ avez-vous un ordre du „ Roi votre maître & le mien, qui vous établiſ- „ ſe mon juge, lui dit cet ordonnateur; ſi „ vous n'en avez pas, je prends acte de votre „ injuſtice à mon égard & je rendrai compte „ aux juges que S. M. T. C. établira pour „ m'entendre ſur votre conduite & la mienne; „ en conſéquence Monſieur, je demande à „ paſſer ſur le premier bâtiment qui partira pour „ la France; il en mettra demain un à la voile, „ & je m'embarquerai deſſus, ſi vous le voulez „ bien. " Mr. Orelly & Mr. Aubry n'oſerent prendre ſur eux de le refuſer. Mr. Foucaut s'embarqua le lendemain, & arrivé en France, il fut transféré à la Baſtille, où il eſt encore détenu.

Le nombre des victimes n'étoit pas rempli; il en reſtoit encore une à arrêter. Cette victime étoit chere à la colonie par l'étendue de ſa famille, par ſa naiſſance, & par les ſervices ſignalés de ſes ancêtres auxquels on devoit la découverte & l'établiſſement de la Louiſiane.

Cette victime étoit encore plus précieuſe par ſon mérite perſonel; Mr. de Noyan étoit fils d'un ancien lieutenant de Roi de la Louiſiane, dont on ne prononce dans ce pays le nom qu'avec reſpect & reconnoiſſance. M. de Bierville, Gouverneur & fondateur de la nouvelle Orléans étoit ſon oncle, ainſi que Mr. d'Iberville officier diſtingué dans la marine par ſes talens, & dans la colonie pour y avoir porté les premiers établiſſemens, & s'en être déclaré le protecteur & l'appui..... Mr. de Noyan n'avoit que 32 ans. Il ſembloit que la nature eût pris plaiſir à raſſembler, dans ce jeune homme, toutes les graces extérieures, ainſi que les qualités de l'eſprit & du cœur qui attirent la conſidération & l'amour. On eut pu le regarder comme un modèle de perfection, ſi la nature n'en étoit pas avare. Il avoit une phiſionomie noble, décente & honnête, un abord gracieux, une taille haute, un port aſſuré, un ton de voix doux & ſéduiſant; toutes les graces, en un mot, qu'un homme peut réunir. Son eſprit étoit agréable & juſte; il avoit une aptitude générale à tout ce qu'il entreprenoit. Son ame étoit un compoſé de toutes les qualités qui forment l'honnête homme, il avoit auſſi celles qui le rendent cher & précieux: car il joignoit à une droiture, qu'on peut dire outrée (ſi cette épithéte eſt admiſſible), beaucoup de généroſité & de bienfaiſance; il étoit compatiſſant, honnête, affable, & doux; mais en même-tems plein de fermeté, de courage, & de nobleſſe. Bon citoyen, bon patriote, bon ami, bon parent; on ne lui réprochoit qu'un peu trop de délicateſſe, encore n'eſt-on fâché de lui en avoir tant connu, que parce qu'elle entraîna ſa perte.

perte. Il avoit ſervi en France, il étoit Capitaine de Cavallerie par congé à la Louiſiane; il ſembloit que cette raiſon devoit le mettre à l'abri d'un empriſonnement. Peut être eſt-ce la raiſon pour laquelle M. Orelly le laiſſa en liberté, deux jours après la détention des Meſſieurs dont je viens de parler. La colonie entiere s'étoit réunie pour engager ce jeune homme à ſe ſouſtraire par l'éloignement, au courroux des Eſpagnols. Mr. de Noyan avoit épouſé la fille de M. de la Freniere: on connoiſſoit ſa liaiſon intime avec ſon beaupere, & on ſavoit qu'il étoit du nombre des perſonnes à qui les Eſpagnols préparoient un ſort funeſte. Vainement employa-t-on toutes les raiſons imaginables pour engager ce jeune officier à prendre la fuite. Plein de confiance en ſa propre innocence, il oppoſa toujours ce bouclier à toutes les repréſentations qu'on lui fit. Lui mettoit-on ſous les yeux l'innocence ſouvent ſacrifiée à ce qu'on appelle politique, alors il oppoſoit ſon honneur qui le tenoit étroitement lié au ſort de ſon beaupere: Lui prouvoit-on que libre d'agir & de repréſenter dans l'éloignement, il ſeroit d'un ſecours réel à M. de la Freniere, il paroiſſoit céder à de ſi puiſſantes raiſons; mais bientôt la parole qu'il avoit donnée à ſon beaupere, de ne pas l'abandonner, l'empêchoit de ſuivre les ſages avis qu'on lui donnoit d'ailleurs. M. Orelly venoit de faire publier une amniſtie par la quelle il ſembloit déclarer que le courroux du Roi Catholique ne porteroit que ſur les perſonnes arrêtées, & que ce Monarque pardonneroit aux autres. Cette amniſtie entraîna peut être la malheureuſe réſolution que prit M. de Noyan, de s'expoſer à tout, plutôt que de

s'avilir par une fuite que les Eſpagnols euſſent regardé comme une conviction du crime qu'ils lui ſuppoſoient. La mort lui parut moins affreuſe à ſupporter qu'un manquement de parole.

Enfin, M. Orelly fit arréter M. de Noyan. Le regret qu'il en feignit, & la façon dont il le fit, prouverent au moins la conſidération que méritoit ce jeune homme. Conduit à bord d'une frégate Eſpagnole, il y fut traité avec la plus grande diſtinction.

Peindrai-je ici le déſeſpoir des épouſes infortunées de ces Meſſieurs? m'arrêterai-je au tableau touchant de l'état où fut, ſur-tout, réduite Madame de Noyan? Agée de ſeize ans & ſix mois, la tendreſſe la plus vive l'avoit unie depuis 18 mois à l'aimable homme dont nous venons de lire le portrait: fille de M. de la Freniere, niéce de M. de Villeroy; elle ſe voyoit dans le cas de pleurer tout à la fois, la détention de ſon époux, de ſon pere & de ſon oncle, & à frémir à chaque inſtant ſur les horreurs dont ſon ame étoit préoccupée. Mais le cruel Orelly ne ceſſoit de raſſurer ces Dames ſur les jours des perſonnes qui leur étoient cheres. Souvent il leur envoyoit dire de calmer leurs inquiétudes, que la priſon de ces Meſſieurs ne ſeroit pas longue, & qu'elles les verroient bientôt libres. Ainſi, ce barbare flattoit leur crédule eſpérance, pour rendre plus ſenſible & plus vif le coup qu'il leur préparoit....

Suivrai-je ces Meſſieurs dans leur détention? dirai-je que M. de Mazan, atteint d'une maladie terrible, ſa reſpectable épouſe demanda vainement qu'il lui fût permis de ſoigner ſon mari? Il y a plus; le fils de cet ancien militaire

s'of-

s'offrit de reſter en priſon pour ſon pere juſqu'à ſon rétabliſſement. Rien ne put toucher ce général cruel & barbare: M. de Mazan eſſuya ſa maladie dans ſa priſon.

Un mois, ou environ, après la détention de ces Meſſieurs, on commença les interrogations. On avoit, pendant cet intervale, reçu les dépoſitions de tous ceux qui voulurent ſe faire entendre. Ici l'animoſité, le reſſentiment, la jalouſie, la cupidité, l'ambition, la terreur & la foibleſſe ſuſciterent des ames viles & baſſes, qui oſerent calomnier les plus reſpectables mortels. Et quels dûrent être les ſentimens qu'éprouverent ces généreux patriotes, lorſqu'ils ſe virent auſſi fauſſement accuſés par leurs concitoyens, par des François, & des François comblés la plupart de leurs bienfaits? quelle dut être leur douleur? Il manquoit à leur ſupplice de connoître leurs délateurs, & on eut la cruauté de les leur nommer.

Il ſeroit trop long de nous arrêter au détail des horreurs que ces inſtans malheureux virent enfanter. Que ne puis-je tranſmettre à la poſtérité le nom des perſonnes exécrables qui eurent la baſſeſſe de dépoſer contre leurs concitoyens! Mais la voix publique les déſigne, & leur action ſeule les note d'infâmie.

Je voudrois paſſer rapidement ſur les tableaux affreux qu'il me reſte à tracer. Je voudrois.... mais je me ſuis impoſé la loi d'être exact.... Achevons ces douloureux détails.

Le 23 Octobre 1769, le conſeil Eſpagnol, ſur des *oui-dire*, ſur des faits calomnieux, démentis par les accuſés & par les trois quarts de la Colonie, oſa prononcer contre ces Meſſieurs, l'arrêt le plus ſanguinaire.

Lai-

Laiſſons à part, pour un moment, l'inhumanité de cette condemnation, ne nous arrêtons qu'à l'irrégularité de la procedure.

D'abord, ſi l'on en croit les Eſpagnols même, ces Meſſieurs n'ont eu d'autres juges que M. Orelly & l'auditeur: mais n'admettons pas des faits auſſi peu croyables. Suppoſons le conſeil nommé pour juger ces victimes, compoſé du nombre de juges compétent, la procédure n'en ſera pas plus réguliere.

Un homme en accuſe un autre. L'équité demande la confrontation de ces deux perſonnes, & leur débat eſt ordinairement le flambeau qui guide le juge. Mais ici on ne vouloit que couvrir d'un maſque une action que des ſauvages euſſent à peine oſé commettre. Ces barbares, qui n'écoutent que leur animoſité, euſſent au moins frémi de répandre le ſang innocent. Ils euſſent appréhendé de faire rejaillir ſur eux cette tâche inéffaçable.... cependant nous voyons une nation éclairée, un peuple qui ſe dit ſcrupuleux obſervateur d'une religion pacifique, & qui a le ſang en horreur, d'une religion qui ne reſpire que clémence & bonté. Nous voyons un Conſeil compoſé de gens reſpectables par leur âge & leur emploi, prononcer un arrêt de mort en reparation de l'injure faite à leur pavillon & à leur Roi, contre des hommes dont toute l'attention a été de prouver leur reſpect pour S. M. C. & ſon pavillon, ... contre des hommes dont la bouche, auſſi modérée que leur conduite, n'a laiſſé échapper aucun cri injurieux ſur aucun Eſpagnol, pas même ſur l'auteur de leurs maux. . . contre des hommes qui n'avoient agi que vis-à-vis d'une perſonne ſans titre reconnu ... contre des hommes enfin, dont *M. Orelly* avoit

pro-

prononcé lui-même l'innocence, en prenant autentiquement poſſeſſion; en les déliant du ſerment de fidélité qu'ils dévoient à la France, & en acceptant celui qu'il leur reſtoit à faire au Roi d'Eſpagne.

Suppoſons pour un moment que ces Meſſieurs euſſent été coupables; leur grace n'avoit-elle pas été aſſurée par une promeſſe autentique, par la parole d'honneur qu'avoit donné *M. Orelly*, de ne ſuivre, au nom de ſon Roi, que des ſentimens de clémence & de bonté, ſi la colonie ne faiſoit aucune oppoſition à la priſe de poſſeſſion. Mais il oſa faire un crime aux habitans d'avoir héſité, & il feignit de croire. (il l'a dit hautement), que la députation qui lui avoit été faite, n'étoit qu'un prétexte pour examiner ſes forces, & voir ſi on pouvoit lui réſiſter.

Si l'on en croit les rapports publics, le juge, après les informations, ne trouvoit aucune choſe dans ces Meſſieurs qui lui parût criminelle. „ Faites comme vous voudrez, " lui dit *M. Orelly*; „ mais il me faut ſix victimes."

On recommença la procédure, & on lui donna une nouvelle forme qui pût du moins pallier l'atrocité de l'arrêt qu'on vouloit revêtir d'une apparence de juſtice.

Répéterai-je ici cet arrêt injuſte & barbare? ... Frémiſſez générations futures... Frémiſſez d'horreur & d'indignation: ſix de ces Meſſieurs furent condamnés à des priſons plus ou moins longues (*), ſix autres à être pendus, &,

(*) Meſſieurs de MAZAN, Hardi de BOIS BLANC, PETIT, MILET l'ainé, POUPET & DOUCET, tranſportés à bord des bâtimens Eſpagnols, furent conduits à la Havane, où ils ont été détenus juſqu'à ce que la Cour de France ait ſollicité leur élargiſſement.

par conſidération pour leurs familles, on les fuſilla le lendemain. En vain appellerent-ils de ce jugement inique & informe au tribunal de S. M. C. en vain réclamerent-ils les droits de l'humanité & de la juſtice, en vain firent-ils parler ces égards reſpectables qui s'obſervent de nation à nation, & ſur-tout entre Souverains, en vain prouverent-ils que n'ayant jamais ceſſé d'être François, n'ayant fait aucun ſerment au Roi d'Eſpagne, ils ne pouvoient être coupables envers lui pour le renvoi d'un homme ſans titre notoire & reconnu, en vain ſe réclamerent-ils ſujets du roi de France, employés à ſon ſervice; l'arrêt étoit prononcé, il fallut le ſubir.

Ici ſe ranima ce courage patriotique qu'enflammoit encore la certitude de mourir innocent, & l'aſſurance que leur attachement à leur Roi les conduiſoit à l'échafaut... Ici l'on vit ces généreux citoyens s'exhorter mutuellement à la fermeté néceſſaire en ce moment affreux. Mais l'appareil n'en eut rien de terrible pour eux; ils y marcherent avec cette tranquillité & cette ſécurité que leur donnoit la conviction de l'innocence. Placés les uns à côté des autres, la face tournée vers leurs bourreaux, les mains élévées vers le Dieu vengeur de leur innocence, & rémunérateur de leurs vertus. Ils ſe refuſerent conſtamment au mouchoir dont on vouloit bander leurs yeux..... „ La mort n'a rien d'effrayant „ pour nous," diſoit M. le Marquis, en demandant une priſe de tabac, avec ce ſang froid qui n'a point d'exemple, „ ſachez que, quoi- „ qu'étranger, mon cœur eſt François; il a „ toujours été pour LOUIS LE BIEN-AIME, „ au ſervice duquel j'ai ſacrifié trente & quel- „ ques années de ma vie, & je me fais gloire

que

„ que mon amour pour lui ſoit cauſe de ma mort."

„ Que cette idée conſolante," diſoit M. de la Freniere aux victimes, „ nous raffermiſſe & „ nous rende plus ſupportables les ſéparations „ que l'idée de notre mort peut nous repréſen- „ ter. Puiſſe notre Roi Bien-aimé apprendre „ combien il nous fut cher, combien nous nous „ glorifions de mourir ſes fideles Sujets. S'il en „ eſt informé, ne nous inquiétons plus du ſort „ de nos enfans & de nos épouſes; c'eſt entre „ ſes mains généreuſes que nous les remet- „ tons..... Mourir pour le Roi..... mou- „ rir François..... quoi de plus glorieux! „ cette idée éleve tellement mon ame, que ſi „ dans ce moment terrible, où je ſuis prêt à „ paroître devant l'Eternel, les Eſpagnols m'of- „ froient la vie pour ceſſer d'être François, je „ leur dirois avec la même fermeté que je leur „ dis dans ce moment-ci.... *Tirez* (*)".

Des mains tremblantes, à la vue de ce courage héroique, oſerent exécuter ce commandement barbare. M. de la Freniere tomba baigné dans ſon ſang; mais l'Eternel refuſoit de recevoir une ame qu'il avoit placé ſur la terre pour en être l'ornement. M. de la Freniere, palpitant encore, porta la main ſur ſon cœur; on crut lui entendre dire; „ Il eſt François". Une ſeconde décharge lui ôta la vie, après ces témoignages autentiques de ſon patriotiſme..... Déjà les autres n'étoient plus.

Don-

(*) Mr. *Bradley*, ancien diſtillateur, au coin du marché de Coven-Garden, à Londres, m'a juré avoir été préſent à cette cruelle exécution, & m'a permis de faire uſage de ſon nom, pour rendre ce fait encore plus autentique.

Donnons ici un libre cours à nos larmes, elles ſont trop juſtes pour s'y refuſer, & le cœur le plus endurci les verroit couler malgré lui. Tranſmettons à la poſtérité le nom des ſix victimes (*) que nous pleurons: Meſſieurs DE LA FRENIERE,

(*) Les biens de ces Meſſieurs vivans & morts furent confiſqués; mais ce qu'on auroit peine à croire, ſi on avoit dans tout le cours de cet ouvrage autre choſe à voir que des horreurs, eſt qu'on les laiſſa pluſieurs jours au fort MORRE, lieu de leur détention, ſans leur porter la moindre ſubſiſtance: eſt-il d'exemple de cela? partout où l'on enferme quelqu'un, il eſt d'uſage qu'on donne au moins de quoi ne pas mourir de faim, ſans qu'il ſoit dans la néceſſité de le demander; ſoit priſonnier d'état, ſoit criminel, & il s'en falloit bien que ces Meſſieurs le fuſſent d'aucune façon. Auſſi. voyant l'inhumanité avec laquelle ils étoient traités, firent-ils remettre au gouverneur, un mémoire par lequel ils repréſentoient que le Roi de France faiſoit ſoigner ſes priſonniers ſelon leur état & leur condition, ſans même leur avoir ôté leurs biens, & qu'il n'étoit pas poſſible qu'eux, n'ayant plus rien, enfermés & ſéparés par une mer de leurs familles, de qui ſeules ils pouvoient eſpérer du ſecours, il n'étoit pas poſſible, diſoient-ils, qu'ils puiſſent y ſurvivre long-tems. Sur cette repréſentation on leur fit donner à tous indifféramment 25 ſols par jour dans un pays, où ils n'auroient pas eu de l'eau pour cela, s'il n'y en avoit eu dans la fortereſſe. Ceci n'eſt pas exagération. Il n'y a perſonne qui ne ſache ce que c'eſt que les colonies, & qui par conſéquent ne ſoit inſtruit qu'on ne peut y vivre à ce prix; ils firent de nouvelles repréſentations ſur la mediocrité de la ſomme, & on la leur augmenta juſqu'à 36 ſols, ſans vouloir rien faire de plus; moyennant quoi les familles, privées elles-mêmes de leurs biens, étoient obligées de ſubvenir à leurs beſoins; & cela dans un moment où éloignées de leurs chefs, elles voyoient tout le monde s'arracher leur fortune. La ſaiſie de tout avoit été faite en même-tems que les propriétaires avoient été arrêtés, & tout fut mis au pillage, ou peu s'en faut: lors de la vente aux encans, on voyoit les Eſpagnols s'arranger pour ne pas renchérir les uns ſur les autres ſur ce dont ils avoient beſoin. On eſt même certain que la nuit on

FRENIERE, LE MARQUIS, DE NOYAN, VILLEROY, tous les quatre unis par le ſang & l'amitié, tous les quatre ſupérieurs aux éloges que nous pourrions en faire. Les deux autres étoient Meſſieurs CARE & MILET. Réuniſſons,

on envoyoit des charrettes chargées d'effets, où il y en avoit qui pouvoient convenir, tandis qu'on refuſoit aux femmes juſqu'au linge de leurs maris. Les ventes des habitations ſe firent avec la même juſtice qui, juſque là, avoit paru diriger Mr. *Orelly*. Meſſieurs de M . . . de N... & de la F . . . avoient ſans contredit les trois plus belles & les plus conſidérables habitations du pays, perſonne ne peut me nier le fait, parce que je les ai vues & parcourues moi-même pluſieurs fois, & que j'étois aſſez particuliérement faufillé avec ces honnêtes gens. Elles ont été vendues; la premiere à un Irlandois que Mr. *Orelly* a voulu favoriſer comme ſon compatriote, en s'oppoſant à ce que tout autre l'eût; on peut juger de là, ainſi, que de tous ſes autres traits, de l'équité de ce général, ſur tout quand on ſaura que cette habitation, magnifique en tout généralement, a été vendue pour rien, & pour ſi peu de choſe, qu'on retireroit, à ne vendre que la ferrure qui eſt dans les batimens, pour plus que les dix mille francs pour lequels on l'a donné. Que peut-on conclure de toutes les demarches *d'Orelly*, que, s'il n'y a lui-même aucun intérêt, il a ſûrement exigé un fort pot-de-vin; on eſt d'autant plus autoriſé à le croire, que, pour empêcher, lors de la vente de cette habitation, qu'elle n'eût des enchériſſeurs, il n'a pas jugé à propos de faire parler la vérité. Dans ce tems des perſonnes, & peut-être lui-même, qui avoient des vues deſſus, faiſoient courir le bruit que le procès, que Mr. de M . . . avoit eu en caſſation au Conſeil privé du Roi de France à ce ſujet, n'étoit pas encore jugé, afin de l'avoir à meilleur marché. Qui pouvoit mieux le ſavoir que M. *Orelly*, qui avoit fait fouiller juſques dans les plus petits chiffons de papiers de M. de M . . ., & où l'on avoit vu pluſieurs lettres de ſon avocat qui lui en annonçoit la déciſion, avec le gain, en 1767 ou 68. M. *Orelly*, ſachant bien tout cela, a fait mettre pour clauſe dans l'achat, que cette habitation ne ſeroit payable que lorſqu'on auroit des nouvelles du jugement de ce procès. Où trouvera-t-on une pareille ſcélé-

niſſons, avec la colonie, nos regrets ſur la mort de M. DE NOYAN. Tout ſembloit concourir à ſon ſalut: mérites éclatans, égards dûs à ſa naiſſance & aux ſervices de ſes peres dans la colonie; reſpect dû à S. M. T. C. au ſervice duquel il étoit employé, & qui ſeul avoit droit de diſpoſer de ſes jours. . . . Ce qui doit encore ajouter à nos regrets, eſt la façon généreuſe avec laquelle ce jeune homme ſe dévoua à la mort. Nous avons déjà vu qu'il n'eût tenu qu'à lui de prévenir l'empriſonnement.

On raconte que dans le cours des interrogations, *M. Orelly* fit tout ce qu'il put pour le ſauver; mais que M. de Noyan, dans l'eſpoir de diſculper ſon beaupere, détournoit toujours les accuſations ſur lui-même. On ajoute que, prêt à le condamner, *M. Orelly* lui dit, „ il „ ne tient qu'à vous, Monſieur, de ſauver vos „ jours; donnez-nous un prétexte de le faire; „ dites qu'on vous a engagé à toutes les démar- „ ches qui ſont à votre charge; dites que c'eſt „ votre beaupere . . . je ne ſerai point infâ-

„ me

lérateſſe? Il n'a fait mettre cette clauſe que parce qu'il ſavait bien que M. de M. . .ne ſera pas aſſez fol pour lever l'arrêt de cette affaire, en même tems qu'il lui en a ôté les moyens; qu'également la partie perdante ne le ſera pas, non plus que ſon compatriote l'acquéreur, a qui il en couteroit, en outre de la levée de l'arrêt, dix mille francs, & qui aima mieux avoir un beau bien pour rien. Il eſt évident que dans tout cela, la conduite de ce fâmeux général *Orelly*, a été d'abuſer de l'autorité du maitre qu'il ſert, pour ôter à quelqu'un un bien qui lui appartenoit légitimement, pour le donner à quelqu'un qu'il veut favoriſer, ou qui lui en a payé le montant, ou partie. Dans l'un ou l'autre de ces cas, qui mérite plus juſtement *la corde*, de ceux qui y ont été condamnés par lui, ou de lui-même?

„ me pour ſauver mes jours " répondit ce géné-
„ reux officier, en l'interrompant; „ je veux
„ mourir digne de votre eſtime & de vos regrèts:
„ & je ne flêtrirai pas mon ame par un menſonge
„ odieux. Perſonne n'a pu me ſuggérer les actions
„ dont on me fait un crime, n'en accuſez que
„ mon attachement à ma patrie, que mon amour
„ pour le Roi que je ſers: c'eſt le mobile de
„ toute ma conduite ". Tant de généroſité ne fit nulle impreſſion ſur Monſieur *M. Orelly*.

Epouſes infortunées! Familles déſolées! Votre cauſe eſt celle de l'humanité, c'eſt l'univers entier qui va la plaider par ma bouche; que l'équité ſoit juge de cette affaire! La politique qu'on voudroit admettre en pareil cas, deviendroit une barbarie atroce. En vain eſſayates-vous par vos cris douloureux de fléchir le cœur endurci du plus cruel de tous les hommes. Tigre alteré de ſang, ton ame ſauvage & barbare ſe repaiſſoit encore, des larmes de ces épouſes déſolées, implorantes vainement à la porte de la juſtice, (que tu ne connûs jamais) la clémence & la pitié . . Sentimens étrangers à ton cœur. Fus-tu ſeulement ſenſible au ſpectacle touchant, de l'épouſe de M. de Noyan, humiliée au point d'être à genoux à ta porte? Fremis malheureux! c'eſt à toi d'y tomber, conſidere le ſang illuſtre auquel cette dame étoit liée, & fléchis toi-même les genoux. Ecoute les cris douloureux de cette épouſe, de cette mere, de cette fille infortunée; vois ſon âge, vois ſa tendreſſe, & tends-lui une main protectrice.... mais non; ferme tes yeux farouches, bouche tes oreilles qui n'écouterent jamais que le menſonge, crains d'entendre les cris lamentables, des enfans qui te demandent leur

pere ; des épouſes qui reclament leurs maris; des citoyens qui t'implorent pour leurs vertueux compatriotes. Ne reſpecte ni les loix de l'humanité, ni celles de la juſtice . . . aſſouvis ta rage & ta cupidité . . . . fais plus de mal en un jour, que n'en euſſent faits les Calligula & les Nérons . . . oſe plus; oſe dire que l'arrêt ſorti de ta bouche infâme avoit été dicté par ton Roi . . . . il ne te manquoit plus que ce blaſphême horrible.

Mais ne crois pas en impoſer au public par ce voile reſpectable. Ta conduite n'en eſt pas moins celle d'un fourbe, d'un impoſteur, & d'un barbare. Jamais la poſtérité ne croira qu'un Roi bienfaiſant, qu'un BOURBON (la bonté & la clémence ſont dans le cœur de tous les princes de cet auguſte ſang) : qu'un BOURBON ait pu ſe réſoudre à faire répandre le ſang innocent. A peine s'imaginera-t-on qu'il ait choiſi un homme auſſi faux, auſſi injuſte, pour porter à ſes ſujets les témoignages d'une clémence, d'une bonté, d'une bienveillance, dont l'univers ſait que ſon cœur eſt rempli: l'ETERNEL qui nous juge, t'attend au moment terrible où il faudra lui rendre un compte exact de motifs qui t'ont fait agir. Mais avant cela, l'indignation publique, le mépris d'une nation reſpectable que tu as rendu complice de tes forfaits, (*) le cri vengeur de ta conſcience, le remord rongeur qui l'accompagnera ſans ceſſe, ſont les juſtes ſentimens que tu éprouveras dans cette vie.

Répétons ici ce que le Chevalier *Pittman* a écrit ſur cet affreux événement.

„ On

(*) Ce Prognoſtic s'eſt en certaine manière verifié quelque tems après.

„ On ne peut, " dit-il „ jetter les yeux ſur „ cette ſanglante tragédie, qu'avec horreur & „ exécration. Une ſemblable trahiſon emplo- „ yée à la deſtruction d'un ennemi, ou à la „ punition de quelques coupables, eſt faite pour „ deſhonorer une nation, & pour avilir le ter- „ me de juſtice.

Mais eſt-ce ſur M. *Orelly*, eſt ce ſur M. d'*Wlloa*, que doit tomber l'indignation publique? Le premier, dit-on, n'a fait qu'exécuter les ordres de ſa Cour.

D'abord nous poſons en fait qu'il eſt de toute impoſſibilité qu'un Conſeil auſſi éclairé & auſſi équitable que celui de Madrid, auquel préſide un Roi juſte & clément, ait prononcé un jugement ſanguinaire contre des gens accuſés, il eſt vrai, mais qui n'avoient pas été entendus. Quand, ſur le ſeul rapport de M. d'*Wlloa*, on les auroit jugés coupables, il falloit s'aſſurer de la vérité de ce rapport. Il falloit entendre les accuſés, & les confronter aux témoins. Toutes ces formalités devoient précéder le jugement. Ainſi, ce ſeroit manquer au reſpect dû au Conſeil du Souverain d'Eſpagne, que d'imaginer qu'il ait prononcé définitivement ſur cette affaire. Mais, que M. *Orelly* ait reçu de ſa cour l'ordre d'arrêter ces Meſſieurs, de les juger; la choſe eſt admiſſible, puiſque S. M. Catholique les croyoit ſes ſujets; & qu'en cette qualité ils euſſent été criminels de renvoyer un homme dont l'autorité eut été reconnue. Mais, Mr. *Aubry* en (*) déliant les habitans du ſerment

(*) Le rôle bas, ſouple & ſervile, mais intéreſſant qu'a joué dans cette cataſtrophe M. *Aubry*, donne ſans doute au lecteur une eſpece de curioſité de ſavoir ce qu'il

ment de fidélité fait à la France, déclaroit qu'ils n'avoient pas encore ceſſé d'être François, & M. *Orelly*, en recevant le ſerment d'être fideles à S. M. C. rendoit autentique & manifeſte l'injuſtice de toutes les procédures qu'il alloit entamer. Contre qui les faiſoit-il? Contre des gens qui n'avoient pu manquer à un ſerment, qu'ils n'avoient pas fait, & dont toutes les démarches n'ont tendu qu'à prouver leur attachement au Monarque, auquel ils étoient liés. Depuis quand donc eſt-ce un crime d'être bon patriote & ſujet fidele?

La cour d'Eſpagne avoit pu être trompée par l'acte informe de priſede poſſeſſion, paſſé entre M. d'*Wlloa* & M. *Aubry*; acte qui ne lioit en rien les habitans, puiſqu'ils l'ignoroient, acte dont la forme prouvoit l'irrégularité. M. d'*Wlloa* a pu perſuader à ſa cour tout ce qu'il a voulu; mais en pouvoit-il être de même de M. *Orelly*? qui étoit ſur les lieux. A-t-il pu croire l'acte de poſſeſſion valable; a-t-il pu croire les habitans liés à ſon maître? dans le tems qu'il les voit délier par M. *Aubry*, du ſerment qui les engageoit au Roi de France, dans le tems qu'il reçoit celui qu'ils font d'être auſſi fideles au Roi d'Eſpagne, qu'ils l'ont été juſqu'à ce moment qu'il eſt devenu. Un préſent de 12000 écus d'Eſpagne, avec une penſion viagere avoient été la récompenſe que donna au gouverneur François, Monſieur *Orelly*. Il y avoit joint l'offre d'un emploi conſidérable au ſervice de S. M. C. Mais *Aubry* content d'aller vivre tranquillement dans ſa patrie, des fruits de ſa lâche puſillanimité, avoit refuſé cette derniere offre, & s'étoit embarqué pour la France, avec ſon argent. Ici ce Dieu vengeur, qui ne laiſſe jamais les forfaits impunis, vint interrompre les projets de l'avare *Aubry*, & il fut noyé dans ſon paſſage.

au

au Roi de France. Ces formalités ne prouvent-elles pas que M. *Orelly* croyoit les habitans de la Louiſiane encore François lorſqu'il eſt arrivé dans la colonie, & dès lors, le renvoi de M. d'*Wlloa* n'étoit pas celui d'un Gouverneur Eſpagnol, mais celui d'un étranger, ſe diſant revêtu d'un titre qui lui auroit donné droit à l'autorité, s'il l'eût montré. N'eſt-il pas de notoriété publique, que ce renvoi, loin d'avoir été ſéditieux, s'eſt fait avec la plus grande décence, le plus grand reſpect pour le pavillon de S. M. Catholique, & la plus grande attention à n'inſulter aucun Eſpagnol. Que les habitans, pour ſe faire rendre juſtice, ont eû recours au tribunal que leur indiquoit S. M. T. C. de qui ſeule l'autorité étoit reconnue.

Fera-t-on un crime au Conſeil Supérieur d'avoir jugé M. *Wlloa*? Liſons ſa juſtification dans un des Mémoires 25. 26. & 27. ſur ces triſtes événemens.

Si de la part des habitans, la voie de repréſentation au Conſeil étoit la ſeule qui leur fût ouverte, n'étoit-ce pas de celle du Conſeil, une obligation même, d'y faire droit? Pouvoit-il ne pas écouter les réclamations réitérées des colons, & principaux habitans, contre de nouveaux établiſſemens formés ſans priſe de poſſeſſion? Les ordres même du Roi rendoient ce tribunal garant de la tranquillité publique, à laquelle il lui étoit expreſſément enjoint & recommandé de veiller.

Toutes ces raiſons ne tendoient-elles pas à convaincre M. *Orelly* de l'innocence des accuſés? Et quand il eût reçu du Roi ſon maître (choſe qu'on ne peut ſuppoſer) l'ordre cruel de les condamner au ſupplice, n'eut-il pas dû, avant de prononcer l'arrêt de mort, prouver à ſon Roi qu'il avoit été trompé, que la colonie n'ayant

n'ayant jamais ceſſé d'être gouvernée, au nom du Roi de France, les habitans n'étoient point criminels envers S. M. Catholique; que c'étoit manquer au droit des gens, & qui plus eſt, au reſpect dû à S. M. T. C. que d'oſer juger les ſujets employés à ſon ſervice; que d'oſer les condamner & punir leur attachement à ſa perſonne. N'eût-il pas dû ajouter que M. *Wiloa*, voulant gouverner ſans prouver le droit qu'il avoit, devoit être regardé comme infractaire aux uſages établis par la raiſon & l'équité . . . M. *Orelly* eut pu dire encore que la ſoumiſſion des habitans à ſon égard, prouve celle que M. d'*Wlloa* eut trouvé, s'il eut rempli les formalités accoutumées & néceſſaires. Qu'il a fallu une grande irrégularité dans ſa conduite, pour entraîner les démarches auxquelles ſe ſont portés des habitans, dont les Gouverneurs François ont de tout-tems éprouvé la ſoumiſſion & la fidélité.

Que M. *Orelly* ceſſe donc de pallier ſa cruauté & ſa barbarie, en ſe couvrant des ordres qu'il avoit de ſa cour. Ils ne pouvoient être injuſtes, ils ne pouvoient être ſanguinaires; & quand bien même il eut éte poſſible que la fourberie les eut ſurpris, c'étoit à lui à faire retomber le couroux de S. M. Catholique ſur celui qui avoit expoſé la dignité de ſa charge, en ne la rendant point autentique.

Ecartons d'un ouvrage dicté par la vérité cette maxime politique que nous avons vu débitér dans un ſiécle philoſophe & éclairé, maxime barbare, que les nations les moins civiliſées ont rejettée avec le plus grand ſoin, mais que les Eſpagnols adoptent avec un aveuglement impardonnable.

„ Quel-

„ Quelque choſe qu'il arrive, " dit quelqu'un, „ un chef ne doit jamais avoir tort, „ & il eſt dangereux de le laiſſer croire.

Je frémis quand je penſe qu'une tête ſenſée a pu enfanter une idée auſſi extraordinaire, idée à laquelle le Deſpotiſme même ſe refuſe. Eh! que deviendroient les malheureux humains, ſi, jouets continuels des caprices & victimes des cruautés, ainſi que des vexations d'un homme inique & barbare, ils n'avoient pas la conſolation de voir le frein de la juſtice s'oppoſer aux ravages effroyables de ces torrens débordés. S'ils ne voyoient point le glaive de la juſtice levé ſur le chef, comme ſur ceux qu'il a ſous ſon obéiſſance. Une autorité établie ſur l'injuſtice n'a que des fondemens peu ſolides, un rien peut la détruire: le reſpect devient un ciment bien léger contre les effets de la cruauté. Le peuple vit tranquille & content, quand il ſait que les loix le protègent; il obéit avec confiance quand il n'a point à craindre l'impunité d'un ſupérieur. Il ſupporte aiſément ſes caprices, quand il eſt aſſuré que tôt ou tard les loix le vengeront; & s'il voit ſes eſpérances fondées, rien ne pourra plus ébranler ſa fidélité.

Rien donc, diſons-le avec aſſurance, rien ne doit dérober un chef injuſte au courroux du Monarque qui l'a prépoſé pour commander à ſes ſujets; avec l'équité dont il lui donne l'exemple. Rien donc ne devoit préſerver M. d'*Wlloa* de la punition exemplaire que méritoit l'irrégularité de ſa conduite, & tout devoit promettre aux habitans de la Louiſiane, que S. M. C. verroit d'un autre œil les motifs de leurs démarches. Tout devoit leur promettre que S. M. T. C. prendroit leur défenſe près de la

cour d'Eſpagne, qu'elle réclameroit des ſujets que leur fidélité expoſoit au reſſentiment de toute une nation qui ſe croyoit offenſée.

L'univers a vu avec ſurpriſe le miniſtere François demeurer dans le ſilence ſur la conduite de M. *Orelly*, n'exiger aucune réparation de ſon inhumanité, ſe taire ſur ſon infraction au droit des gens, & ſur l'arrêt qu'il a oſé prononcer contre des ſujets de S. M. T. C. On eſt encore plus ſurpris d'apprendre que les reſtes infortunés de ces familles malheureuſes, à qui l'on a tout ôté, gémiſſent dans le ſilence & la miſere.

N'eſt-il donc plus ſur la terre de bienfaiſance, n'eſt-il donc plus d'humanité? Aſſurés du contraire, diſons qu'on a ignoré juſqu'ici la vérité, diſons que le miniſtere François a lui-même été trompé. Puiſſe le récit fidele que je préſente aujourd'hui aux ames ſenſibles, réveiller en eux ces ſentimens qui honorent l'humanité.

Aux Ames ſenſibles

Ames généreuſes, & compatiſſantes, mêlons nos larmes à celles des veuves & des orphélins infortunés que recommandoient aux cœurs ſenſibles ces hommes vertueux, mourant pour leur Roi. . . . Joignez vos regrets à ceux de leurs familles éplorées, frémiſſez ſur les malheurs auxquels la vertu eſt éxpoſée; venez avec moi lui ériger un autel, ſoyez les ſoutiens de celui que je viens de lui dreſſer; portez dans les cœurs froids & inanimés le feu dont vous êtes pénétrées; aidez ma voix foible & impuiſſante, & que le cri de l'innocence opprimée réveille le bras engourdi de la juſtice.

A l'Eternel.

O! puiſſance céleſte! portes la lumiere de la vérité dans le cœur de ceux qui ſont faits pour la protéger. Devoiles à leurs yeux l'iniquité, démaſques l'impoſture; faits-la trembler juſques ſur les marches du trône où elle cherche à fuir tes coups vengeurs, & que dans les tranſports dont je ſerai pénétré, à la vue des puiſſants effets de ta juſtice, je puiſſe m'écrier . . . . . Il eſt donc ſur la terre un azyle pour la vertu, un appui pour l'innocence, & il n'eſt pas de réduit qui puiſſe cacher les crimes & les forfaits.

MEMOIRE,

MÉMOIRE,

DES

HABITANS ET NÉGOCIANS

DE LA

LOUISIANE,

SUR

L'ÉVENEMENT

Du 29. *Octobre* 1768.

A L'UNIVERS.

„ TEMOINS oculaires des calamités qui nous
„ affligeaient, les Magiſtrats du Conſeil
„ Supérieur de la Louiſiane n'ont pu ſe refuſer
„ plus longtemps aux cris plaintifs d'un peuple
„ oprimé. L'Arrêt du 29. Octobre, qui a ſuivi
„ nos très-humbles repréſentations, eſt une
„ preuve locale de l'emminence des dangers
„ qui nous environnaient, & de la peſanteur

„ du

„ du joug qui commençait à nous accabler.
„ Animés par la conjoncture actuelle à croire
„ que ces grands maux demandaient des reme-
„ des prompts & efficaces, nos Magiſtrats n'ont
„ pas balancé un moment ſur la demarche né-
„ ceſſaire de renvoyer le ſoi-diſant Gouverneur
„ de Sa Majeſté Catholique pour lui rendre
„ compte de ſa conduite. Mais leurs ſoins di-
„ ligens ne ſe ſont pas bornés à calmer les in-
„ quiétudes d'un peuple gémiſſant, ils l'ont en-
„ core autoriſé à porter ſa ſuplique & ſes vœux
„ aux pieds du trône, bien perſuadés que le
„ regard compatiſſant de leur Souverain naturel
„ ſe detourneroit ſur des ſujets auſſi devoués,
„ & que leur amour reſpectueux pour leur Mo-
„ narque, ne ſerait pas rejetté par Sa Majeſté
„ bien-faiſante, l'image en terre pour ſes peu-
„ ples de l'Etre-conſervateur. Zelés François
„ dont les biens & les familles ſont établis dans
„ ce continent, vous, dont les cœurs épurés n'ont
„ pas beſoin que l'œil du Souverain les anime,
„ vous, dont le zèle pour votre incomparable
„ Monarque n'a rien ſouffert du paſſage & de
„ la diſtance des mers, de la frequentation de
„ l'étranger, de l'activité agiſſante d'une nation
„ rivale & voiſine, calmez vos inquiétudes ſur
„ la ceſſion de cette Province! Notre Grand
„ Roi dans ſa lettre qui nous l'annonce ſemblait
„ preſſentir nos allarmes. Il ſe rendait média-
„ teur de notre cauſe avec Sa Majeſté Catholi-
„ que, nous faiſait eſperer de ſa part les mêmes
„ marques de bien-veillance & de protection

„ que

„ que celles goutées ſous ſa chere domination.
„ Ces ſentimens auguſtes doivent enhardir no-
„ tre amour. Que les cris d'allegreſſe, que les
„ *vive le Roi* tant repetés au tour de notre Pa-
„ villon le jour de la revolution, & pendant
„ les deux qui l'ont ſuivi, ſe renouvellent ſans
„ inquiétude! Que notre faible organe apprenne
„ à l'univers & à la poſterité même que cette
„ domination chérie, ſous laquelle nous voulons
„ vivre & mourir, à la quelle nous offrons les
„ debris de nos fortunes, notre ſang, nos en-
„ fans, & nos familles, eſt la domination de
„ LOUIS LE BIEN AIME.

„ La Colonie de la Louiſiane fut cédée à Sa
„ Majeſté Catholique par un Acte particulier,
„ paſſé à Fontainebleau le 3. Novembre 1762.
„ & accepté par un autre Acte, paſſé à l'Eſcu-
„ rial le 13me. jour ſuivant. Le ROI, par ſa
„ lettre écrite de Verſailles le 21. Avril 1764.
„ à Monſieur d'Abbadie, alors Directeur Géne-
„ ral & Commandant pour Sa Majeſté à la Loui-
„ ſiane, en lui annonçant cette ceſſion, témoi-
„ gne qu'il eſpere en même-tems pour l'avan-
„ tage & la tranquillité des habitans de cette
„ Colonie, & qu'il ſe promet en conſéquence
„ de l'amitité & affection de Sa Majeſté Ca-
„ tholique, " qu'elle voudra bien donner des ordres à ſon Gouverneur, & à tous autres Officiers employés à ſon Service dans ladite Colonie, pour que les Eccleſiaſtiques & Maiſons Religieuſes qui deſſervent les Cures & Miſſions y continuent leurs fonctions . . . . . que les Juges

ordi-

ordinaires continuent ainſi que le Conſeil Supérieur à rendre la juſtice ſuivant les loix, formes & uſages de la colonie, que les habitans y ſoient gardés & maintenus en leurs poſſeſſions .... eſperant au ſurplus que Sa Majeſté Catholique voudra bien donner à ſes nouveaux Sujets de la Louiſiane les mêmes marques de bien-veillance, & de protection éprouvées ſous la domination précedente, & dont les ſeuls malheurs de la guerre les avaient empêché de reſſentir de plus grands effets, qu'il lui ordonne en outre, de faire enregiſtrer ſa préſente Lettre au Conſeil Supérieur de la Nouvelle Orleans, afin que les différens Etats de la colonie ſoient informés de ſon contenu, & qu'ils puiſſent y avoir recours au beſoin, la préſente n'étant à autres fins.

„ Heureuſe & conſolante perſpective que faiſaient naître dans nos cœurs les promeſſes du „ plus auguſte, & du plus reſpectable des Monarques, par quelle fatalité vous étes-vous „ évanoui?

„ *M. Wlloa* arriva à la Baliſe le 28. Frevrier „ 1768. dans une Fregate de 20. canons, ayant „ environ 80. hommes de troupes, capucins Eſpagnols, & des gens d'adminiſtration. Il débarqua le 5 Mars à la ville, & accompagné „ des Magiſtrats même du Conſeil, qui malgré „ la pluie & l'orage s'étaient tranſportés à ſon „ canot, il paſſa entre deux haies bordées par „ la troupe reglée, la milice bourgeoiſe, au „ bruit du canon & des acclamations publiques. „ Il répondit d'abord à des témoignages ſi écla-

„ tans

„ tans par les promeſſes les plus brillantes. Mais
„ les ſuites n'en juſtifierent pas la ſolidité. Sans
„ entrer dans les détails minutieux & ridicules
„ de ſa vie privée, retraçons ſes demarches re-
„ latives à la cauſe publique. S'il s'eſt propo-
„ ſé pour but principal de detruire par les pre-
„ mices de ſon adminiſtration clandeſtine, les
„ eſpérances dont nous nous flations, il a par-
„ faitement bien réuſſi.

„ Pour rendre plus ſenſible le premier motif
„ de nos Plaintes, il convient d'obſerver que
„ la traite qui ſe fait dans les nations Sauvages
„ eſt une des principales branches du commer-
„ ce; dont l'interêt eſt tellement uni ici avec
„ celui du cultivateur, que l'un eſt le reſſort
„ de l'autre. Cette traite eſt un debouché fort
„ avantageux, pour les productions de pluſieurs
„ manufactures, & qui s'étendra par l'encoura-
„ gement. C'eſt une mine abondante dont l'ou-
„ verture préſente des richeſſes; qui même pro-
„ met des treſors plus conſiderables que les vei-
„ nes metalliques du Potoſe, & d'autant plus
„ conſidérables que l'activité du traiteur la
„ creuſera plus avant. De cette ſource inépui-
„ ſable découle l'avantage public & particulier;
„ le negociant y trouve un débit lucratif de ſes
„ marchandiſes; l'homme de travail employé
„ dans ces voyages, & à cette traite, y rencontre
„ les moyens de ſubſiſter & d'amaſſer un pecule.
„ L'affection des naturels s'entretient par la fré-
„ quentation des Français, ardens à leur pro-
„ curer les effets que la connoiſſance leur a

„ rendu

„ rendu néceſſaires. La ſûreté publique enfin,
„ que cette traite, avec les nations barbares qui
„ nous environnent, a fait naître, eſt conſervée
„ par elle; mais ce n'eſt pas le ſeul bien qui en
„ reſulte pour la colonie en général. C'eſt que
„ les Navires d'Europe & des Iſles, attirés par
„ l'eſpérance d'un retour avantageux, nous
„ apportent les proviſions dont la privation fait
„ nos beſoins, & trouvant dans nos Magazins
„ des Pelleteries ſur leſquelles ils eſperent bé-
„ neficier, ces approviſionnemens nous ſont
„ diſtribués à un prix honnête, qui devient ex-
„ ceſſif lorſqu'il leur faut s'en retourner ſur leur
„ leſt. Ces vérités; ces ſolides avantages ont
„ été enviſagés par nos reſpectables Miniſtres,
„ toutes les fois que leurs ordres précis ont en-
„ couragé les traiteurs, en recommandant la liber-
„ té de ce commerce. La réalité en a bien été re-
„ connue, & expreſſement déclarée par Monſei-
„ gneur le Duc de *Choiſeul* dans ſa lettre à *M.*
„ *Dabbadie*, en date du 9 Fevrier 1765. Tout le
„ Nord du Miſſiſſipi & tout le Nord-oueſt du Miſ-
„ ſouri était alors offert à notre activité. Des na-
„ tions innombrables, & riches en rares Pellete-
„ ries, qui habitent ſes contrées inconnues, ſe-
„ raient conquiſes ſous peu de tems à nos ſeules
„ Manufactures. Les découvertes à faire dans ces
„ beaux pays ſeraient reſervées à nos efforts,
„ & nos yeux perceraient pour la premiere fois
„ à l'Univers cette partie de ſon globe, qui lui
„ reſte à connoître. Quel encouragement pour
„ nous que les intentions de ce ſage Miniſtre?

„ Nous le voyons avec des tranſports de re-
„ connoiſſance non ſeulement ſe prêter au re-
„ tabliſſement de nos fortunes renverſées par
„ les malheurs de la guerre, & à l'agrandiſſe-
„ ment de nos reſſources preſque anéanties par
„ les conditions même de la paix, mais encore
„ étendre ſes vues à des decouvertes Geogra-
„ phiques, & nous tracer dans le même Tableau
„ la route de la fortune & de la gloire. Pro-
„ jet éclatant que *M. d'Wlloa* a dérangé, &
„ qu'il eut renverſé ſans-doute. Ne cherchons
„ pas à pénetrer ſes motifs, & bornons-nous à
„ retracer la perſévérance de ſes tentatives ſur
„ la liberté de la traite. Elles ſe ſont manifeſ-
„ tées d'abord ſur les lieux mêmes, par une pro-
„ hibition générale. Les habitans & negocians
„ des Illinois ſe ſont recriés. Ils ont fait envi-
„ ſager dans leurs repréſentation à M. de Saint-
„ Ange, Commandant Français audit lieu, la
„ certitude de leur ruine & le danger inévita-
„ ble d'être pillés & peut-être égorgés par les
„ Sauvages qui, n'entrant pas dans les conſidé-
„ rations politiques, veulent être fournis de
„ nos marchandiſes, & traiter conſtamment leurs
„ pelleteries. Malgré la repugnance du ſieur
„ Riu, Capitaine Eſpagnol, envoyé par M. *d'Wlloa*
„ aux Illinois en qualité de Commandant, les
„ traiteurs ſont encore allés cette année dans
„ les villages, avec cette différence qu'ils ont
„ été reduits à un certain nombre; mais c'é-
„ taient les derniers efforts de leurs privilèges
„ expirans, & M. *Wlloa* environ dans le même

„ temps,

„ temps, accordait à cinq ou ſix particuliers une
„ traite excluſive dans ces pays recommandés,
„ par nos Miniſtres, à l'émulation génerale.
„ L'Exploitation des Bois eſt un autre objet
„ qui occupe ici le commerçant, que nous ve-
„ nons d'unir ſi étroitement d'intérêt avec le
„ cultivateur. Dans les Repréſentations faites
„ au Conſeil Superieur de cette Province, il a
„ été expoſé que cet article pour le pays était
„ d'un débit, excédant cinq cent mille livres cha-
„ que année, & cette vérité n'a éprouvé aucu-
„ ne contradiction ; cette exploitation que la
„ nature du païs préſente à chacun avec un bé-
„ nefice proportionné aux forces qu'il peut y
„ employer, mais toujours certains dans ce de-
„ gré de proportion, eſt le premier effort de
„ l'habitant qui commence, & l'objet de l'ap-
„ plication de celui qui s'eſt fortifié. Otez dans
„ la Louiſiane la liberté de la Traite, fermez
„ les debouchés au debit de ces bois, & dès
„ cet inſtant vous reduirez le commerçant & le
„ Colon, au deſœuvrement, & à la diſette.
„ L'Ordonnance publiée le 6. Septembre 1766
„ n'était que comminatoire de ce malheur. Sa
„ Majeſté Catholique, nous diſait-on, infor-
„ mée par M. *Wlloa* de tout ce qui concernait
„ en ce pays l'aproviſionnement & l'exploita-
„ tion, voulait bien encore favoriſer les habitans
„ au point de permettre l'exportation de leurs
„ bois ſur les batimens venant de St. Domingue &
„ de la Martinique, juſqu'à ce qu'on eut trou-
„ vé en Eſpagne le moyen de faire ce commer-

„ ce.

„ ce. Mais qu'elle vraiſemblance que le com-
„ merce de nos bois fût jamais adopté en Eſpa-
„ gne ? C'était, enfoncer par degré le poignard,
„ & le grand coup a été porté par le Decret.
„ Dans le premier article il eſt dit, que les char-
„ gemens ſe feront ſeulement dans les Ports de
„ Seville, Alicant, Cartagene, Malaga, Barce-
„ lone, la Corogne, &c. Dans le huitieme ;
„ que les retours ſe fairont dans les mêmes ports ;
„ dans l'article troiſieme, les bâtimens qui s'ex-
„ pédieront pour la Louiſiane ſeront de conſ.
„ truction Eſpagnole, & les Capitaines & équi-
„ pages ſeront Eſpagnols ou naturaliſés. En-
„ fin, dans les Articles 4me. & 9me. les relâches
„ volontaires dans aucuns ports de l'Amérique
„ même de la domination Eſpagnole, ſont pro-
„ hibées, & les relâches forcées ſont ſoumiſes
„ à des vérifications & à des impoſitions onéreu-
„ ſes. Nous reſtait-il donc pour le commerce
„ de nos bois dans les colonies Françaiſes de
„ Saint Domingue, & de la Martinique, ſeuls
„ endroits où ils ayent quelque valeur, nous
„ reſtait-il, dis-je, la lueur de la plus faible
„ eſpérance ? Cenſeurs imprudens, dont les réfle-
„ xions peu ſolides pourraient s'étendre ſur notre
„ conduite dans la préſente révolution, tâchez,
„ j'y conſens, par vos combinaiſons problémati-
„ ques de récompoſer l'harmonie interrompue,
„ en l'accordant avec le Decret ; mais ſongez d'a-
„ bord à nous enſeigner les moyens de ſubſiſter.
„ D'ailleurs quelle apparence de reſſource
„ pouvait ſuſpendre au moins nos juſtes inquié-
tudes.

„ tudes. Le produit de nos terres, & nôtre
„ commerce conſiſte en bois, indigo, pelleteries,
„ tabac, coton, ſucre, bray & goudron. Les
„ pelleteries ont d'autant moins de valeur en
„ Eſpagne, qu'elles y ſont employées à très-
„ peu d'uſage, & que l'aprêt même de celles qui
„ s'y employent, ſe fait chez l'étranger. La
„ Havane & le Pérou lui fourniſſent des ſucres
„ & des bois bien préférables aux nôtres; Gua-
„ timale un indigo ſupérieur, & en plus grande
„ quantité que ſes fabriques n'en conſomment;
„ le Pérou, la Havane & Campêche, du coton;
„ l'Iſle de pin, des brays & goudrons; la Havane
„ & la partie Eſpagnole de St. Domingue, du
„ tabac. Ces denrées de notre cru, inférieu-
„ res à celles que ces vaſtes poſſeſſions produi-
„ ſent, inutiles d'ailleurs, & ſurabondantes dans
„ ſes ports, y ſont rebutées, ou réduites à
„ très-peu de valeur. Quel faible produit de-
„ vons-nous donc attendre de l'exportation qui
„ en ſera faite dans les ports où le Décret nous
„ adreſſe? D'un autre côté, le peu de manu-
„ factures établies en Eſpagne, joint au peu de
„ ſecours que les villes maritimes y reſſentent
„ de l'agriculture interne, forcent les ſujets de
„ Sa Majeſté Catholique qui y ſont établis,
„ de recourir à l'étranger pour leurs pro-
„ viſions de toute eſpèce. Marſeille fournit
„ des bleds dans ces ports, qui ne pourraient
„ s'approviſionner des productions du païs
„ même, ſans les fraix exceſſifs d'une ex-
„ portation pénible à travers d'un pays mon-
„ tagneux. La nation entiere eſt tributaire,

 „ d'ail-

„ d'ailleurs, de tous les pays manufacturiers d'Eu-
„ rope, & la faveur la plus insigne que lui ait fait
„ la providence, est de la rendre maîtresse du
„ Pérou & du Mexique, pour acheter ses pre-
„ miers besoins. Riches par notre seule indus-
„ trie, pouvons-nous espérer que l'Espagne
„ nous fournira les nôtres suffisamment, & à
„ bon compte, lorsqu'elle est obligée elle même
„ de se procurer les siens, à prix d'argent, &
„ à grands fraix. Malgré l'exemption momen-
„ tanée peut-être que nous annonce le Décret,
„ de tous les droits à percevoir sur les effets
„ qui seront chargés pour la Louisiane, ces tris-
„ tes vérités, connues de l'Univers entier,
„ jointes au discrédit certain de nos denrées
„ dans les ports d'Espagne, nous ont fait crain-
„ dre à juste titre, que nos récoltes quoique
„ abondantes, loin de recompenser comme ci-
„ devant notre application, & notre industrie,
„ en nous donnant souvent le superflu, cesse de
„ nous produire même le pur, & simple nécessaire.

„ D'après ces observations, quoique super-
„ ficielles encore aux certitudes dont elles sont
„ déduites, peut-on douter un instant que
„ cette colonie, quant à ses productions, ne
„ soit inutile à l'Espagne, & que les vues poli-
„ tiques dans le traité de la cession, n'aient été
„ restraintes au seul but d'en faire un boule-
„ vard du Mexique. Mais la misere des Co-
„ lons, ajoutera-t-elle de nouvelles forces à
„ ce boulevard, & par quelle manie saper
„ nos fortunes renaissantes, en détruisant la
„ liberté de notre commerce, lorsque ces mê-

„ mes

„ mes vues politiques ne ſemblent pas exiger
„ ce ſacrifice ? Tout nous donne lieu de pen-
„ ſer que Sa Majeſté Catholique deſirait de s'in-
„ ſtruire d'abord par les rapports de ſon Envoyé
„ des cauſes-productrices, & des moyens-conſer-
„ vateurs de notre bien-être. Les Promeſſes de
„ notre Roi nous aſſuraient de la bienveillance du
„ nouveau Souverain, & des douceurs de la do-
„ mination future. Les Officiers de Sa Majeſté Ca-
„ tholique à leur arrivée, nous annonçaient la con-
„ tinuation de notre commerce au moins pendant
„ dix années ; la ſource de nos beſoins connue en
„ Eſpagne, ſans que nous l'euſſions indiquée
„ nous mêmes, reſtait encore ouverte à notre
„ activité ; mais avons-nous pu douter à la vue
„ du Décret que M. *Wlloa*, chargé de ce rap-
„ port, comme l'Ordonnance publiée ici le
„ 6. Septembre 1766 nous le déclare, ne ſoit
„ l'auteur de ces calamités imminentes, &
„ qu'ayant projetté notre ruine, ſes rélations
„ peu véridiques n'aient détourné les effets de
„ cette même bienveillance que ſon maître
„ voulait ſans doute nous faire reſſentir.

„ L'on objecterait envain que le dernier article
„ du Décret, permet d'extraire des forts d'Eſ-
„ pagne, les fruits & effets apportés de la Lou-
„ ſiane pour les aller vendre chez l'étranger,
„ s'ils n'ont pas de débit en Eſpagne même, &
„ qu'il ne ſera payé aucun droit d'extraction.
„ Que trouve-t-on d'avantageux dans tout ce
„ qui nous eſt préſenté ici comme un véritable
„ avantage ? Ne comptons pas les articles du

 „ Dé-

„ Décret, mais prenons-en l'eſprit, & ne li-
„ ſons aucuns de ces articles, ſans ſuivre l'en-
„ chaînement qui les joint ſi intimement les uns
„ aux autres. Il nous ſera permis à la vérité
„ d'aller débiter chez l'étranger, nos denrées
„ & effets qui ne pourront pas ſe vendre en Eſ-
„ pagne; mais à quelles conditions? Nos com-
„ merçans naturaliſés d'Eſpagne (ſuivant l'Art.
„ 3. du Décret) ſeront tenus d'aller dans les
„ ports de Séville, Malaga &c. payer le 5 pour
„ cent. (Suivant l'Art 12.) forcés par le
„ rebut de leur denrées de quitter ces ports,
„ & d'aller faire leur vente chez les nations
„ voiſines, il faudra qu'ils reviennent ſur leur
„ leſt dans les ports d'Eſpagne (ſuivant l'Art.
„ 1er.) pour prendre leur chargement des fruits
„ & effets déjà introduits en Eſpagne, & qui
„ auront payé les droits d'entrée (ſuivant l'Art.
„ 7.) Cette marche diſpendieuſe, détruit-elle
„ nos réflexions affligeantes ſur la vue de la
„ diſette générale qui nous menaçait? Joig-
„ nons à cela les fraix du Navire, eſtimés
„ par nos Chambres de commerce à 3000. li-
„ vres chaque mois pour un bâtiment de 300.
„ tonneaux; ceux de déchargement dans les
„ ports d'Eſpagne, & rechargement pour les
„ pays étrangers; le doublement des commiſ-
„ ſions, & des aſſurances, les fraix de magazi-
„ nage; l'augmentation des avaries; les droits
„ domainiaux, dont les voiſins ne fairont pas
„ grace ſur des denrées venant d'Eſpagne; &
„ nous verrons le Décret, comme un alambic

„ dé-

„ dévorant, raréfier nos récoltes juſque dans
„ la cinquieme eſſence.

„ Les promeſſes de notre Roi, retracées
„ dans ſa Lettre du 21 Avril 1764 nous faiſait
„ eſpérer que nous aurions toujours les mêmes
„ loix à ſuivre & les mêmes juges à écouter.
„ Mais quelle atteinte donné à cet article par
„ M. *Wlloa*, dans le début même de ſon admi-
„ niſtration? Il n'a pas encore pris poſſeſſion;
„ ſes titres n'ont été ni vérifiés, ni enrégiſ-
„ trés, ni même préſentés; aucun lien ne nous
„ attache encore à ſon autorité; rien autre cho-
„ ſe qu'une déférence reſpectueuſe pour le ca-
„ ractere dont on le croit revétu, lui promet
„ notre obéiſſance; & des punitions ſevéres,
„ des châtimens inconnus ſous la domination
„ Françaiſe encore ſubſiſtante, ſont infligés
„ déjà par ſon ordre, aux fautes les plus lé-
„ geres, en ſuppoſant même qu'elles ſoient
„ réellement des fautes. Or, il ne faut pas
„ s'imaginer que ces faux principes d'admini-
„ ſtration, & les triſtes nouveautés d'une do-
„ mination inconnue, aient été les ſeuls motifs
„ de nos craintes & de l'allarme répandue dans
„ nos familles. La loi d'Eſpagne peut avoir ſes
„ agrémens & ſes avantages que nous ne connoiſ-
„ ſons pas; mais l'antipathie pour l'humanité
„ & la diſpoſition naturelle à faire du mal, re-
„ connue & avérée dans la perſonne chargée de
„ nous préſenter cette loi, nous en a fait
„ ſentir les conſéquences les plus dures, en ne
„ paraiſſant agir que par ces mêmes conſéquen-

 „ ces.

„ ces. La politique Eſpagnole retrécit ſes ports
„ le plus qu'il eſt poſſible ; pour en fermer à
„ ſon gré l'entrée à l'etranger, & l'interdire
„ abſolument à l'Interlope. En conſéquence
„ de cette loi, l'Envoyé de Sa Majeſté Ca-
„ tholique, a fermé toutes les paſſes de Miſ-
„ ſiſſipi, à l'exception d'une ſeule, mais celle
„ qu'il a choiſi eſt la moins profonde, la plus
„ difficile, & la plus périlleuſe. Une loi preſ-
„ que univerſelle défend les établiſſemens dans
„ une certaine diſtance des citadelles & fortifi-
„ cations des villes frontieres ; M. *Wlloa* en a
„ conclu que des établiſſemens formés dans les
„ tems primordiaux de la colonie naiſſante, par
„ conceſſion de notre Prince, & ſous les yeux
„ de ſes Gouverneurs, ne devaient plus ſubſi-
„ ſter, à cauſe de la proximité d'un entourage
„ en pieux, dont depuis quelques années on a
„ fermé la ville. La condamnation aux mines
„ eſt définie par la loi d'Eſpagne contre les mal-
„ faiteurs, & les hommes dangereux. M. *Wlloa*
„ n'a pas craint de la prononcer contre des ci-
„ toyens conſidérés, dont le délit n'était autre
„ que d'avoir été les interprêtes de leurs com-
„ patriotes, & les porteurs de repréſentations
„ reſpectueuſes, expoſitives de nos beſoins, &
„ tendantes uniquement à l'encouragement de
„ notre agriculture, à l'accroiſſement de notre
„ commerce, à l'importation de nos beſoins,
„ & au bien général du pays. Les paquets qui
„ ſont remis par des perſonnes conſtituées en
„ dignité, méritent d'autant plus de diligence

„ &

„ & d'exactitude, qu'ils peuvent intéreſſer la
„ cauſe commune. Mais ceux qui s'en char-
„ gent n'ont jamais répondu des forces majeu-
„ res, de la contrariété des vents, des riſques
„ & périls de la mer. Quelles duretés? Quels
„ traitements? Quelles vexations exercées par
„ M. *Wlloa*, conſécutivement envers les ſieurs
„ Gagnard & Gachon, parce que les navires
„ n'avaient pu remettre ſes paquets à la Ha-
„ vane pour avoir été contrariés par les tems.
„ Un Arrêt du Conſeil Supérieur de cette pro-
„ vince avoit défendu par de juſtes & ſages
„ motifs, l'introduction des Négres créoliſés ou
„ domiciliés de St. Domingue & autres Iſles ;
„ mais le tout ſe réduiſait à viſiter les navires
„ Négriers à leur arrivée, & à renvoier au plus
„ vite ceux qui étaient dans le cas de la prohi-
„ bition. M. *Wlloa* y a joint le ſequeſtre des
„ biens, l'empriſonnement des perſonnes, &
„ ſans aucune Ordonnance comminatoire qui
„ doit toujours précéder les premiers châtimens,
„ il les a exercés envers les Srs. Cadis & Le-
„ blanc, dont tout le crime était de ne pas avoir
„ eu la faculté dévinatoire, & d'avoir ignoré
„ l'exiſtence de cet Arrêt. Ces faits qui ſont
„ d'une notoriété conſtante, & dont pluſieurs
„ particuliers ont été les victimes, intéreſſent
„ la cauſe publique autant, & plus qu'on ne
„ peut s'imaginer; pour en rendre les conſe-
„ quences plus ſenſibles, nous entrerons dans le
„ détail de pluſieurs.

„ Quant à l'interdiction des paſſes du Miſſiſ-

„ ſipi;

„ ſipi ; il faut ſavoir que M. *Wlloa*, malgré
„ tout ce qu'on a pu lui repréſenter & ce
„ qu'il a pu voir lui-même, ou apprendre par
„ des fâcheux événemens, s'était entété de
„ faire fréquenter la ſeule paſſe du NE. où il
„ n'y a dans les plus hautes marées que neuf à
„ dix pieds d'eau; défendant qu'aucun bâtiment,
„ n'entrat ou ne ſortît par toute autre, dont le
„ fond eſt ordinairement de dix à douze. A
„ cette prohibition ſi gênante, & ſi perilleuſe,
„ il en avoit jointe une autre qui l'était encore
„ d'avantage; c'était la défenſe aux pilotes de
„ coucher à bord des bâtimens mouillés devant
„ la paſſe, & que les vents, ou le peu d'eau
„ empêchaient d'entrer. De là ſont nés des
„ inconveniens & des accidens récidivés, qui
„ cependant ne l'ont pas diſſuadé de ſon pre-
„ mier arrangement. Le premier inconvénient
„ étoit le retard des navires qui ſortaient, re-
„ tard diſpendieux & fréquent en toute ſaiſon,
„ mais préſque inévitable en hiver que les vents
„ de N. & N. N. E. régnent le plus, leſquels
„ ne pouvaient ſervir pour la paſſe du NE.,
„ au lieu qu'ils font non-ſeulement ſortir par
„ la paſſe de l'eſt, mais ſervent encore à faire
„ route ſans être obligés après la ſortie d'atten-
„ dre le tems. Il en était de même pour l'en-
„ trée, les vents étant S. O. & SSO. on ne
„ pouvait entrer par la paſſe du NE., ces vents
„ étaient favorables á la paſſe de l'Eſt. En
„ outre, dans l'obligation à laquelle l'Officier
„ Eſpagnol de la Baliſe aſſujettiſſait de mouiller

„ les

„ les bâtimens une fois entrés vis-a-vis des
„ maiſons de ladite Baliſe, pour y raiſonner,
„ mouillage de haut fond, & découvert à tout
„ vent, on y courait de grands riſques, qu'on
„ aurait évité en mouillant à la fourche, ou
„ continuant de monter le fleuve ſuivant la li-
„ bérté ancienne, qui n'en était pas plus favo-
„ rable à ceux, auxquels on aurait voulu in-
„ terdire le port. D'ailleurs, dans tous les
„ pays, dès qu'un Pilote Cotier a mis le pied à
„ bord, il n'en ſort plus que le bâtiment ne
„ ſoit entré ou ſorti, & mis en lieu de ſûreté,
„ opérant de jour & de nuit ſuivant l'exigence
„ des cas, & les viciſſitudes des tems. Si cette
„ régle doit être inviolable, c'eſt, ſans con-
„ tredit, dans nos parages avoiſinés de pays
„ bas, & d'un grand fleuve, ou les fonds ſont
„ de vaſe dans un endroit, de ſable dans un
„ autre; où d'heure à autre les vents changent,
„ & les eaux augmentent, ou diminuent. Donc,
„ en empêchant les Pilotes de coucher à bord,
„ dans un coup de vent forcé & s'en revenant
„ de nuit, un Capitaine qui n'avoit pas la prati-
„ que, ne connaiſſant ni les fonds, ni les paſſes,
„ n'avait aucune reſſource; obligé d'appareiller
„ pour s'élever, & ſouvent de laiſſer ſes ancres
„ & ſes cables, il allait donner ſur les récifs voi-
„ ſins, appellés *les Moutons*, ou du moins tom-
„ bait ſous le vent de la paſſe, ſans eſpérance
„ de remonter ſitôt; enfin, s'il avoit le bon-
„ heur de s'élever au large, il ne revenait
„ après bien du tems & de la peine, que pour
„ chercher les mêmes dangers. „ La

„ La Navigation, cet art ſi utile aux états,
„ mérite-t-elle donc qu'on ſeconde la nature
„ pour en accroître les peines & les perils? La
„ fortune des armateurs, & la vie des marins
„ eſt-elle ſi peu precieuſe, que le caprice d'un
„ ſeul homme doive la ſoumettre à des dangers
„ presque inévitables? Interrogez les Capitaines
„ & équipages d'Europe & des Iſles, qui ſont
„ venus ici depuis deux ans & demi, tous ont
„ vu les nouveaux périls inventés par M.
„ Wlloa, pluſieurs ont été les jouets & les vic-
„ times de ſes mauvaiſes combinaiſons. Sans
„ citer tant d'exemples, l'accident du Capitaine
„ Sarrou, à la ſortie du fleuve, eſt frappant.
„ Après avoir reſté long-tems ſans pouvoir ſor-
„ tir par la paſſe du N E. les vents étant N. &
„ NNE. il s'y préſenta enfin, le vent ayant
„ changé. Mais le tems avait fait évacuer les
„ eaux au point qu'il reſta dans la paſſe; il fut
„ aſſez heureux pour ſe retirer & rentrer. Il
„ remonta en ville pour caréner ſon Navire
„ une ſeconde fois (Notez que la Ville eſt à
30. lieuës de l'embouchure du fleuve, qu'il faut
ſouvent monter à la cordele, & qu'il eſt arrivé
à pluſieurs d'y mettre cinquante à ſoixante jours,
ſans pouvoir faire autrement). „ Le ſieur Sar-
„ rou perdit ſon voyage, il lui en coûta beau-
„ coup de fraix, & ſi la paſſe de l'Eſt n'eût pas
„ été interdite, & qu'il eût été permis aux pilo-
„ tes de la fréquenter, il ſerait ſorti ſans retard
„ & ſans danger.

„ Mais dans le tems même que nous traçons

„ ce

„ ce Mémoire, la trompette nous annonce
„ qu'on vend à l'encan, les agréts & l'artillerie
„ retirée du navire la Carlota de la Rochelle,
„ preſque enſeveli dans les ſables. Le Capi-
„ taine Lacoſte ne gémirait pas ſur la perte de
„ ſon bâtiment, ſi, quand il s'eſt préſenté pour
„ entrer, il lui eût été permis de retenir de nuit
„ le pilote à ſon bord, qui ne pouvant le
„ mettre dans les paſſes, lui aurait indiqué un
„ fond de vaſe, d'où il ſe ſerait retiré, comme
„ il eſt arrivé à pluſieurs, & entr'autres au Ca-
„ pitaine Chouriac.

„ Quelques habitans s'adonnent ici à faire de
„ la brique qui s'employe & ſe conſomme dans
„ le pays. Le trois principales briqueteries,
„ ſont aux trois principales portes de cette vil-
„ le; une des plus fortes, & à laquelle un at-
„ telier nombreux eſt occupé, fait le patri-
„ moine de quatre mineurs, & s'afferme quel-
„ ques fois plus de douze mille livres par année.
„ Cette terre n'eſt ſuſceptible d'aucun autre
„ revenu, & l'attelier n'y peut pas même faire
„ ſes vivres. La ville, d'ailleurs, n'en reſ-
„ ſent aucune incommodité, & les trous dont
„ on tire la terre néceſſaire à la fabrique,
„ étant éloignés du grand chemin, la voie pu-
„ blique n'en eſt ni retrécie ni embarraſſée.
„ M. *Wlloa* s'eſt attaqué d'abord au fermier
„ judiciaire de cette briqueterie; & lui a dé-
„ fendu abſolument de continuer, ſous peine
„ de ſaiſie des Négres, bœufs, charrettes & uſ-
„ tenciles. Les parties intéreſſées, après bien

„ des

„ des efforts, ſont enfin parvenues à tirer de
„ lui la raiſon de cette défenſe. Il a dit que
„ les trous d'où l'on prenait la terre, contri-
„ buaient à corrompre la ſalubrité de l'air. On
„ s'eſt muni, pour le diſſuader, des rapports
„ des Médecins & Chirurgiens. M. Lebeau
„ Docteur en Médicine, entretenu par Sa Ma-
„ jeſté, a même donné là-deſſus des obſerva-
„ tions ſavantes, & concluantes en tout point.
„ Quand aux réflexions vulgaires, elles étaient,
„ que le pays avait toujours été fort ſain, mal-
„ gré les trous des briqueteries, & les ciprie-
„ res qui bordent le fleuve & entourent la
„ ville. Que ſuivant ce ſyſtême il faudrait
„ auſſi combler celles-ci où les eaux s'écoulent
„ & ſéjournent pendant la majeure partie de
„ l'année. M. *Wlloa* n'avoit pas prévu ſans
„ doute ces objections, mais il en imagina ou
„ en adopta une autre qu'il crut ſans réplique:
„ c'eſt que les établiſſemens doivent être éloi-
„ gnés des fortifications, donnant ce nom à
„ un entourage en pieux qui n'a rien de ſecrèt,
„ & dont l'approche eſt ſans conſéquence. L'af-
„ faire cependant à traîné en longueur, ſans
„ pouvoir obtenir de lui, ni un ordre par
„ écrit de ceſſer, ni une permiſſion verbale de
„ continuer; & pluſieurs ont penſé avec fonde-
„ ment que l'entrepriſe de la brique était ambi-
„ tionée par un ou deux particuliers, ce qui
„ s'accordait fort bien avec le penchant de
„ l'envoyé d'Eſpagne, à réduire tout en pri-
„ viléges excluſifs.

„ Ce

„ Ce penchant imdomptable s'eſt déclaré encore
„ bien davantage dans la prohibition qu'il fit
„ l'année derniere, d'apporter des Nègres en
„ cette colonie, ſous prétexte d'une concur-
„ rence qui aurait été nuiſible à un négociant
„ Anglais de la Jamaïque, qui avait envoyé
„ un batteau à M. *Wlloa* pour cimenter avec
„ lui l'entrepriſe de la fourniture d'eſclaves; le
„ coup portait en même tems ſur le commerce
„ & ſur l'agriculture. C'était enlever au négo-
„ ciant un objet conſidérable, & reſtraindre au
„ colon les moyens de ſe fortifier; car cette
„ concurrence préjudiciable au fourniſſeur An-
„ glais, devenait avantageuſe à l'habitant, qui
„ aurait donné la préférence au bon marché &
„ à la meilleure conſtitution des eſclaves. Quoi
„ donc? Ravir aux nouveaux ſujets les mo-
„ yens les plus naturels de profiter & de s'ac-
„ croître, pour en gratifier l'étranger? Eſt-ce
„ ainſi qu'une nouvelle domination s'annonce?
„ *M. Wlloa* aurait-il reçu ces ordres de ſon
„ maître? Qui oſerait le preſumer? Mais
„ n'eſt-on pas tenté de croire que de viles rai-
„ ſons d'intérêts entrèrent dans l'ordre de ces
„ projets excluſifs?

„ Nos gouverneurs, commandans, & ma-
„ giſtrats ont toujours été regardés par nous
„ comme nos peres. Toutes les fois que nous
„ avons cru devoir leur faire nos très-humbles
„ repréſentations, ſur nos beſoins particuliers
„ ou ſur l'intérêt général, nous en avons été
„ favorablement accueillis; nous adreſſons-nous

„ aux gouverneurs & commandans, loin de
„ nous regarder comme des rébelles & des
„ mutins, (terme chéri de *M. Wlloa*) ils ap-
„ prouvent nos démarches, comme conformes
„ aux ſentimens du vrai citoyen. Nous en
„ avons une preuve dans la réponſe de *M. Au-*
„ *bry* du 28 Juin 1765, au mémoire des négo-
„ cians de la Nouvelle Orléans. Il diſſipe nos
„ incertitudes; organe du miniſtre à notre
„ égard, comme le miniſtre l'étoit du Souve-
„ rain, il nous communique les ordres qu'il a
„ reçu de lui, & nous donne copie des lettres
„ qu'il a écrites en conſéquence aux officiers
„ des poſtes. Il finit par nous exciter, nous
„ encourager, & nous demander un zèle réci-
„ proque. Nous addreſſons-nous au conſeil?
„ nos mémoires y ſont examinés; ſi nos deman-
„ des paroiſſent juſtes, la voix de M. le procu-
„ reur général ſeconde la nôtre, & la cour
„ délibere enſuite; l'événement du 29 Octobre
„ en eſt la preuve récente. Des promeſſes ro-
„ yales nous faiſaient eſpérer la même dou-
„ ceur, la même liberté, les mêmes priviléges
„ dans le nouveau gouvernement. Mais bien
„ loin de nous en aſſurer la continuation, M.
„ *Wlloa* n'a pas même voulu en laiſſer ſubſiſter
„ plus long-tems les apparences. L'ordonnan-
„ ce publiée le 6 Septembre 1766, engagea les
„ négocians à faire des repréſentations qu'ils ad-
„ dreſſerent à leurs magiſtrats. M. *Wlloa* les
„ traita de ſéditieuſes, ſans les connaître, &
„ quoique nos juges, par une premiere condeſ-

„ cendance „

„ cendance, euſſent ſuſpendu leur jugement ;
„ il a cru devoir tenter un exemple capable
„ d'effrayer à l'avenir quiconque oſerait s'expli-
„ quer ſur ſes intérets ou ſes beſoins. Des
„ négocians d'ici, qu'il a cru ſans doute les
„ principaux auteurs de ces repréſentations ;
„ attachés au pays par leur famille, leur crédit,
„ leur commerce & leur fortune entiere ; ſe
„ ſont vus ménacés de la confiſcation de leurs
„ biens & de leur perſonne ; jugement qui ne
„ devoit émaner que du ſeul tribunal de M.
„ *Wlloa*, & dont ils ont avec peine détourné
„ les effets.

„ Mais quel était-il donc ici, cet officier de
„ Sa Majeſté Catholique ? De quels brevets
„ était-il muni ? De quel privilège inouï
„ était-il revétu, pour exercer une autorité
„ ſi tyranique, avant même d'avoir montré ſes
„ pouvoirs & ſes titres que nous ignorons enco-
„ re ? Un bruit confus nous dit, que pen-
„ dant le long ſéjour qu'il a fait à la Baliſe avec
„ M. *Aubry*, notre commandant, il a été paſſé
„ entr'eux un acte ſous ſeing privé de remiſe :
„ ſi cela eſt vrai, quel aurait été ſon principe
„ politique, en ne rendant pas cet acte public,
„ & en ne déclarant pas ſa qualité, ſi ce n'eſt
„ de maſquer ſa tyrannie des voiles de la domi-
„ nation Françaiſe ?

„ Le terme de tyrannie paraîtra fort ; joig-
„ nons-y celui de véxation, pour correſpondre
„ à la verité des faits. Avec quel appareil me-
„ naçant, dans le tems même qu'il ne recevait
„ de notre part que les marques d'une aveugle

„ ſoumiſſion, l'avons-nous vu nous préſenter
„ d'une main les prémices de la loi nouvelle,
„ & le glaive vengeur de l'autre? L'ordonnan-
„ ce du 6 Septembre 1766, (premier décret de
„ ſes volontés qui ait été publié ici, & où le
„ nom auguſte de S. M. C. ait été abuſivement
„ employé) cette ordonnance, dis-je, a été
„ promulguée dans nos carrefours au ſon de la
„ caiſſe, & à la tête de vingt ſoldats Eſpagnols,
„ armés de leurs fuſils & de leurs bayonettes.
„ Etait-ce pour nous inſulter, ou pour en impoſer
„ à nos murmures? Dans le premier cas, qu'eût-il
„ donc fait, ce M. *Wlloa*, en ville conquiſe &
„ priſe d'aſſaut? Quel appareil eût-il choiſi
„ pour y manifeſter ſes ordonnances, puiſqu'il
„ en a mis un ſemblable en uſage envers des
„ amis & des alliés? Nous prenait-il pour
„ les Sauvages du Pérou & du Mexique? Dans
„ le ſecond cas, l'envoyé d'Eſpagne n'ignorait
„ donc pas que cette ordonnance, fruit de ſes
„ rélations erronées, était diamétralement op-
„ poſée à notre bien-être, & capable de pri-
„ me abord d'exiter nos murmures? Chargé
„ de notre haine qu'il a ſi juſtement mérité,
„ ſa nation peut lui reprocher encore d'avoir
„ manqué aux regles de la politique; en nous
„ forçant par ſa tyrannie à redouter tout gou-
„ vernement Eſpagnol.

„ Nous l'avons vu avec indignation négocier
„ avec un Anglais, la liberté de quatre Alle-
„ mands, pour quinze piaſtres par téte, & lors-
„ que le jour de la révolution, M. *Aubry*, no-
„ tre commandant, preſſé par nos prieres &

nos

„ nos inſtances, les a redemandés avec auto-
„ rité, nous avons vu ces nouveaux affran-
„ chis deſcendre de la frégate Eſpagnole, où
„ leur nouveau maître les retenait, & ſe jet-
„ ter en pleine levée aux genoux de leurs li-
„ bérateurs. Nous avons vu ces victimes in-
„ fortunées du fleau de la geurre, ces citoyens
„ perſévérans, qui ont ſacrifié leurs poſſeſſions
„ héréditaires au ſentiment patriotique, ces
„ malheureux Acadiens, qui recueillis ci-de-
„ vant dans nos ports, & protégés par nos com-
„ mandans & nos juges, commençaient à ſe
„ conſoler de leur déſaſtre, & travaillaient à le
„ réparer; nous les avons vu, dis je, effra-
„ yés du couroux frénétique de M. *Wlloa*, pour
„ un ſujet auſſi léger que des repréſentations
„ trés-humbles, & tremblans de ſes ménaces,
„ ils croyaient déjà les voir effectuer ſur la li-
„ berté de leurs familles, & ſe voir vendre à
„ l'encan pour acquiter les rations du Roi.
„ Sommes-nous à Fez ou à Maroc.

„ Que n'a-t-il pas fait enfin cet homme ſin-
„ gulier dans les actions même de ſa vie pri-
„ vée? Quelle humiliation la nation Françaiſe
„ n'en a-t-elle pas reçue pendant ſon ſéjour ici,
„ non-ſeulement par la violation du droit des
„ gens, mais encore dans le mépris des loix ec-
„ cléſiaſtiques? Outre que par dédain, ſans
„ doute, des Catholiques Français, il s'eſt ab-
„ ſtenu de fréquenter nos Egliſes, & s'eſt fait di-
„ re la Meſſe dans ſa maiſon, pendant dix-huit
„ mois, c'eſt qu'il y a encore fait conférer le

„ Sacrement de Mariage par ſon aumônier à
„ deux perſonnes, dont la femme était une
„ Negreſſe eſclave, & l'homme un Blanc, ſans
„ la permiſſion du curé, ſans aucune publica-
„ tion de ban, ſans aucunes formes ni ſolem-
„ nités réquiſes par l'Egliſe, au grand ſcandale
„ du public, au mépris du Concile de Trente,
„ & contre la diſpoſition préciſe de nos ordon-
„ nances, tant civiles que canoniques.

„ Qu'y aurait-il donc de repréhenſible dans
„ le parti que la conduite & les véxations de
„ Monſieur *Wlloa* nous ont fait prendre? Quel
„ mal aurions-nous fait en ſecouant un joug
„ étranger, que la main qui l'impoſait rendait
„ encore plus accablant? Quel tort avons-
„ nous eu enfin, de reclamer nos loix, notre
„ patrie, notre Souverain, & de lui vouer la
„ perſévérance de notre amour? Ces louan-
„ ges tentatives ſont-elles donc ſans exemple
„ dans notre hiſtoire? Plus d'une ville de Fran-
„ ce, des provinces même, le Querci, le
„ Rouergne, la Gaſcogne, Cahors, Montau-
„ ban, n'ont-ils pas briſé à pluſieurs repriſes
„ le joug Anglais avec fureur, ou refuſé ſes
„ fers avec conſtance? En vain les traités,
„ les ceſſions, les ordres même renouvellés de
„ nos Rois ont-ils tenté quelquefois ce que le
„ bonheur des armes Anglaiſes n'étoit pourtant
„ pas capable d'achever, & cette noble reſi-
„ ſtance aux volontés des Souverains naturels,
„ loin d'allumer leur colere, a reveillé leur
„ tendreſſe, attiré leur ſecours, & opéré l'en-
„ tiere délivrance.

„ Mais d'ailleurs, de quelle utilité la colonie
„ de la Louiſiane ſerait-elle à l'Eſpagne. Infé-
„ rieure en ſes productions, aux riches con-
„ trées qu'elle poſſéde, notre pays ne pourait
„ être que le boulevard du Mexique. Or, ce
„ boulevard ſerâ-t-il impénétrable aux forces
„ de S. M. B. qui étant maîtreſſe de la parti
„ Orientale du Miſſiſſipi, en partage la navi-
„ gation, & qui poſſéde dans le haut, des éta-
„ bliſſemens, dont l'accès ne lui eſt pas ou-
„ vert par l'embouchure ſeule du fleuve, mais
„ encore par la proximité immédiate des autres
„ pays du nord où ſa domination eſt établie.

„ La conſervation de cette colonie par la
„ France, garantit mieux les poſſeſſions d'Eſpag-
„ ne de ce côté, que la Ceſſion faite à cette
„ Couronne; les impreſſions déſavantageuſes
„ conçues déjà contre elle par les nations Sau-
„ vages, & qui ont attiré non-ſeulement des
„ inſultes, mais de vives ménaces de leur part
„ à M. Riu Capitaine Eſpagnol, commandant
„ aux Illinois, les rangeraient en cas d'attaque
„ dans le parti ennemi. Tout au contraire,
„ ces peuples marchent toujours avec le ſoldat
„ Français, ſans s'informer pour qui l'on va
„ combattre; voilà le véritable boulevard.

„ Puiſque l'Eſpagne ne peut trouver aucun
„ avantage en l'acquiſition de cette province im-
„ menſe, & que, de certitude connue, les
„ ſtrictes bornes de ſon commerce nous redui-
„ raient preſque à la ſimple exiſtence; pour
„ quoi les deux Souverains s'accorderaient-ils

„ à nous rendre malheureux, par le plaiſir ſeul
„ d'en faire ? C'eſt un crime de le croire, &
„ ces ſentimens n'entrent pas dans le cœur des
„ Rois. La protection que le Nôtre nous pro-
„ met en ſa lettre du 21 Avril 1764; de la part
„ du nouveau Souverain, fait voir qu'ils con-
„ ſpiraient pour notre bonheur; & le ſilence
„ reſpectueux que nous avons gardé juſqu'à
„ préſent ſur la réalité de nos intérêts, les a
„ ſans doute empêchés de parvenir aux vrais
„ moyens qui pouvaient nous rendre heu-
„ reux.

„ Quant à l'utilité dont cette colonie peut
„ être à la France, les moindres réflexions la
„ rendent ſenſible. La perte du Canada ayant
„ fermé ce débouché aux manufactures dont la
„ France abonde, la conſervation de la Lou-
„ ſiane peut reparer ſous peu de tems une per-
„ te auſſi nuiſible à l'induſtrie nationale. Les
„ efforts des vrais Français établis ici, & qui
„ viennent chaque jour s'y établir, peuvent
„ facilement creuſer cette traite du Miſſouri,
„ ouverte déjà avec des ſuccés heureux, & à
„ l'agrandiſſement de laquelle manque l'encou-
„ ragement & les ſecours que la domination
„ Françaiſe peut ſeule procurer. Les Sauva-
„ ges même du Canada viennent tous les jours
„ aux Illinois traiter des marchandiſes Françai-
„ ſes qu'ils préférent à celles que les Anglais
„ leur portent dans leurs villages. Qu'on ceſſe
„ de forger des entraves à notre activité, &
„ bien tôt les Anglais ceſſeront de vendre à la

France

„ France les pelletéries qu'elle conſomme.
„ Nos manufactures dans leurs envois trouve-
„ ront un débit aſſuré qui fera leurs gains &
„ leurs profits, & dans les retours des pellete-
„ ries, auxquelles on peut joindre notre indi-
„ go, notre ſucre, notre coton, elles auront
„ encore la fourniture des matieres premieres
„ qui fait leur aliment, & ſur leſquelles s'exer-
„ ce la main d'œuvre. Si donc l'utilité des
„ manufactures dans le Royaume eſt ſi bien re-
„ connue, qu'elle leur ait attiré de tous tems
„ une protection particuliere du Souverain;
„ n'eſt-il pas dans l'ordre politique que cette pro-
„ tection s'étende à leur conſerver des reſſour-
„ ces, auxquelles elle employerait peut-être les
„ forces de l'état, s'il s'agiſſait de les acquérir.

„ Joignez à ces conſidérations le rembourſe-
„ ment ſuſpendu depuis 1759, des ſept millions
„ de papiers Royaux qui formaient le numé-
„ raire de notre place, & le nerf de notre com-
„ merce; joignez l'enchâinement des engage-
„ mens réciproques des négocians de France à
„ nous, & de nous aux négocians de France,
„ qui attendent leur ſort de celui qu'il plaira
„ au Seigneur Notre ROI de donner à cette
„ Finance; joignez enfin l'obligation où nous
„ ſommes tous de travailler au rétabliſſement
„ de nos fortunes délabrées, ſans pouvoir nous
„ aider de ces anciens fonds partagés ci-devant
„ d'un chacun, à proportion de ſon économie,
„ de ſon émulation, ou de ſon patrimoine, &
„ l'on verra que nos nouveaux efforts méritent
„ d'être ſecondés par notre ROI.

„ Jaloux obſervateurs de tout le reſpect dû
„ aux Têtes Couronnées & des égards mutuels
„ que les peuples policés ſe doivent les uns aux
„ autres, nous ſerions au déſeſpoir que nos dé-
„ marches paruſſent s'en écarter. Il n'y a rien
„ d'offençant pour la cour de Madrid dans l'ex-
„ poſition de nos beſoins, & les aſſurances de
„ notre amour, que nous portons aux pieds
„ de notre auguſte Souverain; Nous oſons
„ éſperer que ces marques de notre zèle ſer-
„ viront encore à prouver aux Nations, la
„ vérité du nom de BIEN AIME' que l'Univers
„ entier lui donne & dont nul autre Monarque
„ n'a joui juſqu'à préſent. Peut-être dira-t-
„ on à Madrid même: heureux ce Prince, notre
„ Allié, qui trouve pour obſtacle à ſon traité
„ de Ceſſion, l'attachement inviolable de ſes
„ ſujets à ſa domination & à ſa glorieuſe per-
„ ſonne ".

Nous n'ignorons pas que l'envoyé d'Eſpagne a pris avant ſon départ, & recueille encore par émiſſaires, des certificats de quelques particuliers qui réſident parmi nous; cliens mercenaires qu'il s'eſt attaché par des promeſſes brillantes, & qui cherchent ici des proſélites en perſuadant les ſimples & en effrayant les faibles. Mais quelque choſe que puiſſent contenir ces certificats peu autentiques, ils ne démentiront jamais la voix générale, & la notoriété publique. Les marchands Genois, Anglais, Hollandais, témoins de la révolution, rendront

compte

compte de la vérité dans leur patrie, ils certifieront d'une maniere bien plus certaine, que notre pavillon s'eſt élevé ſans que la frégate Eſpagnole ait reçu au ſien la moindre inſulte, que M. *Wlloa* s'eſt embarqué avec toute la liberté poſſible, & ſans aucun acte de notre part qui tendit même à l'indecence; qu'alors & depuis, nous avons redoublé d'égards & de politeſſes envers les autres officiers de Sa Majeſté Catholique, que pendant les trois jours de la révolution (choſe unique & ſinguliere de l'aveu même des Eſpagnols), il ne s'eſt élevé parmi plus de douze cens hommes de milice, parmi les femmes, les enfans, le peuple entier, aucun cri injurieux à la nation, & que les ſeuls qui ſe ſont fait entendre, auxquels des étrangers même ont pris part, ont été, VIVE LE ROI DE FRANCE, VIVE LOUIS LE BIEN AIME'.

C'eſt à Sa Majeſté Bien-faiſante que nous, habitans, négocians, & colons de la Louiſiane, addreſſons nos très-humbles prieres pour qu'elle reprenne inceſſament ſa colonie, & auſſi réſolus de vivre & de mourir ſous ſa chere domination, que déterminés à faire tout ce qu'exigera la proſpérité de ſes armes, l'extention de ſa puiſſance, la gloire de ſon régne; nous la ſupplions de vouloir nous conſerver notre nom patriotique, nos Loix, & nos priviléges.

F I N.

NOTES.

NOTES.

(1) Voyez les articles de paix, rélatifs à la ceſſion de la LOUISIANE, dans le *Mercure Hiſtorique & Politique* de ce tems.

(2) Voici qu'elles étoient les limites de la LOUISIANE. Elle étoit bornée, avant le traité de paix, à l'Oueſt par les montagnes du Nouveau Mexique, & le Rio-brava; elle ſuivoit le cours du Miſſourri, encore inconnu, ainſi que toute cette partie (au nord) la Baye Hudſon au nord-eſt, le Canada avec les poſſeſſions Angloiſes de la Caroline (à l'eſt), la Floride, dont la derniere riviere étoit celle de Perdido entre PENSACOLE & la MOBILE, au ſud-eſt au ſud, & au ſud-Oueſt par le golphe du Mexique. Le fâmeux fleuve Miſſiſſipi aroſe cette eſpace du nord au ſud: on n'en connoît pas les ſources, mais il a plus de mille lieues de cours. Les François prétendent avoir été juſqu'à huit cent lieues, & que les Sauvages leur diſoient qu'ils avoient autant de chemin à faire qu'ils en avoient fait. Les principales rivieres qui ſe jettent dans le MISSISSIPI, ſont du côté de l'oueſt la riviere de ST. ANTOINE, de ST. PIERRE, MONGONA, MISSOURI, les ARCANTAS, la riviere ST. FRANÇOIS, la riviere ROUGE. Ces rivieres viennent toutes du nord ou du O. N. O. La moins conſidérable l'eſt plus que la Tamiſe, & on ne connoit pas la ſource de pluſieurs. Les rivieres que le MISSISSIPI reçoit du côté de l'eſt, ſont celles de STE. CROIX, des ILLINOIS, l'OHIO ou

la

la Belle Riviere des MICHACHAS: une infinité d'autres rivieres groſſiſſent le cours de ce ſuperbe fleuve, dont le lit reſſerré accroit la rapidité; heureuſement que les ſinuoſités en ſont aſſez multipliées pour pouvoir le rendre navigable: quand la fonte des neiges ajoutent à la maſſe d'eau du fleuve, ſon courant augmente au point de faire huit ou neuf milles par heure: il entraîne & charroye des arbres prodigieux & en quantité, & il inonderoit toute la Baſſe LOUISIANE, ſi on n'avoit ſoin de ſe prévoir du débordement par des digues le long de ſes bords; leur peu d'épaiſſeur m'a étonné. Les habitans prétendent qu'il ſuffit qu'elles ayent ſix pieds de baſe; mais j'ai vu le courant faire des crevaſſes dans la digue, & il fallut bien du tems pour la rétablir. Si elle eût été plus ſolide, on eût épargné bien de la dépenſe. On m'a raconté, au ſujet de ces crevaſſes, quelque choſe de bien ſingulier. Il y a dans toute la BASSE LOUISIANE une quantité étonnante d'écreviſſes; on en voit courir ſur la terre, & le fleuve en eſt rempli. On prétend que les crevaſſes des digues ne ſont d'abord que des trous d'écreviſſes, que l'eau aggrandit juſqu'au point de tout rompre.

(3) Les Eſpagnols ont long-tems regardé la LOUISIANE comme devant leur appartenir. Ils diſoient qu'en 1520, LUCAS VASQUEZ DE AILLON y avoit abordé. Qu'en 1528 PAMPHILE NAZUNES mit à terre ſur cette côte. Qu'en 1539, DOMINIQUE SOBO, parcourut tout ce pays. Mais tous ces titres ne formoient point de poſſeſſion. Ce n'eſt qu'en 1679 que ſe ſont faites les premieres tentatives pour la découverte de ce pays. Sur le rapport du

pere

Pere HENNEPIN, Recolet, qui avoit été conduit priſonnier par les Sauvages aux Illinois, & qui avoit parcouru la LOUISIANE en deſcendant le MISSISSIPI, M. DE LA SALLE forma la tentative hardie de deſcendre ce fleuve après avoir bâti un fort aux Illinois. De retour en Europe, ſur le rapport avantageux qu'il fit de ce ſuperbe pays, M. COLBERT lui donna un vaiſſeau & une petite frégate pour aller découvrir l'embouchure du Miſſiſſipi qui ſe jette dans le golphe du Méxique. Cet officier partit en 1685, mais il manqua l'embouchure du fleuve, & fut jetté par les courans à l'oueſt. Il entra dans une baye qu'il crut être le fleuve qu'il cherchoit, mais ayant reconnu ſon erreur, il donna à cette baye le nom de ST. BERNARD, y arbora les armes de France, pour marque de poſſeſſion, & entreprit d'aller chercher le fleuve par terre. On ſait que ce brave voyageur fut aſſaſſiné dans cette courageuſe entrepriſe, & que de tous ceux qu'il avoit emmené avec lui, il n'échappa qu'un très-petit nombre de perſonnes qui continuerent leurs découvertes juſqu'aux Arcantes, où, contre leur attente, ils trouverent un établiſſement François, bâti par M. de Tonti. Sur le bruit qui ſe repandit de la beauté du pays, quelques Canadiens s'établirent en différens endroits du fleuve, & ſur le bord de la mer, du côté de la Mobile. En 1691, M. d'Iberville, chef d'eſcadre, découvrit les embouchures du Miſſiſſipi; en 1699 il fut nommé gouverneur-général de la Louiſiane, & y apporta la premiere colonie.

(4) L'établiſſement de la Mobile fut le premier de la colonie, & on le doit à M. d'Iberville.

ville. Mais comme les gros vaiſſeaux ne pouvoient y entrer, on avoit un poſte avancé ſur l'iſle Dauphine, qui eſt à l'ouverture de la baye de la Mobile: les vaiſſeaux y trouvoient un abri. Mais cet établiſſement n'étoit pas fait pour ſubſiſter: le projet étoit de s'enfoncer dans les terres, & d'habiter les bords du Miſſiſſipi. La côte de la Mobile eſt d'un ſable aride; le fort & la ville ſont à vingt-un miles de l'iſle Dauphine, qui eſt ſéparée de la grande terre par un canal de neuf miles, par où paſſent les gaboteurs qui viennent des lacs Pontchartrain, Maurepas & du Bayone-Saint-Jean, ou qui vont de Penſicola à la Nouvelle Orléans par le Bayone-Saint-Jean. La ſeule utilité de la Mobile eſt de tenir en reſpect la nation Chacas, forte de 20 à 25 mille ames. Cependant, depuis que cette partie nous a été cédée, il y eſt venu s'établir des négocians Anglois: on y fait entrer des bâtimens de 200 tonneaux, & le pays ſe peuple.

(5) Avec le deſſein de bâtir le Miſſiſſipi, on s'en rapprocha, en fixant le chef lieu au Biloxi; d'ailleurs, on s'approchoit auſſi de l'endroit où les vaiſſeaux abordoient, c'eſt-à-dire, de l'Iſle-aux Vaiſſeaux. Le Biloxi n'en eſt qu'à douze miles; on étoit en outre obligé de changer trois fois de batteaux, de plus petit en plus petit, pour porter les marchandiſes au Biloxi, où de petites charrettes alloient les charger cent pas en mer, parce que les plus petites nacelles ne pouvoient accoſter. Ce qui devoit encore éloigner de cet établiſſement, eſt que le terrein eſt ſtérile, & qu'il n'y croît abſolument rien; il n'y a que le poiſſon qui puiſſe être de quelque reſſource. On m'a raconté que c'eſt à cet endroit

droit qu'on a dépoſé les premieres peuplades qui compoſoient les Conceſſions. On m'a ajouté qu'il y eſt mort, en un an de tems, huit mille perſonnes de faim & de miſere. On avoit envoyé des hommes, dans un pays inculte, ſans vivres, & même ſans aucun moyen de s'en procurer. Sans le ſecours de la pêche & de la chaſſe, il n'auroit pas échappé un ſeul homme: ce ſont ces malheureux qui ont occaſionné les rélations qui ont donné tant d'horreur pour le Miſſiſſipi.

(6) Les Allemands échapperent aux mortalités qui accablerent la colonie au Biloxi. Ils étoient preſque tous aux gages de Monſieur Law; mais après ſa faillite, les Allemands qui étoient ſur ſa conceſſion aux Arcantas, deſcendirent à dix-huit miles au deſſus de la Nouvelle Orléans, où ils ſe ſont accrus au point où on les voit aujourd'hui ſous la ſage conduite de Monſieur d'Arembourg, viellard reſpectable, qui a ſervi ſous Charles XII. On m'a aſſuré que les Eſpagnols ont eu la cruanté d'exiler ce vieillard à cent lieues de la capitale, & qu'il a été obligé de quitter ſes enfans, au milieu deſquels il vivoit comme un patriarche. Sa famille eſt une des plus nombreuſes de la colonie.

La plupart des Canadiens ſe ſont fixés aux Illinois, établiſſement qui eſt ſur le Miſſiſſipi, à 500 lieues de la nouvelle Orléans, & ſur les confins du Canada. Sa latitude eſt environ 38 dégrés 30 minutes. La capitale eſt à 30 dégrés. Ainſi, qu'on juge combien le fleuve ſerpente, puiſqu'en ligne droite de la nouvelle Orléans aux Illinois, il n'y a pas plus de 170 à 180 lieues; & qu'il en faut faire près de 500 en ſuivant le cours du fleuve. (7)

(7) Lorſqu'on eut jetté les fondemens de la nouvelle Orléans ſur les bords du Miſſiſſipi, on voulut étendre les établiſſemens le long du fleuve, & pour rendre la communication facile depuis les Illinois juſqu'à la capitale, on fit à différentes diſtances des forts où l'on eut des magazins pour la commodité des voyageurs, ainſi que pour le commerce avec les naturels du pays. On avoit établi un fort au milieu de la nation des Natchez. La beauté du pays y attira beaucoup d'habitans, & cet établiſſement devint dans peu très-conſidérable & très-renommé pour la culture du tabac. La nation Natchez, la plus conſidérée de toute la Louiſiane, & la plus digne de l'être par ſes lumieres & la quantité d'hommes qui la compoſoient, ſervoit, on ne peut pas mieux, les projets de la Compagnie. Non-ſeulement ils céderent les bords du fleuve aux François, mais ils les aiderent encore dans leurs défrichemens & dans leurs plantations. Cependant les véxations des chefs François de cet endroit, furent portées au point que les Natchez conſpirerent contre les François, & détruiſirent tout ce qu'il y avoit d'établiſſement parmi eux. On peut lire dans les hiſtoires qui ont paru ſur ce pays, des détails ſur cet événement intéreſſant. M. LE PAGE DU PRAT, dont nous avons une traduction, eſt celui qui a le mieux décrit cet événement & ſes ſuites, ainſi que les guerres qu'il entraîna contre les Chicacas, qui leurs avoient donné l'hoſpitalité. Les François n'ont point réuſſi dans leurs guerres contre ces derniers; il leur en a coûté des hommes & de l'argent ſans aucun ſuccès: il eſt vrai qu'ils s'y ſont toujours mal pris.

(8) Voyez l'Hiſtoire de la Louiſiane, par Monſieur le Page du Prat, au ſujet de la guerre des Natchez, ainſi que des mœurs & des uſages de cette nation.

(9) La Penſilvanie, le Maryland, la Caroline ne doivent leur ſplendeur qu'à la liberté qui y a régné depuis leur établiſſement. La Louiſiane eſt p us fertile que ces provinces; mais elle n'eſt pas auſſi bien diſpoſée pour le commerce: l'entrée par le Miſſiſſipi, dont le ſeul abord eſt dangereux, eſt le ſeul abri qu'on y trouve; mais les François ne poſſédoient-ils pas la Mobile, où l'on fait entrer des bâtimens de 200 tonneaux? n'auroient-ils pas pu s'arranger avec les Eſpagn o s, pour qu'ils leur cédaſſent le ſuberbe port de Penſicola, peu important pour la ſûreté & la fac ité du commerce de ce pays-là? A l'oueſt du Miſſiſſipi il y a de belles bayes; mais on ſera ſurpris lorſque je dirai que les Anglois ont été les premiers qui ayent eu, depuis la paix derniere, une connoiſſance un peu exacte de la côte qui eſt à l'Oueſt du Miſſiſſipi. Pendant 60 ans que les François ont poſſédé ce pays, ils n'y ont jamais envoyé un ſeul bâtiment, & les Eſpagnols, qui cependant étoient intéreſſés à connoître ces paſſages, à cauſe de leur proximité du Mexique, qui y confine, n'avoient pas pouſſé leurs recherches plus loin que les François.

(10) Voyez l'Hiſtoire de la Louiſiane de Monſieur le Page du Prat, ſur la guerre avec les Chachas.

(11) Ces poſtes étoient des forts placés, ſoit parmi les nations ſauvages qu'on voulut contenir,

nir, & avec leſquelles le commerce étoit avantageux, ſoit dans les endroits où il y avoit des colons François. Ces poſtes étoient la Pointe Coupée, à 120 miles de la capitale, ſur le Miſſiſſipi. Il y a dans cet endroit de fort beaux établiſſemens & beaucoup d'habitans..... 68 miles plus haut que la Pointe Coupée, la Riviere Rouge ſe jette dans le Miſſiſſipi. On a établi dans cette riviere un fort à 15 miles de celui des Adages, que les Eſpagnols ont bâti ſur le terrain des François. Le fort François porte le nom des Natchitoches, nation ſauvage qui ſe nomme ainſi. Il y a des habitans dans cet endroit qui cultivent le meilleur tabac qui ſe faſſe à la Louiſiane. A 90 miles du confluent de la Riviere Rouge & du Miſſiſſipi, c'eſt-à-dire, à 260 miles de la Nouvelle Orléans, & du même côté eſt le fort des Natchez ou de Roſalie. Il eſt à 32 dégrés de latitude nord, 280 dégrés de longitude méridien de l'iſle de Fer. A 60 miles de la Nouvelle Orléans, à l'entrée de la riviere des Arckantas, qui ſe jette dans le Miſſiſſipi, eſt un petit fort au milieu de la nation des Arckantas, la plus brave du pays. C'eſt le plus beau canton & le plus fertile de tout ce continent; c'étoit là que M. Law avoit choiſi ſa conceſſion, aujourd'hui il n'y a qu'un très-petit nombre d'habitans.

A 500 lieues, ou environ, de la Nouvelle Orléans eſt le fort des Illinois, ſur les confins du Canada; & en conſéquence, le plus important pour les François: il eſt actuellement à l'Angleterre, étant ſitué ſur la rive gauche du Miſſiſſipi. Les François avoient à l'eſt de la Louiſiane le fort de la Mobile, dont j'ai déjà parlé, celui de Tombeckbé, & celui des Alibamons, parmi

les nations qui portent ce nom. Ces différens poſtes ſervoient de retraite aux marchands qui vendoient des denrées aux Sauvages. Sous le gouvernement de Monſieur Kerlerec, les commandans de ces différens forts en faiſoient excluſivement le commerce. Ces officiers diſpoſoient à leur volonté des magazins du roi, deſtinés aux préſens des Sauvages. Après avoir épuiſé ces magazins, ils revendoient au roi ces marchandiſes de traite à des prix exorbitans, & c'étoit ſouvent les marchandiſes qu'ils en avoient tirées, qu'ils y faiſoient rentrer. On m'a cité à ce ſujet des traits ſinguliers de dépenſes; mais les deux qui m'ont paru les plus plaiſans ſont ceux ci. Il en a coûté au roi de france dix mille francs pour faire défricher une prairie; & dans une autre poſte, il lui en a coûté (dans une année) vingt mille francs en lait pour l'hôpital. Il faudroit que toute la garniſon de ce poſte eût été au lait toute l'année.

(12) Il y a une grande apparence, & l'on peut même regarder comme une certitude, que l'iſle de la Nouvelle Orléans, & toutes les terres de la rive droite qui lui font face ont été formées par le rapport du fleuve. Elles ſont ſi baſſes, qu'il les couvriroit chaque année dans ſes crues périodiques, ſi l'on ne s'en mettoit à l'abri par des digues qui le contiennent dans ſon lit. Ce fleuve charrie une grande quantité d'arbres, de feuilles & de plantes. Ses eaux ſont chargées d'un limon fort épais, qu'il dépoſe ſur les endroits qu'il couvre. Il s'arrête un arbre qui eſt ſucceſſivement recouvert de limon, & qui bientôt forme une langue de terre. Les graines d'arbres & de plantes y trouvent leur ger-

germination & leur accroiſſement. Les feuilles ſéchées & tombées ſe rechargent d'un nouveau limon, lorſque fleuve déborde; & par la ſucceſſion des tems, cette terre s'éléve, & devient au niveau des eaux les plus hautes. C'eſt ce qu'on voit à Acanchac, où, ſelon toute apparence, étoit autrefois l'embouchure du Miſſiſſipi. On reconnoît ce que le fleuve a ſucceſſivement acquis ſur la mer, par l'élévation de la terre, qui diminue en allant vers l'embouchure actuelle; de façon que depuis la Balize, juſqu'au Détour des Piacmines qui eſt à 12 lieues dans le fleuve, les terres ſont inhabitables; elles ne ſont couvertes que de joncs, au milieu de marais impraticables, ce qui rend l'abord de cette colonie fort déſagréable. Mais à meſure qu'on remonte le fleuve, ces marais ſont conſolidés, les terres ſont boiſées, & la beauté du payſage récompenſe des déſagrémens de l'entrée du fleuve. La premiere habitation eſt à 14 lieues de l'embouchure.

Il y a pluſieurs paſſes pour entrer dans ce fleuve, & ſur chacune il y a nne barre dont la profondeur varie depuis dix pieds juſqu'à treize, ſelon la direction que prend le fleuve; de ſorte que l'on a toujours des pilotes qui ſondent les paſſes, & qui entrent dans les navires. Ils ſe tiennent au poſte qu'on nomme la Baliſe. Ce poſte a coûté des ſommes immenſes à la Compagnie des Indes, qui voulut y faire des établiſſemens. L'iſle ſur laquelle il étoit a enfoncé, & les maiſons ne paroiſſent preſque plus. Cette iſle terminoit autrefois les terres du Miſſiſſipi; mais aujord'hui il y a des iſles une demie lieue plus en mer, preuve des progrès ſucceſſifs du fleuve. Dans toute l'étendue de la Nouvelle Orléans,

il n'y a que les bords du fleuve d'habitables, à la diſtance d'une demie lieue ou de trois quarts de lieue au pluş. Sur les derrieres ſont des marais, au milieu deſquels il croît beaucoup d'arbres de toute eſpece, entr'autres des cyprès, ce qui a fait donner à ces marais le nom de Cyprieres. Ce bois eſt excellent pour la conſtruction & la charpente, & c'eſt une des branches du commerce de la Louiſiane.

(13) On a blâmé le choix de la poſition de la Nouvelle Orléans, mais je crois que c'eſt à tort. Il n'y avoit en 1718 d'autre établiſſement dans la Louiſiane qu'au Biloxi & à la Mobile. En ſongeant à habiter les bords du Miſſiſſipi, on ne vouloit pas perdre la communication avec ces deux endroits, ſur-tout avec la Mobile, qui couvre la colonie contre les Eſpagnols & les Sauvages. Il falloit donc être à portée de la ſécourir au beſoin. Ce poſte étoit encore intéreſſant par le commerce avec les Sauvages qui habitent près des rivieres qui ſe jettent dans la baye de la Mobile. Tout cela dut naturellement porter le gouvernement François à fixer la capitale à l'endroit où eſt la Nouvelle Orléans. Elle eſt ſur le bord de la rive gauche du Miſſiſſipi, & par derriere, elle eſt à une petite lieue de diſtance du Bayonne-Saint-Jean, qui eſt un bras de mer, dont la communication avec le lac Pontchartrain eſt facile. Ce lac communique avec la mer, & les batteaux, ainſi que les galettes y entrent tous chargés. La pêche devenoit encore un objet qui pouvoit mériter quelque conſidération. La Nouvelle Orléans eſt à 32 lieues de l'embouchure du fleuve, & à la fin d'un détour que fait ce fleuve.

Ce

Ce détour eſt ſi conſidérable qu'il arréte tous les vaiſſeaux venans à la voile, & il faut le paſſer preſque toujours à la cordelle, obſtacle qui fait la défenſe & la ſûreté de la ville. On ſentit encore que ſi la colonie prenoit un accroiſſement conſidérable, on changeroit le chef lieu, pour le tranſporter où bon ſembleroit, & que la Nouvelle Orléans reſteroit toujours auſſi avantageuſement placée qu'elle l'eſt.

(14) Les denrées qu'on tire des Sauvages ſont des pelleteries de toute eſpece, des ſalaiſons, & du gibier qu'on échange contre des fuſils, de la poudre, des balles, du plomb, du Limbour, des couvertes, des razzades, du vermillon; &c. Ce commerce avoit été envahi par les Commandans des poſtes. M. d'Abbadie, en le rendant libre, voulut auſſi mettre des bornes à la cupidité & au libertinage d'un trop grand nombre de traiteurs, qui répandus dans les nations Sauvages, y donnoient une mauvaiſe idée de la leur, ſoit par leur libertinage, ſoit par les diſcuſſions entr'eux. Il avoit en conſéquence formé pour chaque canton de la Colonie où ce commerce pouvoit ſe porter, des ſociétés de négocians auxquelles tout le monde pouvoit avoir part. Il y avoit un Agent dans chaque endroit, avec la quantité de traiteurs néceſſaire, mais point au-delà. L'avantage de cet établiſſement étoit de ne ſe pas nuire les uns aux autres dans la vente des denrées de traite, & dans l'achat des pelleteries, ce qui rendoit auparavant le Sauvage inſolent; au lieu que par ce moyen on le rendoit plus dépendant. Il étoit obligé de venir chercher dans ces magazins les denrées qu'auparavant on lui portoit. On ſeroit parvenu

petit à petit, par cet arrangement, à les civiliſer, ce qui les rendroit plus tributaires & plus aiſés à conduire.

(15) La Louiſiane produit tous le grains d'Europe; il y vient du ris fort beau. Je ſuis perſuadé que le vin s'y feroit auſſi très-bon. j'ai vu partout de la vigne ſupérbe. Les beſtiaux, les animaux domeſtiques & la volaille s'y élévent & s'y multiplient avec le plus grand ſuccès. Toutes les légumes en général y viennent magnifiques. Les fruits de France y réuſſiſſent. Il y croit des oranges en quantité, & les orangers y ſont en pleine terre. On y mange des fruits naturels au pays, & entr'autres la PACAUNE, qui eſt une eſpece de noix plus mince, plus allongée, & plus délicate au goût que celle d'Europe. On y mange auſſi la PIACMINE, qui eſt une eſpece de néfle fort délicate, dont les Sauvages font du pain. Le produit des terres eſt en indigo qui rapporte beaucoup, & qui eſt fort eſtimé. Du ſucre, dont on fait une trés-grande quantité, & dont la qualité eſt très belle. Je crois pourtant le pays trop froid pour cette culture. Le coton eſt fort blanc & trés fin à la Louiſiane, mais il n'y parvient pas à une maturité aſſez parfaite pour que la qualité en ſoit ſupérieure. On trouve dans les bois de la Louiſiane des meuriers de toute eſpece; & les vers à ſoie y réuſſiſſent admirablement bien. Le produit des bois de toutes eſpeces, ſertant de charpente que de conſtruction; on y fait de la réſine & du goudron. Tous ces objets & d'autres qu'on paſſe ſous ſilence, prouvent la fertilité de ce pays, dont le climat eſt le plus beau que j'ai vu.

(16)

LETTRE DU ROI

A M. d'Abbadie, au ſujet de la Ceſſion.

„ Monſieur d'Abbadie, par un acte particu-
„ lier, paſſé à Fontainebleau le 3 Novembre
„ 1762, ayant cédé de ma pleine volonté à
„ mon très-cher & très-amé Couſin le Roi
„ d'Eſpagne & à ſes ſucceſſeurs & héritiers, en
„ toute propriété, purement & ſimplement, &
„ ſans aucune exception tout le pays connu ſous
„ le nom de la Louiſiane, ainſi que la Nouvel-
„ le Orléans, & l'iſle dans laquelle cette ville
„ eſt ſituée: & par un autre acte, paſſé à l'Eſ-
„ curial, ſigné du Roi d'Eſpagne le 13 Novem-
„ bre de la même année, S. M. C. ayant ac-
„ cépté la ceſſion dudit pays de la Louiſiane,
„ de la ville & de l'iſle de la Nouvelle Orléans,
„ conformément à la copie deſdits actes, que
„ vous trouverez ci-joints, je vous fais cette
„ lettre pour vous dire que mon intention eſt
„ qu'à la réception de la préſente & des copies
„ ci-jointes, ſoit qu'elle vous parvienne par
„ les officiers de Sa Majeſté Catholique, ou en
„ droiture par les bâtimens François qui en ſe-
„ ront chargés, vous ayez à remettre entre les
„ mains du gouverneur ou officier à ce prépoſé
„ par le Roi d'Eſpagne, ledit pays & colonie
„ de la Louiſiane & poſtes en dépendans, en-
„ ſemble la ville & l'iſle de la Nouvelle Orlé-
„ ans, telles qu'elles ſe trouveront au jour de
„ ladite ceſſion, voulant qu'à l'avenir elles ap-
„ partiennent à S. M. C. pour être gouvernées
„ & adminiſtrées par ſes gouverneurs & officiers,

 „ comme

„ comme lui appartenantes en toute propriété,
„ & ſans aucune exception. Je vous ordonne
„ en conſéquence, qu'auſſi-tôt que le gouver-
„ neur de S. M. C. & les troupes de ce Monarque
„ ſeront arrivés dans les dits pays & colonie,
„ vous avez à les en mettre en poſſeſſion, & à
„ retirer tous les officiers, ſoldats & employés
„ à mon ſervice qui y ſeroient encore en gar-
„ niſon, pour envoyer en France, ou dans
„ mes autres colonies d'Amériqne, ceux qui ne
„ trouveroient pas à propos de reſter ſous la
„ domination Eſpagnole. Je déſire de plus,
„ qu'après l'entiére évacuation deſdits ports &
„ ville de la Nouvelle Orléans, vous avez à
„ raſſembler tous les papiers rélatifs aux finan-
„ ces & à l'adminiſtration de la colonie de la
„ Louiſiane, pour venir en France en régler
„ les comptes. Mon intention eſt néanmoins
„ que vous remettiez audit gouverneur ou offi-
„ cier à ce prépoſé tous les papiers & documens
„ qui concernent ſpécialement le gouvernement
„ de cette colonie, ſoit par rapport au territoire
„ & à ſes limites, ſoit par rapport aux Sauva-
„ ges & aux différens poſtes, après en avoir
„ tiré les reçus convenables pour votre décharge, & que vous donniez audit gouverneur
„ tous les enſeignemens qui dépendent de vous,
„ pour le mettre en état de gouverner ladite co-
„ lonie à la ſatiſfaction réciproque des deux na-
„ tions. Ma volonté eſt qu'il ſoit donné un
„ inventaire ſigné double entre vous & le com-
„ miſſaire de S. M. C. de toute l'artillerie, ef-
„ fets, magazins, hôpitaux, bâtimens de mer,
„ &c. qui m'appartiennent dans ladite colonie,
„ afin qu'après avoir mis ledit commiſſaire en
„ poſſeſſion des bâtimens & édifices civils, il

„ ſoit

„ ſoit dreſſé enſuite un procès-verbal d'eſti-
„ mation de tous leſdits effets qui reſteront ſur
„ les lieux, & dont le prix ſera rembourſé par
„ S. M. C. ſur le pied de ladite eſtimation. J'eſ-
„ pere en même tems, pour l'avantage & la
„ tranquillité des habitans de la colonie de la
„ Louiſiane, & je me promets, en conſéquence
„ de l'amitié & affection de S. M. C. qu'Elle
„ voudra bien donner des ordres à ſon gouver-
„ neur & à tout autre officier employé à ſon
„ ſervice, dans ladite colonie & ville de la Nou-
„ velle Orléans pour que les eccléſiaſtiques &
„ maiſons religieuſes, qui déſervent les cures
„ & les miſſions, y continuent leurs fonctions,
„ & y jouiſſent des droits, priviléges & exemp-
„ tions qui leur ont été attribués par les titres de
„ leurs établiſſemens: que les juges ordinaires
„ continuent, ainſi que le Conſeil ſupérieur, à
„ rendre la juſtice, ſuivant les loix, formes &
„ uſages de la colonie; que les habitans y ſoient
„ gardés & maintenus dans leurs poſſeſſions;
„ qu'ils ſoient confirmés dans les propriétés de
„ leurs biens, ſuivant les conceſſions qui en ont
„ été faites par les gouverneurs & ordonnateurs
„ de ladite colonie, & que leſdites conceſſions
„ ſoient cenſées & réputées confirmées par S.
„ M. C. quoiqu'elles ne l'euſſent pas encore
„ été par moi: eſpérant, au ſurplus, que S.
„ M. C. voudra bien donner aux ſujets de la
„ Louiſiane mêmes marques de protection & de
„ bienveillance qu'ils ont éprouvé ſous ma do-
„ mination, & dont les ſeuls malheurs de la
„ guerre les ont empêché de reſſentir de plus
„ grands effets. Je vous ordonne de faire en-
„ régiſtrer ma préſente Lettre au conſeil ſupé-
„ rieur de la Nouvelle Orléans, afin que les

„ differens

„ differens états de la colonie ſoient informés
„ de ſon contenu, qu'ils puiſſent y avoir re-
„ cours au beſoin; & la préſente n'étant à d'au-
„ tres fins, je prie Dieu, Monſieur d'Abba-
„ die, qu'il vous ait en ſa ſainte garde.

Ecrit à Verſailles, le 21 Avril 1764,

(*Signé*)

L O U I S.

(*Et plus bas*,)

LE DUC DE CHOISEUL.

(17) Après l'importante ceſſion de l'Accadie; nous ſentîmes la néceſſité de gagner l'affection des habitans en grand nombre, que la France y avoit abandonnés, En conſéquence, le gouvernement permit l'exercice libre de la religion Romaine, à laquelle on voyoit les Accadiens fort attachés. On leur accorda des prêtres; on les exempta de tous droits; on les laiſſa libres de ſe choiſir des chefs; & on n'exigea d'eux que la foi & l'hommage à l'Angleterre. Séduits dans la derniere guerre par les ſuccès des François, les Accadiens s'écarterent de la fidélité qu'ils avoient jurée: ils conſerverent des intelligences avec les Canadiens. Ils furent excités à ces fauſſes démarches par les prêtres qui les gouvernoient deſpotiquement. L'Angletterre s'allarma avec raiſon de leurs mênées ſourdes & dangereuſes, & pour s'en garantir, elle fit paſſer tous les habitans de l'Accadie

cadie dans la Caroline, & on leur offrit dans les provinces méridionales des terres en échange de celles qu'ils avoient, leur promettant liberté de conſcience & les avantages du gouvernement Anglois. Mais le fanatiſme les a fait perſiſter dans le deſſein d'aller habiter un pays où la religion Romaine fût établie & en vigueur. Ils ont paſſé partie à St. Domingue, où ils ſont morts de faim & de miſere, partie en France avec leurs dignes prêtres, auteurs de tous leurs maux, & les autres ſe ſont venus établir ſur les bords du Miſſiſſipi. Ils y ont formé de tres-beaux établiſſemens, & ſans la ceſſion de la Louiſiane à l'Eſpagne, tous les Accadiens y ſeroient aujourd'hui tranſplantés.

Lettre de Dom Antonio d'Wlloa, au Conſeil.

MESSIEURS,

„ Ayant reçu derniérement les ordres de S. „ M. pour paſſer à votre ville, & la recevoir „ en ſon nom, & en conſéquence de ceux de „ S. M. T. C. je ſaiſis cette occaſion pour vous „ en faire participer, & que ce ſera bientôt que „ j'aurai l'honneur de paſſer chez vous pour „ remplir cette commiſſion. Je me flatte d'a- „ vance qu'elle pourra me procurer des occa- „ ſions favorables pour vous témoigner les de- „ ſirs qui m'aſſiſtent de pouvoir vous rendre „ tous les ſervices, que vous & Meſſieurs les „ habitans peuvent ſouhaiter. De quoi je vous

„ prie

„ pri de les assurer de ma part; qu'en cela je
„ ne ferai que remplir mes devoirs, & flatter
„ mon inclination.

„ J'ai l'honneur d'être, &c.

A LA HAVANE,
ce 10 *Juillet* 1765.

(19) La Balise étoit le nom que portoit du tems des François le poste qui étoit à l'entrée du fleuve du côté de l'oueſt. Il prit fantaisie à M. *d'Wlloa* de changer ce poste, ou plutôt d'en établir un autre sur une petite isle, à qui il donna le nom pompeux de *Royal Catholique St. Charles*. Cette isle étoit comme toutes celles de l'entrée, flottante & exposée aux ravages de la mer & du fleuve. M. d'*Wlloa* avoit entrepris de la rendre solide: il y a dépensé 25 mille livres sterlings, & la moitié de ses travaux ont été en pure perte. Voyez dans le Memoire des habitans, & dans l'arrêt du Conseil, les vexations que cet établissement a entraîné.

(20) J'ai déjà parlé du poste des Illinois; mais celui qui appartenoit aux François se trouve aujord'hui sous la domination Angloise. Les Espagnols en ont fait construire un à l'entrée de la riviere du Mixouri.

(21) Un seul trait rapporté dans les Mémoires déjà cités, donnera une idée juste de l'animosité de M. *d'Wlloa* contre les François. Sa femme alloit accoucher: chacun lui offroit des nourrices. „ J'en fais venir une de la Havane," dit-il

dit-il devant vingt perſonnes, „ car je ne veux „ pas que mon enfant ſuce du lait François ". Il ne put avoir cette femme de la Havane. Il fit chercher dans toute la colonie une femme dont le lait ne fût pas tout pur Francois. Il en trouva une dont le grand pere ou la grande mere étoient Eſpagnols, & il s'en ſervit: ce trait, lorſqu'on m'en fit rapport, m'indigna à un point que je ne puis exprimer, & me donna une idée bien peu favorable d'*Wlloa*. Quelle diſpoſition pour gouverner des gens, que de leur témoigner une haine & un mépris ſi marqué.

(22) Le décret ſur le commerce de la Louiſiane, qui a paru en Eſpagne.

(23) Requête des Habitans au Conſeil ſupérieur, & l'Arrêt qui ce ſuit.

Ces deux piéces ſe trouvent à la fin du Livre de M. PITTMAN

(24) En remontant le fleuve du Miſſiſſipi, il faut ranger de très-près ſes bords, afin d'éviter la rapidité du courant. Ce fleuve eſt bordé d'arbres auxquels les bâtimens s'amarrent lorſque le vent leur manque. Il faut une habitude & une connoiſſance du local pour pénétrer ces bois. Deux cens Créoles euſſent ſuffi pour y arrêter & pour détruire une armée de dix-mille hommes. Les Eſpagnols, en partant de la Havane, étoient tellement effrayés du danger de cette expédition, qu'on recommanda aux prieres publiques, les pauvres Eſpagnols qui alloient être expoſés à la fureur des Créoles, & à celle des Sauvages. Vingt hommes peints comme le ſont les Sauvages, & qui euſſent fait ce qu'on

appelle

appelle *le cri de mort ou de guerre*, euſſent mis en fuite toute cette troupe déjà à moitié battue par la terreur. Outre les entrepriſes des Créoles & des Sauvages qui auroient bordé le fleuve, les Eſpagnols auroient eu à craindre celles qui pouvoient ſe faire ſur l'eau. Des brulots compoſés de canes ſéches euſſent été dirigés ſur les vaiſſeaux par le moyen du courant. Des Créoles, des Négres, des Sauvages, habiles nageurs & plongeurs euſſent entrepris ſur leurs vaiſſeaux tout ce qu'on auroit voulu ſans le moindre riſque. Eut-on hazardé quelque choſe en attaquant cette flotte à forces ouvertes? le ſuccès eut été aſſuré! Vingt-cinq bâtimens ne navigent pas de compagnie dans ce fleuve, & s'ils ſe raſſemblent un jour, ils ſe ſéparent le lendemain. En choiſiſſant ce moment, 300 Créoles ſur un des navires qui étoient à la Nouvelle Orléans, euſſent détruit ſucceſſivement cette flotte. Ils avoient le courant pour deſcendre; ce qui auroit favoriſé leur entrepriſe. La frégate ſur laquelle étoit M. *Orelly*, étoit la troiſieme, elle n'eut pas été plus difficile à brûler que les deux bâtimens qui la précédoient, & celle-là une fois détruite, tout ce qu'euſſent pu faire ceux qui ſuivoient, eût été de ſe mettre en derive, pour éviter un traitement qu'ils euſſent mérité.

(25) Le Mémoire ci-joint a été imprimé tel qu'on le donnera ci-après.

(26) Liſez les Très-humbles Repréſentations du Conſeil Supérieur de la Louïſiane, au Roi de France, qui ont été imprimés dans ce tems.

PLACET

(27)

PLACET
DES
HABITANS ET NEGOCIANS
AU ROI.

SIRE,

IL a plu à VOTRE MAJESTÉ de céder, par un acte particulier, signé à Fontainebleau le 3 Novembre 1762, à S. M. C. tout votre pays connu sous le nom de la Louisiane, ainsi que la Nouvelle Orléans & l'Isle dans laquelle cette ville est située.

Un foible motif de consolation étourdissoit notre douleur, c'étoit l'attente d'une protection & d'une bienveillance semblable à celle éprouvée sous votre heureuse domination, & telle que vos promesses sacrées, retracées en la lettre de V. M. à Monsieur d'Abbadie, du 21 Avril 1764, nous la faisoit esperer. Notre obéissance affectueuse a fait taire nos regrets, jusqu'à ce qu'une vexation inconnue & étrangere ait arraché à notre sensibilité des cris retenus trop long-tems.

Un officier, qui ſans juſtifier ſes titres, s'eſt dit avoir ordre de S. M. C. (Dom *Antonio d'Wlloa*) nous a préſenté de nouvelles loix, deſtructives de notre commerce, abrogatoires de nos priviléges, attentatoires à notre liberté. Nos biens, en moins de trente mois de ſon ſéjour ici, avoient perdu les deux tiers de leur valeur; l'exploitation de nos terres devenoit inutile, & nos efforts en tout genre, reſerrés par des efforts multipliés, ſe réduiſoient à un travail infructueux. Nous avons eu recours aux magiſtrats conſtitués par V. M. pour recueillir les citoyens ſous l'abri de vos auguſtes loix; nous leur avons expoſé l'excès des maux ſurvenus, notre zèle, notre amour pour notre Souverain naturel, & ſes promeſſes énoncées dans ſa lettre, enrégiſtrée, conformément à ſes ordres, dans notre greffe, *pour y avoir recours au beſoin.* Ils ont enjoint à l'Envoyé de S. M. C. de ſe retirer ſous trois jours, & nous ont autoriſés à venir aux pieds du trône, SIRE, implorer votre clémence, réclamer votre tendreſſe, & dépoſer notre ſuplique.

L'exécution du traité de ceſſion n'eſt pas même commencé de notre part. Le ſeul drapeau François a juſqu'à preſent paru ſur notre place, & à la tête de notre milice. Le ſeul pavillon François a été arboré ſur nos vaiſſeaux. La juſtice n'a été exercée qu'en votre nom, Sire, & nos égliſes n'ont retenti de prieres que pour votre auguſte perſonne. Nous ſommes toujours François, & glorieux de tranſmettre ce nom à nos enfans; c'eſt un titre choiſi dont nous faiſons une portion de nos héritages.

Daignez, SIRE, vous faire rendre compte des détails contenus en notre Mémoire qui ne renferme que des faits, & des vœux de

notoriété

notoriété univerſelle, & qui eſt addreſſé à l'Univers.

Veuillez réprendre ſous votre chere domination, votre colonie de la Louiſiane, & diſpoſez à votre gré, du ſang, des biens, & des familles de vos fideles ſujets, les habitans négocians & colons de ladite province; qui par la voix de leurs députés vous font les offres ſinceres du zèle le plus ardent, de la ſoumiſſion la plus reſpectueuſe, & d'un attachement inviolable.

F I N.

TABLE

DU CONTENU DE CET

OUVRAGE.

Pag.

Etat Préſent de Louiſiane. . . . . . 1.

Préambule de l'Editeur. . . . . . III.

Préface de l'Auteur. . . . . . VII.

Avant-Propos. . . . . . XI.

Etat de Louiſiane.

—— *Premiere Partie.* . . . . . 15.

—— *Seconde Partie.* . . . . . 25.

—— *Troiſieme Partie.*

Premiere Section. . . . . . 34.

Deuxieme Section. . . . . . 53.

Mémoire

TABLE.

Pag.

Mémoire des Habitans & Négocians de la Louisiane, sur l'événement du 29. Octobre 1768. . . . . 92.

Notes, numerotés dans l'Ouvrage, Note 1 *à* 26. 124. *à* 144.

Placet, N°. 27. . . . . 145.

FIN DE LA TABLE.

Au Citoyen — Représentant
Le Gouverneur — national

Les Italiens — Je vien ici
pour demande Justice Sur
une faute — ou une Erreur q
vient Egar Je Sui — blessé
Le 24 Frimaire — de Lan 2me
a — La Foire de — Limbourg
Lor Du De — Bloqué De Lenn
Dun ou de Sep a — La partie
Superieur de — La Cuisse D
Dans il a eu — La Cuisse
Brisé De — outre — une Jam
quand B'est il En sera le
que — la Cuisse ayant Eprou
De — Sproz — Et q'il ne peut
Cras plus — Et — Cale —

Et ne peu marche Sans
Secour de la Beguille du
pour quoi il le prie e
Le Bien Pleine De La
Convention National a
que La Jurisdiction Son Juge
Selon Son Etat ainsi Cetoye
Jatan De vôtre clemance
que vous vous Deu Bi
Rend Justice a nous Egar

Beguinage

Beguinaes

- 35879 -
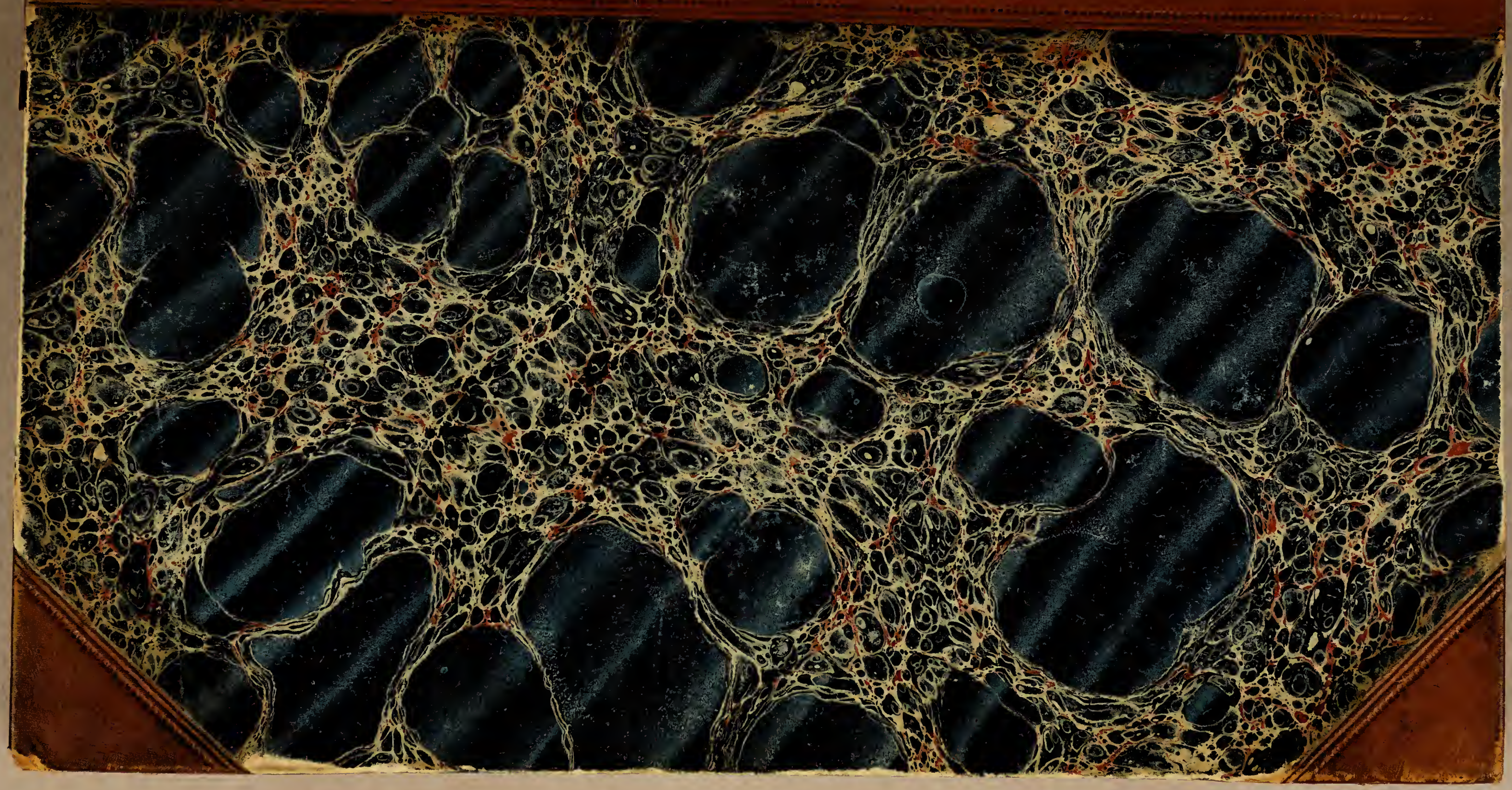
E776
C452e